

**2021-2026**  
**Procès-verbal n° 29 de la séance ordinaire du Conseil général**  
**du lundi 4 novembre 2024,**  
**à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2**

**Présidence:** M. Simon Murith

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 75/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (5): Mmes et MM. Margot Chauderna, Grégory Grin, David Krienbühl, Monica Mendez et Lea Wattendorff.

Absent·e·s: -

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Anne Butty Revaz remplacée par Margaret Collaud, Johan Dick, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray, Jean-Pierre Wolhauser et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Yan Bolle et Thierry Vidmer.

**Le président.** M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, Mme la vice-présidente, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 28<sup>ème</sup> séance ordinaire de la législature en ce 4 novembre, respectivement ce 14 de brumaire comme nous le rappelle la météo. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteur·euse·s, ainsi que les représentant·e·s de la presse.

Ich stelle fest, dass die Einladung vom 9. Oktober 2024 mit der Traktandenliste termingerecht und ordnungsgemäss zugestellt worden ist.

Le rapport concernant le point 5 de l'ordre du jour "Nomination de l'organe de conciliation (article 113 du RPers)", vous a été exceptionnellement adressé par courriel, d'abord le 14 octobre 2024 avec un lien, puis le 30 octobre 2024.

Gibt es ihrerseits Bemerkungen zur Traktandenliste? Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi adopté.

1. Communications du président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 28a et b de la séance du Conseil général des 16 et 17 septembre 2024;
3. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de Mme Stefania Boggian;
4. Election d'un-e scrutateur-riche en remplacement de Mme Anne Butty Revaz;
5. Nomination de l'organe de conciliation (art. 113 du RPers) – rapport;
6. Crédit d'extension du bâtiment de traitement des micropolluants pour la réalisation d'une centrale thermique pour le CAD – message n° 43;  
Rapport de la Commission financière  
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures  
Représentant du Conseil communal: M. Elias Moussa, directeur de l'Edilité
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 91 (2021-2026) de Mme et MM. Christoph Allenspach, Marine Jordan et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'examiner la possibilité d'étendre la limitation de vitesse à 30 km/h sur les routes communales **et** n° 135 de Mme et MM. Fabienne Menétrey (Vert·e·s), Gérald Collaud (CG-PCS) et Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'étendre la limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du réseau routier de la ville de Fribourg;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 100 (2021-2026) de MM. Christoph Allenspach, Samuel Jordan et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'examiner la renaturation du vallon de Montrevers;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 114 de M. Hervé Bourrier (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une campagne de sensibilisation sur les problèmes de mobilité rencontrés sur le territoire communal;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 115 (2021-2026) de M. Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier la possibilité de créer une place de stationnement de courte durée pour les camping-cars sur le territoire communal;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 116 (2021-2026) de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Marine Jordan, Christoph Allenspach, Samuel Jordan et Pierre-Alain Perritaz (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de revaloriser la classe A de la grille salariale de la Ville de Fribourg;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 117 (2021-2026) de Mme et M. Guy-Noël Jelk et Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'aménager et/ou d'adapter des rampes pour poussettes et chaises roulantes à côté d'escaliers déjà existants;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 118 (2021-2026) de Mmes Elena-Lavinia Niederhäuser, Leyla Seewer et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'adapter les aires de jeux aux enfants à mobilité réduite;

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 120 (2021-2026) de Mmes et MM. Véronique Grady, Adrienne Salina, Océane Gex, David Aebischer, Raphaël Casazza, Jean-Pierre Wolhauser, Jean-Noël Gex et David Krienbühl (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place un numéro d'urgence contre le harcèlement scolaire;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 148 (2021-2026) de Mmes et M. David Ruffieux, Fabienne Menétrey et Valentine Mauron (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures pour la biodiversité dans les jardins et espaces extérieurs privés;
16. Décision quant à la transmission:
  - des propositions
  - n° 23 de M. Claudio Rugo (PA) demandant l'abrogation de l'article 5 du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique (RSVF; 310.1);
  - n° 24 de M. Claudio Rugo (PA) demandant une modification de l'article 3 du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique (RSVF; 310.1);
  - des postulats
  - n° 157 de Mmes et MM. François Yerly-Brault, Giulia Tognola, Margot Chauderna et Jérémie Stöckli (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réguler ou réglementer les actions de récolte de signatures rémunérées à la signature;
  - n° 158 de Mme et MM. Claude Schenker (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG-PCS), Véronique Grady (PLR) et David Ruffieux (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de délocaliser la déchetterie des Neigles;
  - n° 159 de Mme et M. Thierry Pochon (Vert·e·s) et Fanny Delarze (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'intégrer des citations de textes à caractère poétique dans l'espace public;
  - n° 160 de Mmes Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Sonja Gerber (PS), Chantal Wicky Collaud (CG-PCS) et Océane Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre sur pied des "Journées de Fribourg";
  - n° 161 de Mme et M. Laurent Woeffray (PS) et Lea Wattendorff (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'examiner au sein de l'administration communale la proportion de personnes germanophones ou disposant de bonnes connaissances en allemand;
17. Divers
  - A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
  - B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
  - C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;

D. Réponse aux questions:

- n° 255 de M. Pascal Wicht (UDC) relative au rapport final au postulat n° 104 concernant les critères appliqués pour l'octroi de subventions aux acteurs culturels;
- n° 256 de M. Pascal Wicht (UDC) relative aux normes sécuritaires des installations de la place de jeux du Domino;
- n° 277 de M. Simon Jordan (CG-PCS) relative à l'état de la statue "Chute d'une météorite" située à la rue de Locarno;

E. Nouvelles questions;

F. Autres interventions.

---

## 1. Communications du président

### Le président.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- B. À la suite de la démission de Mme Stefania Boggian avec effet au 18 septembre 2024, M. Niels Rebetez a été proclamé élu par le Conseil communal et assermenté par la préfète de la Sarine le 21 octobre 2024. M. N. Rebetez, je vous félicite de votre élection et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous invite à vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- C. Vous recevrez normalement demain un courriel de l'institut de sociologie de l'Université de Zurich, pour participer à une enquête nationale au sujet des manifestations d'hostilité à l'égard des membres de parlements suisses. C'est la première étude de ce genre au niveau national mandatée par le Département fédéral de justice et police (DFJP) et je vous invite évidemment à prendre le temps, 15 petites minutes, pour répondre aux questions.
- D. Je vous informe également que le recours déposé par M. C. Giller contre les décisions du Conseil général concernant la composition du Conseil d'administration d'Eau de Fribourg SA a été déclaré irrecevable par décision du 4 octobre 2024 par le préfet de la Gruyère et donc, sous réserve d'un recours au Tribunal cantonal, cette décision devrait ainsi entrer en force très prochainement.
- E. Vous avez reçu, à l'entrée, de la publicité pour la nouvelle manifestation Nova – Les rendez-vous de l'hiver. Les rendez-vous de l'hiver animeront en particulier la place Georges-Python, qui s'annonce joyeuse et festive. Je pense donc que l'on se réjouit tou-te-s de ce programme et également de s'y retrouver.

F. Pour ce soir et suite à la dernière séance du Conseil général, le Bureau s'est saisi de la question des limitations de temps de parole. Il a confirmé les limitations jusqu'ici appliquées, tout en étant conscient qu'une minute peut être court pour certaines réponses. Le Bureau estime qu'une augmentation engendrerait d'autres dépassements pour des discussions qui ne sont au final plus soumises au vote. Pour ma part, je n'ai évidemment aucun plaisir à couper qui que ce soit et j'essaye d'arbitrer pour appliquer au mieux ces limitations en fonction de l'ordre du jour complet. Pour ce soir, le temps de parole est donc fixé comme suit:

- 5 minutes pour les interventions liées à la nomination de l'organe de conciliation et au message n° 42;
- 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finaux ou les réponses aux questions;
- 2 minutes pour les autres objets à l'ordre du jour.

---

## 2. Approbation des procès-verbaux n° 28a et b des séances du Conseil général des 16 et 17 septembre 2024

**Le président.** Falls es Bemerkungen zu den Protokollen gibt, bitte ich Sie anzugeben auf welche Seite und welchen Abschnitt des Protokolls sie sich beziehen.

**Rugo Claudio (PA).** Je souhaite intervenir sur l'ordre du jour. Vous avez posé la question en allemand, je ne l'ai pas comprise. De plus, j'ai été dérangé par les socialistes, qui passent chaque fois de mon côté. Ils préfèrent passer du côté des artistes, je les comprends.

Est-ce que je peux quand même faire ma remarque par rapport à l'ordre du jour parce que j'ai une deuxième remarque après par rapport à ce point-là?

Au sujet de l'ordre du jour, je suis étonné que le rapport du Conseil communal tarde et d'ailleurs cela aura une répercussion sur les comptes, étant donné que nous aurons 20 nouveaux employés. Il ne faudra pas vous étonner, ce sont les membres du personnel de l'Ecole des p'tit-e-s artistes qui ont reçu leur contrat début septembre, même fin août. Le Conseil communal, lui, pour ne pas donner deux victoires consécutives au Parti des Artistes et à ses affiliés, eh bien il tarde. Il tarde, il dit : on a une année pour faire, eh bien on fera pendant une année. Mais je pense qu'une fois on devrait être les premiers informés, même avant les employés qui ont reçu la nouvelle en mai. Nous sommes en novembre, je pense donc qu'en six mois il est possible de produire une page pour dire que ces contrats ont été acceptés. Ça, c'était pour le point 1 de l'ordre du jour.

Maintenant j'en viens à l'approbation du procès-verbal ...

**Le président.** Juste deux secondes quand même. Je n'ai pas compris le lien entre votre remarque et l'ordre du jour, vous voulez demander une modification ?

**Rugo Claudio** (PA). Non, c'est une remarque. Je ne peux rien faire, ça n'a pas été mis à l'ordre du jour. C'est trop tard. Ce n'est pas moi qui suis en retard, c'est le Conseil communal.

Maintenant j'en viens au point 2, qui est l'approbation. A la page 303 du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024: "la liberté d'expression est beaucoup plus large, plus étendue pour les politiciens que pour le quidam". C'est la phrase que j'aimerais voir écrite au procès-verbal. Elle a été transformée. M. le syndic ne s'intéresse pas à la liberté d'expression, c'est la phrase que j'avais dite. À 22.14 heures, M. le syndic a quitté la séance avant sa clôture, ce qui dénote d'un manque de respect pour la fonction qu'il occupe. Je vous avais déjà cité la loi. Beaucoup d'entre nous aimeraient être conseiller communal ou même syndic. Les autres sont restés jusqu'à la fin, je ne vois pas pourquoi un syndic doit quitter la séance avant.

J'en arrive à la page 301 où je demandais "Quelle est la différence entre usurpateur et prédicateur?". C'est à ce moment-là que M. le syndic est parti. Nous en étions au chapitre des questions à l'attention du Conseil communal. C'est votre réponse M. Murith, 17 Réponses aux questions c'est écrit. Par contre, l'article 74 alinéa 4 ... ah non, ça c'est autre chose, mais 74 alinéa 2 ...

**Le président.** M. C. Rugo, d'une part vous avez déjà dépassé le temps de parole, mais surtout ça devient difficilement compréhensible. Donc, entre ce que vous voulez que l'on ajoute, parce que vous l'auriez dit, et vos remarques ...

**Rugo Claudio** (PA). Non, laissez-moi finir. "... Les membres s'adressent au ou à la président-e, à l'assemblée ou au Conseil communal et évitent toute prise à partie personnelle". Vous connaissez l'article, mais justement lorsque l'on pose des questions, je peux aussi vous en poser à vous, M. Murith, c'est l'article 74 qui le dit. Et puis, à titre de précision: "Si des tiers troublent la séance, le ou la président-e peut ordonner leur expulsion". Mais les tiers, ce ne sont pas les conseillers généraux, j'aimerais que vous interprétiez correctement la loi.

**Le président.** Merci pour vos remarques. L'article 74 alinéa 3 me permet de vous faire quitter la salle en tant que membre du Conseil général, pour information. Ce ne sont pas que les tiers qui sont concernés.

**Bourrier Hervé** (PS). Je vous lis un extrait de la page 229 du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024. Il s'agit d'une intervention du conseiller général membre du Parti des Artistes "On connaît la perfidie du Conseil communal pour inventer des horaires pas possibles, c'est pour ça que je préférerais que l'on fixe l'horaire à 16.00 heures." Je vous rappelle la définition du mot perfidie: caractère de quelqu'un qui est déloyal, faux, de mauvaise foi et enclin à la trahison et à la trahison. Ma réflexion est la suivante: le Conseil général serait-il devenu un espace où l'on peut insulter et calomnier le Conseil communal? (Applaudissements).

**Le président.** Les procès-verbaux sont ainsi approuvés avec les rectifications demandées et les commentaires qui viennent d'être émis. Mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

### 3. Election d'un membre de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures en remplacement de Mme Stefania Boggian

**Le président.** Suite à la démission du Conseil général de Mme S. Boggian, et par conséquent de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, il nous revient d'élire une personne membre de notre Conseil pour la remplacer.

**Cattin Kuster Josée** (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s a le plaisir de vous présenter la candidature de M. David Ruffieux pour rejoindre la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. M. D. Ruffieux est engagé au comité des Vert-e-s de la Ville de Fribourg depuis plusieurs années et a rejoint le Conseil général en 2024. Il vit dans le quartier de la Neuville et co-préside l'association des habitant-e-s de la Grand-Fontaine. Fort d'une solide expérience dans le commerce de détail, puis au service de la culture de notre ville, notre collègue a opéré une reconversion professionnelle et a suivi une formation de chef de projet Nature et environnement, couronnée par un brevet fédéral de spécialiste de la nature et de l'environnement. Passionné par la transformation de sa ville et ses enjeux, M. Ruffieux est un candidat motivé et engagé, qui trouvera parfaitement sa place à la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. Merci pour votre soutien et pour votre attention.

**Rugo Claudio** (PA). Je me présente comme candidat à la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures pour différentes raisons. M. D. Ruffieux a obtenu 2% des voix, il y a neuf ans qu'il s'engage dans la politique. Il est apparemment arrivé en 2024, c'est un vident-ensuite. Je ne ferai pas le laïus, vous le connaissez déjà. Pour ma part, je suis fils de maçon, de charpentier. J'ai entrepris beaucoup de travaux, dont la réalisation d'une maison complète à Trinidad à Cuba. Je suis toujours pertinent pour toutes les affaires qui concernent l'édilité. On le verra d'ailleurs tout à l'heure avec le projet de cette nouvelle construction abracadabrante de la STEP.

La deuxième raison, c'est que je veux avoir l'occasion de faire travailler Mme A. Butty Revaz, qui siège pour la dernière fois en tant que scrutatrice. C'est l'occasion de faire travailler les scrutateurs, qui touchent CHF 20.- de plus par séance (sic)<sup>1</sup>. Il faut donc justifier ce montant. C'est pour cela que je me porte candidat.

Il y a bien sûr d'autres raisons comme, par exemple, le recours qui sera déposé prochainement concernant les Commissions. C'est M. Levrat qui m'avait conseillé de déposer un recours. Là-dessus on aura à faire. Alors je viens vous donner la feuille.

**Le président.** Je constate ainsi que le nombre de candidatures est supérieur au nombre de poste à pourvoir. Nous allons donc procéder à un scrutin de liste. Les candidats à la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures sont:

- M. David Ruffieux
- M. Claudio Rugo

---

<sup>1</sup> Ndr: A la suite de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, du nouveau règlement concernant les jetons de présence du Conseil général, les scrutateur·rice·s reçoivent la même indemnité par séance que les autres membres du Conseil général

Je rappelle que selon l'article 17 du RCG, la majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les abstentions, bulletins blancs et bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, s'il y en a un, la majorité relative suffit.

Bulletins délivrés	75
Bulletins rentrés	75
Bulletins valables	73
Majorité absolue	37

Est élu M. David Ruffieux avec 69 voix. M. Claudio Rugo a obtenu 4 voix. Je félicite M. Ruffieux pour son élection. (Applaudissements).

---

#### 4. Election d'un-e scrutateur-riche en remplacement de Mme Anne Butty Revaz

**Le président.** À la suite de la démission de Mme Anne Butty Revaz de son mandat de scrutatrice au sein du Bureau du Conseil général, il nous revient dès lors d'élire une personne membre de notre Conseil pour la remplacer.

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a le plaisir de présenter Mme Margaret Collaud en lieu et place de Mme Anne Butty Revaz pour la fonction de scrutatrice. Mme M. Collaud est née à Saint-Aubin dans la Broye avant de rejoindre la ville de Fribourg depuis quelques années déjà. Notre Conseil pourra compter sur une personnalité engagée et compétente. Après avoir effectué ses études en économie à Fribourg, elle s'est engagée à la Jeune chambre internationale pendant huit ans et en sera d'ailleurs la présidente en 2018. Elle s'est investie au comité des Georges depuis 2020, au Conseil de fondation de la SES depuis 2021, et au comité Le Centre Fribourg-Ville depuis 2022. Elle travaille à l'Association Réseau Innovation Suisse Occidentale. Mme Collaud aura donc tous les outils pour apporter de nouvelles idées à notre Bureau. Elle a rejoint notre Conseil en mai de cette année, où elle a d'ores et déjà présenté un vif engagement. Nous vous recommandons vivement cette jeune personne, motivée et compétente. Merci de votre soutien.

**Le président.** Quelqu'un d'autre souhaite-t-il encore s'exprimer au sujet de l'élection d'un-e scrutateur-riche en remplacement de Mme Anne Butty Revaz? Tel n'est pas le cas.

Je constate ainsi que le nombre de candidatures est égal au nombre de postes à pourvoir. Selon l'article 46 LCo al. 1bis, la candidate ou le candidat peut être élu-e tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme Margaret Collaud est proclamée élue sans scrutin. Je la félicite pour cette élection. (Applaudissements).

## 5. Nomination de l'organe de conciliation (art. 113 du RPers) - rapport

**Le président.** Comme indiqué, le rapport vous a été transmis à deux reprises par courriel.

**Steiert Thierry, syndic.** Le Conseil communal propose au Conseil général de nommer l'organe de conciliation, conformément à l'article 113 du règlement du personnel (RPers; RSVF 102.1).

### 1. Contexte

Lors de la révision du règlement du personnel de la Ville de Fribourg (RPers) (cf. message p. 61), les articles 112 et 113 relatifs au droit de grève et à l'organe de conciliation ont été introduits dans le règlement. L'article 113 prévoit ce qui suit :

Art. 113

<sup>1</sup> L'organe de conciliation se compose de la manière suivante:

- le ou la préfet·e qui assure la présidence;
- un ou une représentant·e du Conseil communal et son ou sa suppléant·e;
- un ou une représentant·e des associations de personnel et son ou sa suppléant·e.

<sup>2</sup> Les membres et leurs suppléant·e·s sont élus par le Conseil général pour la durée de la législature.

<sup>3</sup> Dès qu'il ou elle est saisi·e, le ou la président·e convoque les parties et tente la conciliation aussi longtemps qu'une solution à l'amiable est envisageable. En cas d'échec, il ou elle délivre un acte de non-conciliation.

Or, lors d'une récente séance de la Commission du personnel, il a été constaté que l'organe de conciliation mentionné à l'article 113 RPers n'avait pas été nommé en début de législature. Par conséquent, le Conseil communal saisit par le présent rapport le Conseil général afin de procéder à la nomination de l'organe de conciliation.

Le Conseil communal, lors de sa séance du 20 février 2024, a désigné M. le Syndic Thierry Steiert comme représentant au sein de l'organe de conciliation et M. le Vice-Syndic Laurent Dietrich comme suppléant.

L'Association du personnel de la Ville de Fribourg (APVF) a, quant à elle, fait la proposition de désigner M. Sébastien Krebs, président de l'APVF, comme représentant au sein de l'organe de conciliation et M. Christophe Chassot, membre de l'APVF, comme suppléant.

### 2. Conclusion

Le Conseil communal propose au Conseil général de nommer l'organe de conciliation, conformément à l'article 113 du règlement du personnel (RPers; RSVF 102.1) avec la composition proposée ci-dessus.

## Discussion générale

### Rapport du groupe socialiste

**Gerber Sonja (PS).** Sur le fond, nous n'avons pas de remarques sur ce rapport. Nous saluons le fait que le Conseil communal rattrape la nomination de cet organe. Néanmoins, nous souhaitons exprimer notre regret de voir que la composition de l'organe de conciliation est exclusivement masculine, bien que cette situation résulte en partie des rôles occupés et que la Ville est en principe sensible à ce sujet. Il est regrettable qu'il n'y ait pas eu plus d'attention qui ait été portée à une représentation équilibrée. Ce constat montre bien qu'il reste encore des obstacles à surmonter pour atteindre une véritable égalité de genre dans nos institutions.

J'espère qu'à l'avenir nous pourrions davantage faire preuve de sensibilité pour assurer une meilleure représentativité des genres. Au moins cet organe pourra compter, comme le prescrit le règlement, sur la présidence de Mme la préfète, une présence féminine particulièrement appréciée dans ce contexte.

**Rugo Claudio (PA).** Là, il y a un problème de représentativité car le directeur, on peut dire "le patron" des employés, pour l'instant, c'est M. le syndic. Il joue donc le rôle du patron et puis il pourrait jouer le rôle de la partie représentant le Conseil communal. Il pourrait faire valoir deux fois ses arguments.

Je propose donc que l'on exclut M. le syndic et j'espère que vous n'avez pas pensé à inclure M. le syndic dans cet organe parce qu'il aurait une double casquette, je serais obligé de lui prêter mon chapeau, ça ne va pas. D'ailleurs on voit dans les relations. Là, on a parlé de masculin-féminin, mais aussi le postulat n° 4 sur le mobbing, il a été traité en 2016, on n'a toujours pas le nom de la personne qui s'occupe du mobbing. Alors que c'est la loi, ça doit être affiché dans les bureaux, ça doit être exprimé, on doit tous pouvoir connaître qui est cette personne. D'ailleurs, je travaille à l'EJMA et il y est affiché la personne de confiance. L'anonymat, c'est pour l'employé mais pas pour la personne de confiance. C'est en marge de ces discussions. Je suis désolé d'avoir reçu cette feuille à l'instant et devoir m'exprimer sur quelque chose vite comme ça, un peu dans l'immédiateté.

**Le président.** Je me permets de rappeler que la composition avec un membre du Conseil communal a été décidée par notre Conseil à l'article 113. Il n'y a pas d'amendement qui a été déposé et on parle bien ici d'une disposition en lien avec le droit de grève, qui est garantie par la Constitution cantonale. Y a-t-il d'autres prises de parole? Tel n'est pas le cas.

## Vote

**C'est par 69 voix contre 2 et 3 abstentions que le Conseil général nomme l'organe de conciliation selon l'article 113 du RPers.**

**Ont voté Oui:** 69 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon

(CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Ont voté Non:** 2 Aebischer David (PLR), Rugo Claudio (PA)

**Se sont abstenus:** 3 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

---

## 6. **Crédit d'extension du bâtiment de traitement des micropolluants pour la réalisation d'une centrale thermique pour le chauffage à distance (CAD) - message n° 43**

### Rapport de la Commission financière

**Jordan Marine, présidente de la Commission financière.** Notre Commission s'est réunie le 7 octobre passé en présence de M. le directeur de l'Edilité, M. E. Moussa, ainsi que M. F Noël, chef de Service.

Notre Commission, dans son entier, relève la qualité du message qui permet de saisir rapidement les enjeux non seulement financiers mais également assez techniques de ce message, dans lequel nous sommes saisis d'une demande de crédit de CHF 5 millions.

Vous l'aurez bien compris, ces CHF 5 millions représentent, dans un premier temps, uniquement le contenant et non pas le contenu, puisque ce crédit permettrait de financer la construction d'un deuxième étage sur le bâtiment dévolu au traitement des micropolluants pour, dans un deuxième temps, accueillir les éléments techniques qui permettront la réalisation d'une centrale thermique pour le CAD.

Cette manière de faire peut paraître peu usuelle, à savoir de devoir prendre position uniquement sur l'enveloppe dans un premier temps, mais vous l'aurez compris, il aurait été bien dommage de tergiverser et de prendre le risque de perdre les subventions de la Confédération octroyées dans le cadre des travaux pour les micropolluants, qui doivent démarrer en 2025, subventions qui, nous le rappelons, représentent le 70% de l'investissement.

Notre Commission salue la volonté du Conseil communal de valoriser le potentiel énergétique de la chaleur produite par la STEP, puisque les calculs ont démontré que l'on pourrait couvrir environ 10% des besoins énergétiques du territoire ou du parc des bâtiments actuels de la ville, ceci avec de l'énergie à 100% renouvelable, ce qui représente évidemment un atout majeur.

A la question de savoir ce qu'il se passerait si le Conseil général devait refuser, dans un deuxième temps, le crédit d'investissement permettant l'installation des éléments techniques pour la réalisation de la centrale thermique, il nous a été répondu qu'il serait tout à fait imaginable de louer cette surface à un autre acteur, que cela soit Groupe E ou d'autres acteurs également.

Finalement, notre Commission a été informée que le Conseil communal réfléchit aussi à la question de savoir si Particip SA pourrait intervenir d'une manière ou d'une autre, par exemple pour une partie des équipements.

Au final, l'entrée en matière n'a pas été combattue par les membres de notre Commission, et c'est à l'unanimité des 10 membres présents que la Commission financière a préavisé favorablement ce message n° 43, soit l'engagement par le Conseil communal d'un montant de CHF 5 millions en vue de la réalisation de l'extension du bâtiment de traitement des micropolluants pour la réalisation d'une centrale thermique pour le CAD.

#### Récusation

**Casazza Raphaël** (PLR). Je me récus car, en tant que directeur du Bureau Triform dont vous avez pu apercevoir le logo dans le message n° 43, j'ai un mandat dans ce contexte.

*[M. R. Casazza quitte la salle]*

**Le président.** C'est l'occasion pour moi de vous rappeler que vous avez également reçu un courriel du secrétariat du Conseil général par rapport à vos déclarations d'intérêts qui ont pu changer depuis le début de la législature. Si vous ne l'avez pas encore fait, je vous invite à y répondre. Il s'agit bien d'une obligation de notre règlement et non pas d'une déclaration facultative.

#### Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

**de Reyff Charles, président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.** C'est le 9 octobre passé que notre Commission s'est réunie pour traiter du message n° 43. Je remercie également le directeur de l'Edilité et l'ingénieur de Ville pour leurs explications détaillées données en complément au message reçu.

La thématique qui nous occupe est un peu particulière. En effet, elle s'inscrit dans le lot "chaleur" des différents programmes prévus afin de réaliser le plan communal des énergies, tout en se glissant dans le projet de traitement des micropolluants dont les tranches de financement 1 et 2 ont été acceptées par notre Conseil en 2020 et 2022.

Concrètement, nous sommes consultés pour préavisé le financement de la réalisation de l'extension d'un bâtiment qui lui-même n'existe pas encore!

Si la situation pouvait prêter à sourire dans sa présentation, notre Commission a rapidement fait sienne les intentions du Conseil communal et elle soutient pleinement la démarche prévue.

Les aspects techniques sur lesquels débattre étant limités, notre Commission a échangé et s'est questionnée sur l'environnement des Neigles et ses membres ont également pu faire part tant de leur enthousiasme que de leurs doutes et questionnements quant aux différents projets à venir.

Nous avons pu recevoir la confirmation du représentant du Conseil communal que les infrastructures de la STEP seront maintenues sur le site des Neigles mais qu'il poursuit ses réflexions et recherches afin de relocaliser la déchetterie et les ateliers ailleurs, sur ou au-dehors du territoire communal.

Lors de notre visite sur place le 28 août passé, nous avons déjà pu largement échanger sur l'avenir de la STEP, que ce soit pour sa modernisation indispensable que pour les projets annexes, comme celui de la chaleur ou du traitement des micropolluants. Grâce à cette visite, plusieurs questions avaient déjà reçu de larges réponses avant même l'arrivée du présent message.

La Commission soutient globalement les projets prévus et restera attentive à leur évolution. Elle remercie le Conseil communal de l'informer régulièrement afin que lorsque les messages lui seront soumis pour préavis, elle ne parte pas de zéro sur le plan de la connaissance du dossier et de ses enjeux.

L'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final c'est à l'unanimité des 9 membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavis favorablement l'objet présenté.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Vous l'aurez constaté à la lecture du message n° 43, ce dernier présente ou constitue une pièce essentielle de la politique énergétique de la Ville, absolument dans le tir de l'objectif numéro 3 du programme de législature nommé "la Ville de Fribourg devient exemplaire en matière environnementale et énergétique" et la mesure qui en découle, à savoir "valoriser le potentiel énergétique communal". Comme vous le savez, le plan communal des énergies réalisé en 2018 a permis d'identifier le site des Neigles comme étant un gisement important d'énergie renouvelable sur le territoire communal. Il a permis d'évaluer le potentiel d'énergie thermique du site à environ 60 GWh/an. Ce potentiel est réparti entre la production de biogaz actuellement en service et la possibilité de récupérer la chaleur des eaux usées et de la valoriser au travers des réseaux du chauffage à distance de Fribourg.

Le potentiel d'énergie thermique provenant des eaux usées représente environ 10% des besoins de chauffage sur le territoire communal, étant précisé que ces 10% correspondent à l'état des bâtiments en 2018. Compte tenu de l'enjeu majeur du site des Neigles ainsi que des investissements conséquents à réaliser en matière d'infrastructures énergétiques, le Conseil communal a décidé, lors de sa séance du 11 juin dernier, de mettre en place une véritable organisation de programmes spécifiques permettant de prendre notamment en compte les besoins des différents acteurs, les contraintes du site et la planification de chaque projet et ainsi asseoir une vision à long terme du développement du site des Neigles. Les différents projets sont regroupés dans des lots, le président de la Commission de l'édilité les a évoqués. On a notamment les lots chaleur, gaz et méthanisation, infrastructures électriques, infrastructures de traitement des eaux ainsi qu'évolution du site et un comité de pilotage qui dirige ce programme appuyé par un chef de programme et un comité technique. Je salue d'ailleurs la présence du chef de programme dans les tribunes. La réalisation d'une centrale thermique relève donc du lot chaleur. Afin de pouvoir extraire le potentiel énergétique des eaux usées et la valoriser, il est nécessaire de réaliser des infrastructures pour la production de chaleur.

L'objet du message, vous l'avez donc bien compris, c'est un crédit d'ouvrage qui porte uniquement sur l'extension du bâtiment pour le traitement des micropolluants afin de pouvoir y intégrer à terme des équipements de production. Ces équipements, vous l'avez aussi bien compris, ne font pas l'objet du présent message. Le cas échéant, une fois que le phasage sera plus avancé, un crédit ou plusieurs crédits seront soumis au Conseil général en ce qui concerne le financement de l'équipement qui, actuellement, vous l'avez lu dans le message, est estimé à environ CHF 28 millions.

Cela a également été dit, notamment par la présidente de la Commission financière, on est pris un peu par l'état d'avancement du projet des micropolluants avec la contrainte temporelle qui, d'un point de vue des conventions entre la Ville et le Canton, respectivement entre le Canton et la Confédération, nous impose un début des travaux en 2025 pour ce qui concerne les micropolluants afin justement d'assurer ces 70% de subventionnement de la part fédérale. On parle donc ici d'environ CHF 14 millions. Les dernières évaluations étaient de CHF 20 millions pour le projet micropolluants. Ce sont donc évidemment des montants que l'on souhaiterait pouvoir maintenir. C'est la raison pour laquelle la décision a été prise de calquer le projet central de chauffe au projet état d'avancement micropolluants.

Pour conclure, je souhaiterais remercier les collaborateurs de l'administration communale qui ont œuvré pour cet objet, ainsi que les membres des deux Commissions qui ont examiné l'objet, notamment pour la qualité des échanges et des débats en commission. À l'instar de la Commission financière et de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, le Conseil communal vous invite donc à accueillir favorablement cet objet et d'approuver le crédit de construction demandé.

#### Discussion générale et d'entrée en matière

#### Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

**Schenker Claude** (Le Centre/PVL). Ce message est parfois très technique, mais il est bon. Notre STEP a le potentiel d'offrir de l'énergie 100% renouvelable couvrant 10% des besoins de la ville en chauffage. Qui pourrait fermer les yeux ou refuser? Pas nous! A la suite des deux Commissions, notre groupe Le Centre/PVL est unanime à soutenir le projet.

Pas sans remarques, bien sûr. Car il n'est pas très rassurant de se faire présenter une coquille vide, je cite le Conseil communal, à CHF 5 millions, dans laquelle il faut investir CHF 21 millions pour les micropolluants et encore CHF 28 autres millions pour la centrale thermique. Les installations à y placer atteignent donc CHF 50 millions au total. C'est donc bien plutôt un coffre-fort qu'une coquille que l'on construit. Malheureusement, une fois de plus, cela sent très fort le salami et la tactique du même nom: on ne demande au Conseil général "que" CHF 5 millions, mais on sait très bien que cela lui liera quasiment pieds et poings, pour qu'il accepte les CHF 28 millions d'équipements pour la centrale de chauffe.

Evidemment, le message pour l'équipement de cette centrale à CHF 28 millions devra prouver que la Ville aura un bon retour sur investissement. Notre groupe aurait souhaité que ce retour sur investissement soit prouvé au Conseil général dans le présent message déjà. Or, il n'en est rien. Le Conseil communal met tous ses œufs dans le même panier, celui du Groupe E. Certes, le Groupe E

est a priori certainement intéressé au rachat de cette énergie renouvelable. Cependant, une convention n'est annoncée que pour le début 2025 si tout va bien. On sait d'expérience que, quand l'on doit vendre et que l'on n'a dans les faits qu'un unique client, c'est plutôt lui qui fixe le prix. Il aurait été nécessaire d'anticiper pour nous présenter un projet finalisé de convention avec ce message. Puisque tel n'est pas le cas, on ose espérer, et donc conseiller au Conseil communal, d'avoir au moins une alternative dans sa manche, que ce soit Romande Energie, GESA ou d'autres, afin que ce soit bien la Ville qui tienne le couteau par le manche.

Deux questions plus techniques ont aussi retenu notre attention:

- La hauteur du bâtiment, d'une part. On nous parle de quatre niveaux, mais il faut être conscient qu'ils feraient cinq mètres de hauteur chacun et que ce sera donc bien plutôt une tour, avec un équivalent de sept étages, dont plus de cinq hors sol, et non pas quatre. D'où notre question déjà posée en commission: y a-t-il un besoin impératif de niveaux qui fasse chacun cinq mètres de hauteur, ou pourrait-on réduire un peu la hauteur de certains étages pour diminuer l'impact sur site?
- Deuxième remarque plus technique, on sait que cette zone des Neigles est très exposée aux crues, voire aux inondations. A-t-on toutes les garanties nécessaires, notamment d'étanchéité, qui plus est avec un niveau en sous-sol? Et les provisions pour coûts supplémentaires sont-elles sûrement suffisantes ici pour couvrir ces aspects spécifiques également?

Dernière remarque, à nouveau plus générale. Nous ne pouvons pas oublier le contexte financier dans lequel nous évoluons, celui d'un endettement de la Ville qui va tant croître dans les quatre ans qui viennent, qu'il confinera à l'insupportable. Cher Conseil communal, oui, ces CHF 28 millions semblent devoir être un investissement prioritaire, mais vous n'aviez prévu que CHF 15 millions au dernier plan financier!

CHF 13 millions de plus dans le contexte actuel, il faut oser quand même! Oui, pour notre groupe aussi il faut oser! Mais il va falloir absolument alors faire des choix ailleurs, et nous en conjurons le Conseil communal, même si cela fera mal et même si les élections approchent déjà.

#### Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Wicky Collaud Chantal** (CG-PCS). Le message n° 43 porte sur l'extension du bâtiment de traitement des micropolluants pour y installer une centrale thermique qui contribuera ainsi à la production d'énergies renouvelables par le site des Neigles.

En effet, cette centrale thermique permettra de valoriser la chaleur provenant des eaux usées. Ce message nous informe que, pour réaliser cette extension, des études ont validé sa faisabilité et un devis de CHF 5 millions a été établi par un regroupement de mandataires. Petite question de la part de notre groupe concernant le montant de CHF 74'937.- alloués aux études de faisabilité: ce montant est-il inclus dans les CHF 5 millions, et si oui à quel niveau? Si non, est-ce la Ville qui a payé pour ces études ou est-ce le Groupe E?

Pour terminer, ce projet est en décalage avec la construction du bâtiment de traitement des micropolluants mais il a l'avantage de mettre sous un même toit deux activités importantes du site des Neigles et d'en réduire le coût. Il paraît donc important pour notre groupe de consentir à cette dépense maintenant afin qu'il puisse se réaliser dans les meilleurs délais.

#### Rapport du groupe des Vert·e·s

**Stöckli Jérémie** (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s a pris connaissance avec attention du message n° 43. De manière générale, le groupe Vert·e·s salue ce projet dont le potentiel de décarbonation du chauffage des bâtiments sur le territoire communal est immense, même s'il aurait pu l'être encore plus, j'y reviendrai.

L'objectif de combiner le traitement des micropolluants ainsi que la production de chaleur en un seul bâtiment est également à saluer. En effet, les espaces disponibles vers la STEP ne sont pas nombreux et il est important de minimiser les surfaces construites dans cette zone importante pour la biodiversité, comme il nous le sera rappelé plus tard dans cette séance avec le postulat n° 158. Cependant, l'impact visuel d'un bâtiment de cette taille n'est pas à négliger, d'où cette question que se pose le groupe: a-t-il été envisagé d'enterrer un deuxième étage afin d'en diminuer la hauteur, et si oui, pourquoi ce n'est pas le cas? Dans tous les cas, nous attendons du Conseil communal qu'un effort soit fait au niveau de l'intégration du bâtiment dans le paysage et ne représente pas un risque accru pour les oiseaux.

Un autre point qui a retenu notre attention est l'absence d'une mention d'une possible utilisation de la Sarine afin d'augmenter encore le potentiel de production de chaleur de cette nouvelle installation. Comme mentionné dans le Plan communal des énergies, le potentiel de valorisation thermique de la Sarine est non limitant, c'est-à-dire plus ou moins illimité par rapport aux besoins énergétiques de la ville. N'aurait-il pas été judicieux, encore une fois afin de rationaliser l'utilisation de l'espace, d'intégrer des réflexions à ce niveau? Il serait dommage qu'un nouveau bâtiment doive être construit ces prochaines années, alors qu'une réflexion plus en amont aurait permis de l'intégrer à ce bâtiment. La réponse donnée en commission, expliquant que l'eau appartient au Canton, n'est évidemment pas un argument. Le Canton ne va pas lui-même développer de projet, mais pourrait en revanche donner une concession à la Ville pour l'utilisation de l'eau.

Concernant le bâtiment en lui-même, nous saluons évidemment la volonté d'intégration de panneaux solaires en façade, comme il semble être le cas sur les plans. Ceux-ci montrent cependant une utilisation peu optimale de la surface en toiture. La volonté de végétaliser la toiture est évidemment à encourager, mais il semble tout de même possible d'augmenter fortement le nombre de panneaux prévus.

Malgré ces quelques éléments mentionnés, qui auraient peut-être pu être optimisés, il s'agit d'un projet très important pour la Ville de Fribourg et le groupe Vert·e·s va évidemment le soutenir à l'unanimité, autant au niveau de l'entrée en matière que de l'adoption du crédit.

Rapport du groupe libéral-radical

**Gex Océane** (PLR). Pour une fois, le groupe libéral-radical accueille favorablement le message n° 43 du Conseil communal, qui propose un crédit pour l'extension du bâtiment de traitement des micropolluants et la réalisation d'un chauffage à distance (CAD), que nous avons étudié avec attention. Nous tenons à saluer l'anticipation dont fait preuve le Conseil communal en répondant à des défis environnementaux et énergétiques de plus en plus pressants. Une gestion proactive des infrastructures, notamment en matière de traitement des micropolluants, est un enjeu crucial pour préserver la qualité de nos eaux et de notre environnement.

S'agissant d'un engagement financier conséquent, également au plan financier, le groupe libéral-radical souhaite rappeler l'importance d'une planification rigoureuse. Le montant élevé de ce crédit demande de la transparence et une gestion exemplaire, afin d'assurer la rentabilité à long terme de cet investissement pour la collectivité. En ce sens, nous demandons des précisions sur la durée de vie prévue pour le bâtiment et les installations qui y seront intégrées, afin de garantir une infrastructure durable, qui n'engendrera pas des frais imprévus ou des besoins de remplacement prématurés, notamment l'intégration du bâtiment dans le programme Stratus. Une estimation réaliste de la longévité des installations est essentielle pour évaluer correctement l'efficacité et la rentabilité de cet investissement public.

À la vue d'un postulat déposé, notre groupe souhaite également questionner l'emplacement actuel de la déchèterie sur ce site. Ce n'est, selon nous, pas l'emplacement idéal pour répondre aux besoins des habitant·e·s de la ville de Fribourg, notamment en termes d'accessibilité. L'accès à cette déchèterie, bien qu'il ne s'agisse pas exactement de ce dont on discute mais on est sur le site des Neigles, nous soutenons l'idée d'un futur déplacement de cette infrastructure vers un lieu plus facilement accessible pour encourager de meilleures pratiques du tri et du recyclage au sein de la population.

En conclusion, tout en saluant l'initiative du Conseil communal, nous recommandons une réflexion approfondie sur la vision du site des Neigles, en particulier pour ce qui concerne la déchèterie et les possibilités de réorganisation. Cette approche, accompagnée d'une stratégie claire sur la durée de vie des infrastructures, garantira une utilisation harmonieuse et durable des infrastructures. Le groupe libéral-radical acceptera à l'unanimité le crédit proposé dans ce message.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

**Dick Johan** (UDC). Nous saluons le travail de qualité effectué par toute l'équipe responsable de ce projet. Aujourd'hui, nous nous trouvons à un tournant pour l'avenir environnemental, énergétique et économique de Fribourg. Le crédit d'extension proposé pour le bâtiment de traitement des micropolluants représente une étape cruciale pour protéger nos systèmes d'eau contre les contaminants et garantir une eau propre et saine pour notre ville.

La mise en œuvre de la centrale thermique nous permettra aussi d'assurer une source de chauffage fiable et durable pour nos résidents.

Investir dans ce projet, c'est investir dans l'avenir.

De plus, avec l'adoption de ce crédit, ce projet bénéficiera d'une subvention.

Pour paraphraser Robert Francis Kennedy: "Nous sommes témoins de quelque chose d'inédit: l'eau ne coule plus vers l'aval, elle coule vers l'argent."

Le groupe UDC de la Ville de Fribourg soutient cette extension de crédit.

#### Rapport du groupe socialiste

**Vonlanthen Marc** (PS). Nous ne reviendrons pas sur les détails du projet qui ont déjà été amplement discutés par le représentant du Conseil communal, et par le président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. Nous insisterons en revanche bien davantage sur l'importance stratégique du message n° 43 sur lequel nous nous apprêtons à voter car cette extension du bâtiment de traitement des micropolluants est une pierre angulaire de nombreux objectifs et planifications de la Ville qu'il s'agit maintenant de concrétiser.

Premièrement, dans sa planification énergétique, le Conseil communal priorise avec raison les réseaux de chauffage à distance pour les quartiers à forte densité. Il s'agit d'une solution techniquement simple à mettre en œuvre, basée sur de la chaleur issue d'une source renouvelable, mettant efficacement en relation une forte demande énergétique avec un système de production centralisé en mesure d'y répondre. La centrale thermique, qui prendra place dans cette extension, viendra renforcer le développement du CAD en ville.

Deuxièmement, le plan climat communal a d'ores et déjà fixé comme objectif d'atteindre zéro net émission de CO<sub>2</sub> en 2047. Ce message, si nous l'acceptons, ouvre la porte à une production de chaleur décarbonée qui devra couvrir l'équivalent de 10% des besoins du territoire communal. Certes, l'objectif n'est de loin pas encore atteint mais c'est un pas résolu dans cette direction.

Finalement, le traitement des eaux, dont la chaleur injectée dans le CAD sera prélevée, fournira des résidus de biomasse qui pourront ensuite être transformés en biogaz, puis en électricité renouvelable par des couplages chaleur-force. Selon les informations de l'ingénieur de ville, cela équivaldrait à 50% des besoins en électricité du site des Neigles, ce qui est une excellente nouvelle, notamment en vue de l'électrification de la flotte de véhicules de la Ville. On le voit bien, ce que l'on appelle déchets ou eaux usées, en référence à la dernière étape d'un extractivisme malheureusement aujourd'hui encore largement dominant et qui épuise la terre, sont en réalité des ressources énergétiquement très riches à valoriser et, encore une fois, ce message en est au niveau communal une des pierres angulaires.

La STEP des Neigles fait partie du périmètre de paysage d'importance cantonale de la Sarine en ville de Fribourg, ce qui pourrait soulever des critiques quant au choix du site. La fiche du plan directeur cantonal dédiée à ce paysage est cependant claire quant aux objectifs de protection. Sa valeur est avant tout liée à la cohabitation d'un patrimoine bâti et des milieux naturels tels que la Sarine, ses rives et ses falaises. Ainsi, l'extension du bâtiment de traitement des micropolluants se fera sur un site déjà très impacté par des activités industrielles sans porter atteinte significative à la valeur

paysagère telle que décrite dans le plan directeur cantonal. De l'avis du groupe socialiste, le choix de ce site est pertinent car lié par la destination.

Une question stratégique que soulève ce message est celle de la gouvernance de la centrale qui prendra place dans le bâtiment. On peut y lire en page 5 que la production annuelle de chaleur s'élèvera à 50 GWh, avec des prix au coût autour des 15 centimes par kWh, cela représente plusieurs millions de francs annuels de revenus.

Nous sommes d'avis que la Ville de Fribourg doit saisir toutes les opportunités pour prendre en main son avenir énergétique, quelle que soit la forme que prendra cette gouvernance, la Ville devra absolument y rester majoritaire et les bénéfices financiers devront servir à accélérer la transition énergétique de la Ville de Fribourg et non contribuer au profit de groupe E Celsius. Dans le postulat n° 92, mon collègue C. Allenspach proposait de créer une société en mains de la Ville pour la production et la distribution d'énergies renouvelables. À la lumière du développement à venir sur le site des Neigles, cette proposition mérite de rester sur la table des discussions.

C'est sans aucune réserve que le groupe socialiste soutiendra ce message et qu'il vous invite à en faire de même. Le planning des développements ultérieurs, en page 10 du message, fixe à ce printemps l'échéance des négociations entre la Ville et Groupe E pour la fourniture d'énergie. Le groupe socialiste l'a bien noté et ne manquera pas d'y revenir, notamment par le biais d'une question au Conseil communal.

**Rugo Claudio (PA).**

- Le bâtiment fantasmagorique du Kybourg, vous vous en souvenez? On devait faire des logements au Schoenberg, mais ça a été mis au placard.
- Le parking de Saint-Léonard, vous vous en souvenez? Des failles et des problèmes, une année de retard.
- La fontaine de la Palme revit, reprend vie, elle tourna sur elle-même un quart de tour.
- Le BATPOL, on vote un budget pour quatre étages et tout d'un coup on se retrouve à refaire les fondations parce que l'on doit faire six étages, et encore après on doit revoter des budgets, c'est dans un contexte général.
- Le parking de liaison, vous vous en souvenez? C'est en stand-by ...

**Le président.** Je suis désolé de vous couper, M. C. Rugo, ce n'est pas de votre faute, mais visiblement ça sent le brûlé. On va évacuer tout de suite.

Interruption de la séance / Pause

La séance est interrompue durant une quinzaine de minutes, le temps d'évacuer la salle et de s'assurer de l'absence de danger.

**Le président.** Désolé pour cette interruption, merci pour cet exercice réussi, qui nous aura permis de faire la pause en même temps.

**Rugo Claudio (PA).** Voilà, je reprends, M. le président:

- Le BATPOL: quatre étages. Une année ou deux après, on rajoute deux étages, on refait encore les pylônes de soutien, et on doit revoter après encore parce que l'on rechange l'ordre du premier étage, deuxième étage, troisième étage, vous vous en souvenez tous
- Le parking de liaison qui tourne un peu au vinaigre avec toutes les oppositions. On connaît tous les chantiers qui sont bloqués, qui restent dans les tiroirs. Et puis là, on arrive sur un bâtiment, on ne sait pas ce que l'on va mettre dedans. M. C. Schenker a parlé de coquille, c'était aussi mon terme. Je compléterai en disant que c'est un veston de fourrure, mais on ne sait pas si la personne a les sous-vêtements dessous.

Il y a beaucoup de questions que je me pose sur la place-même. Lors des dernières inondations, est-ce qu'il y a eu un impact dans cette zone-là? Moi, je pense que oui. Instabilité du terrain? Je pense que oui, vu que l'on a dû refaire le pont. Il y a eu des milliers de kilos en plus qui ont été mis sur les pylônes du pont de la Poya. C'est clair que ça impacte le terrain. C'est un terrain qui n'est pas super stable, ce n'est donc pas l'endroit idéal.

J'ai voulu aller sur site pour voir. Par hasard, j'étais à 15.55 heures à la STEP. Je demande à voir un responsable et on me dit que tous les responsables sont partis. C'est l'employé présent qui m'a dit qu'eux étaient tenus de rester jusqu'à 16.30 heures, mais que les patrons pouvaient partir avant. Ils ont l'horaire libre. D'ailleurs, je me pose une question. Ils font une demi-heure de pause alors que si on travaille 8 heures, il faut faire 1 heure de pause, en tout cas pour les sommeliers. Je ne sais pas si ce sont les mêmes conditions de travail pour les responsables.

Si je continue alors, M. C. Schenker, comme vous, je pense qu'il y a un peu un calendrier politique. On a déjà eu le cimetière qui nous a fait pas mal radoter. Là, on a un bâtiment où on ne sait pas, on est à une année des prochaines élections, un peu plus d'une année, et c'est vrai que ça sent un peu le roussi. C'est un peu une présentation, ce n'est pas tout à fait dans mes cordes.

Au niveau énergétique, ce n'est que ce soir que j'ai compris que ce sont des pompes à chaleur parce que le message était très mal écrit: rien sur l'énergie ou vraiment en devinette. Je l'ai lu en entier, c'est très difficile. Produire de l'énergie en bas aux Neigles, c'est déjà en gaspiller beaucoup pour la faire remonter en ville. Ça c'est une chose qui n'a pas été dite. Vous voulez faire de l'eau, remonter de l'eau, vous voulez faire du gaz, remonter du gaz, vous voulez faire de l'électricité, tout ça c'est compliqué et ce n'est pas la zone idéale. Si on devrait faire quelque chose, ça serait mieux de faire sur le haut au Guintzet pour arroser toute la ville et pas l'inverse en dépensant de l'énergie pour produire de l'énergie.

Cette zone est inondable, j'en ai déjà parlé. La Sarine n'a pas été dessinée.

Enterrer plus le bâtiment! Alors ça, c'est quelqu'un qui ne doit pas habiter en ville ou bien qui ne se promène pas à la Sarine, parce qu'enterrer des bâtiments, il y a des garages, ils sont régulièrement inondés; il y a des caves, elles sont inondées; il y a des parkings qui doivent être ... le parking des Augustins est régulièrement vidé de ses voitures. Faire un enterré, c'est un appel d'air, ce n'est pas possible techniquement ou à grands frais. Je ne pense pas que les CHF 5 millions correspondent à ces frais-là.

Moi, je demande donc un renvoi afin d'étudier, repenser, laisser un peu couler la Sarine et puis reprendre en compte tout ce que l'on a dit. Il n'y a pas urgence. Là, c'est toujours une histoire de gros sous. On est pressé parce que l'on a besoin d'argent, de subventions, etc. C'est un peu léger. Pour toutes ces raisons, je demande un renvoi et voterai évidemment non au cas où le renvoi ne serait pas accepté. Je vous remercie M. le président, j'espère que je n'ai pas dépassé mes cinq minutes.

**Le président.** Si, vous les avez dépassées, M. C. Rugo.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Tout d'abord je souhaiterais rendre à César ce qui est à César. Le terme de coquille, je me suis permis de l'emprunter suite à la première utilisation faite par le président de la Commission de l'édilité, en séance de commission. À priori, vous ne devriez pas trouver ce terme dans le message. C'est évidemment pour illustrer, à l'instar du président de la Commission d'édilité, le fait que les CHF 5 millions qui vous sont demandés à travers ce message ne concernent justement pas l'intérieur, à savoir les installations techniques de la centrale de chauffe mais justement l'enveloppe du bâtiment. Il n'y avait aucun autre élément ou volonté cachés là-dedans.

Par contre, effectivement, comme ça a été dit, c'est juste, il y a un calendrier, il y a une volonté politique de la part du Conseil communal mais tout à fait ouvertement affichée, assumée, que ce soit pour ce projet ou pour les autres. Il s'agit de faire avancer la politique énergétique de la Ville de Fribourg. Vous avez pu vous en rendre compte notamment dans le cadre du programme de législation, mais aussi au travers de nombreuses réponses à des postulats ou des demandes de crédit. Cette volonté, elle est effectivement là, affirmée, et on souhaite avancer sur ce terrain-là.

Comme je l'ai dit dans le débat d'entrée en matière, ce projet de centrale de chauffe sur ce site-là est une des pièces essentielles de ce puzzle. C'est un des éléments qui limite un peu le lien entre la Ville et un acteur actuellement sur le terrain dans cette thématique. En effet, la Ville serait propriétaire de sa propre centrale de chauffe. Evidemment, cela augmente largement le pouvoir ou la maîtrise et les possibilités d'influencer sur la politique énergétique en ville.

Je me permets peut-être de regrouper quelques points qui ont été soulevés par plusieurs groupes non sans évidemment remercier tous les groupes et tous les intervenants sauf un pour leur soutien affiché et exprimé à ce projet.

Je pense qu'il y a un élément que l'on peut dire dans ce message, c'est que nous sommes véritablement dans une situation ou une construction, standortgebunden en allemand, qui est rendue nécessaire de par sa destination puisque, vous avez bien compris, les quatre pompes à chaleur qui sont projetées sont là pour extraire la chaleur des eaux usées. Les eaux usées sont traitées dans la STEP qui se situe actuellement où elle se situe et pas à un autre endroit. Si on voulait donc remettre en question l'emplacement même de cette centrale de chauffe, évidemment, derrière, on remet en question l'emplacement même de la STEP. Pas besoin de vous faire un grand dessin, en termes d'investissements de vouloir déplacer l'entier des installations de la STEP, ça aurait une conséquence non négligeable sur le plan financier.

Le plan financier est un autre élément qui a été évoqué. Evidemment, le Conseil communal, vous le savez, réactualise régulièrement, cela veut dire une fois par année, le plan financier. Bien évidemment, au fur et à mesure que les projets avancent et se concrétisent, les différents montants sont inscrits de manière réactualisée. Vous allez donc retrouver, dans le cadre des discussions budgétaires, respectivement sur la réactualisation du plan financier également les montants réactualisés concernant ce projet. Qui dit plan financier dit effectivement également choix. Le Conseil communal doit, à l'instar d'ailleurs du Conseil général, lors de la réactualisation du plan financier opérer à des choix à chaque fois, et je peux vous assurer qu'il le fait.

Concernant la question de l'impact du bâtiment ou de la hauteur sur le paysage. Là aussi j'ai envie de dire, il y a d'un côté cet élément de standortgebunden, et de l'autre côté le bâtiment dans son ensemble, dans ses hauteurs, ne sera pas plus élevé que les autres bâtiments, si vous arrivez bien à visualiser le site, notamment les deux grands silos, ainsi que le bâtiment près de la déchetterie, qui sont aussi à cette hauteur. Il ne va donc pas dépasser la hauteur qui est déjà sur le site. Vous savez également que l'on est ici dans une zone particulièrement sensible, notamment aussi en lien justement avec l'espace réservé aux eaux, les fameux ERE. Evidemment, la Ville s'est assurée auprès du Canton préalablement pour voir dans quelle mesure le projet était faisable à cet endroit-là.

Il y avait, sauf erreur, encore une question très précise de la part du groupe PCS, si j'ai bien compris parce que cela a été un peu vite je m'en excuse, de se référer au montant qui est inscrit en fin de la page 5, les CHF 74'937.-, sauf erreur, qui, selon les indications dans le message, effectivement ont déjà été pris en charge par la Ville, à travers les rubriques qui sont indiquées dans le message. Ces montants ne font donc évidemment pas partie du montant qui est demandé à travers le présent message.

Voilà les quelques éléments que je souhaitais encore dire tout en précisant encore une fois que je remercie tou-te-s celles et ceux qui se sont exprimé-e-s au nom de leur groupe pour le soutien affiché et on vous invite au nom du Conseil communal à rejeter la demande de renvoi qui vient d'être déposée.

**Le président.** Nous sommes donc saisis d'une demande de renvoi, déposée par M. C. Rugo. Si j'ai bien compris, il demande un renvoi pour réétudier le projet en tenant compte des spécificités du site, notamment la Sarine, d'exposer la manière dont ces spécificités ont été prises en compte.

M. C Rugo, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi telle que je l'ai résumée?

**Rugo Claudio (PA).** Oui.

**Le président.** Nous allons donc voter sur cette demande de renvoi.

Vote sur la demande de renvoi

**C'est par 73 voix contre 1 et 0 abstention que le Conseil général refuse la demande du message n° 43.**

2021-2026 – Procès-verbal n° 29 de la séance ordinaire du Conseil général  
du 4 novembre 2024

**Ont voté en faveur de la demande de renvoi: 1** Rugo Claudio (PA)

**Ont voté contre la demande de renvoi: 73** Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Se sont abstenus: 0**

### Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la demande de renvoi ayant été rejetée, il est procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 43.

#### Article premier

Pas d'observations. Adopté.

#### Article 2

Pas d'observations. Adopté.

#### Article 3

Pas d'observations. Adopté.

#### Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

**Le Conseil général adopte, par 72 voix contre 0 et 1 abstention, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO; RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement du 15 septembre 2020 des finances de la Ville de Fribourg (RFin);
- le message du Conseil communal n° 43 du 17 septembre 2024;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

*Arrête:*

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 5'070'000.- TTC en vue de la réalisation de l'extension du bâtiment de traitement des micropolluants pour la réalisation d'une centrale thermique pour le CAD. Conformément à l'article 29 al.2 de la loi sur les finances communales (LFCo), ce montant sera indexé sur l'indice suisse des prix de la construction (Mittelland – "nouvelle construction") à la valeur d'avril 2024, soit 115.4 (base 2020).

**Article 2**

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**Article 3**

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes, à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 11 du règlement du 15 septembre 2020 des finances de la Ville de Fribourg (RFin).

Fribourg, le 4 novembre 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Le secrétaire de Ville adjoint:

Simon Murith

Mathieu Maridor"

**Ont voté Oui: 72** Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Ont voté Non: 0**

**S'est abstenu: 1** Rugo Claudio (PA)

**Le président.** Nous pouvons à nouveau accueillir M. R. Cassaza.

[Retour de M. R. Casazza dans la salle]

- 
- 7. Rapport final du Conseil communal au sujet des postulats n° 91 (2021-2026) de Mme et MM. Christoph Allenspach, Marine Jordan et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'examiner la possibilité d'étendre la limitation de vitesse à 30 km/h sur les routes communales et n° 135 (2021-2026) de Mme et MM. Fabienne Menétrey (Vert-e-s), Gérald Collaud (CG-PCS) et Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'étendre la limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du réseau routier de la ville de Fribourg**

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.**

cf. annexe.

Le rapport final faisant cinq pages, je vous ferai grâce de la lecture in extenso et me contenterai, tout comme je le ferai pour les autres rapports qui me sont dévolus, de lire la conclusion au nom du Conseil communal.

En conclusion à ces deux postulats, le Conseil communal est d'avis que la demande des postulats n° 91 et n° 135 d'étudier une extension significative du 30 km/h dans les quartiers est possible.

En revanche, le Conseil communal fait le constat que l'introduction en général du 30 km/h en ville de Fribourg n'est pas possible à l'heure actuelle, et ce pour des raisons relevant du droit supérieur.

Le Conseil communal poursuit la stratégie suivante:

- établir un bilan clair des effets du projet mis en place en 2023 et le communiquer au premier semestre 2025;
- continuer à travailler sur des mesures ponctuelles comme pour les quartiers de Jura-Tory et du Schoenberg, pour lesquels la situation actuelle justifie, selon le Conseil communal, la poursuite de ses efforts visant la réalisation de mesures à court terme, telles que zones 30 ou zones de rencontre, par exemple, ou encore l'introduction de limitations de vitesse dans le cadre de projets de requalification;
- à plus long terme, terminer ou renforcer les mises en zone 30 dans l'ensemble des quartiers.

**Allenspach Christoph** (PS). La réponse du Conseil communal n'est pas du tout satisfaisante. Elle reste à tous égards non contraignante, plutôt défensive. Certes, il est affirmé que des projets sont poursuivis dans les quartiers de Jura-Torry et du Schoenberg, qui restent jusqu'à présent largement exemptés de la limitation à 30km/h. Cependant, il manque une date de réalisation souhaitée. Le Conseil communal fait valoir qu'il est difficile que le Canton (DIME) accepte de nouvelles limitations. C'est trop simple, on trouve, et sans fondement solide. La DIME a approuvé la limitation globale de 2023, quand bien même des routes principales étaient concernées. Dernièrement, la DIME a également décrété une limitation de vitesse à 30 km/h sur la très fréquentée route de la Glâne, sur le territoire de Villars-sur-Glâne. L'approbation en faveur des routes de quartier ne devrait donc pas poser de problèmes majeurs. Au contraire, il s'agit d'assurer la cohérence de la vitesse sur l'ensemble du réseau routier de la ville, qui est aujourd'hui peu lisible. En conclusion, nous demandons au Conseil communal de prendre résolument et rapidement de nouvelles mesures.

**Menétray Fabienne** (Vert-e-s). Je veux rajouter une couche à notre insatisfaction à la suite de mon préopinant. Nous ne sommes pas particulièrement satisfaits de cette réponse. Certes, le contexte politique concernant les limitations de vitesse a changé. Cependant, la protection contre le bruit ne devrait pas être le seul argument du Conseil communal pour ne plus agir et devenir frileux face aux plaintes de quelques citoyen-ne-s qui ne vivent d'ailleurs pas forcément sur le territoire communal. Dans le postulat n° 135, nous demandions plus de cohérence pour plus de sécurité. Les habitant-e-s de certains secteurs demandent la mise en place du 30 km/h et c'est à la Ville d'appuyer cette demande auprès du Canton.

Les postulats n° 91 et n° 135 sont ainsi liquidés.

---

**8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 100 (2021-2026) de MM. Christoph Allenspach, Samuel Jordan et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'examiner la renaturation du vallon de Montrevers**

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.**

cf. annexe.

Pour appuyer ses réflexions sur la faisabilité de la remise à ciel ouvert du ruisseau de Montrevers, telle que demandée par le postulat, la Ville a mandaté un bureau d'ingénierie en 2024. Selon l'étude menée par ce bureau, une remise à ciel ouverte n'est techniquement plus possible pour toutes les raisons décrites in extenso dans la réponse écrite. Evidemment, je vous fais grâce de vous la lire ce soir.

Par contre, la Ville de Fribourg avance sur le projet de revitalisation de la Sarine et n'a pas planifié de projets de revitalisation sur d'autres cours d'eau de son territoire: pour certains d'entre eux parce que cela est devenu techniquement impossible du fait de l'anthropisation, et pour d'autres parce que de tels projets sont considérés comme non-prioritaires par l'instance cantonale et ne feraient pas l'objet de subventionnements.

Pour mettre Montrevers à ciel ouvert en aval des voies CFF, il faudrait intervenir sur l'ensemble du tronçon à partir de la sortie de l'étang du Jura, dans une zone très fortement urbanisée, afin de créer une conduite d'eaux claires. Il n'est pas envisageable de consacrer autant d'efforts techniques, administratifs et financiers pour la création d'un ruisseau qui manquerait d'eau (en raison du manque de débit). Malgré l'impossibilité d'une remise à ciel ouvert du Montrevers dans son vallon, des mesures paysagères et environnementales sont prises ou seront entreprises afin de maintenir la substance du vallon. En fonction des ressources (financières et en personnel) à disposition et du statut des propriétés foncières (public/privé), il sera possible d'intégrer certaines mesures paysagères et environnementales préconisées par le présent postulat dans le cadre du programme Nature et paysage.

À travers la future stratégie communale de l'eau, la thématique de l'aménagement des milieux aquatiques en lien avec l'eau pluviale et toutes leurs composantes de biodiversité qui s'y rattachent, prendra bientôt forme sur le territoire communal.

**Allenspach Christoph (PS).** Je remercie le Conseil communal pour ces explications qui contribuent certainement à la compréhension de la nature dans cet espace urbain. Toutefois, l'objectif du postulat n'a été compris que d'une manière rudimentaire. On savait, bien entendu, qu'il était difficile de renaturer le ruisseau du Palatinat à travers le quartier du Jura. Les constructions, même récentes, ne le permettent plus. Par contre, le postulat demandait une évaluation générale dans le petit vallon du Montrevers et pas dans toute la région vers le Jura. Cet endroit, où une végétation importante a subsisté malgré de nombreuses constructions, pourrait-il contribuer à la mise en réseau des éléments paysagers en ville et quelles mesures seraient nécessaires à cet effet? C'était ça la question. Nous demandons au Conseil communal d'inclure le Montrevers dans la planification future de la mise en réseau des éléments paysagers et de procéder à l'évaluation nécessaire dans ce contexte.

Le postulat n° 100 est ainsi liquidé.

**9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 114 (2021-2026) de M. Hervé Bourrier (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une campagne de sensibilisation sur les problèmes de mobilité rencontrés sur le territoire communal**

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.**

cf. annexe.

Le Conseil communal est d'avis que la demande du postulat n° 114 d'étudier la mise en place d'une campagne de sensibilisation sur les problèmes de mobilité rencontrés sur le territoire communal n'est pas souhaitable à l'heure actuelle sous la forme proposée.

Il semble préférable pour le Conseil communal de continuer le travail de sensibilisation et de prévention mené principalement par la Police cantonale et de s'appuyer sur les communications spécifiques des autres intervenant-e-s, tels que le BPA, ProVélo et autres acteurs actifs dans le domaine, pour traiter des domaines particuliers.

Enfin, de procéder à une nouvelle édition mise à jour de la campagne "Route = Respect", par exemple, pourquoi pas durant l'année 2025.

**Bourrier Hervé (PS).** Je vais donner mon appréciation avec deux chansons et un film mais, à votre grand regret, je l'entends déjà, je ne serai pas accompagné à la guitare.

Le 13 septembre 2023, c'est mon postulat:

La plainte de l'heure de pointe de Joe Dassin, rappelez-vous...

A Fribourg, en vélo, on dépasse les autos,

A Fribourg, en vélo, on dépasse les taxis.

Mon postulat c'était: Bienvenue en ville de Fribourg, en moto, en boguet, en vélo, en trottinette, en bus, en train, à pied, à cheval et même en voiture rapidement et en toute sécurité.

Le 9 juin 2024, c'est la réponse de la droite unifiée:

Un film: "La place de parc qui valait trois millions". Bienvenue en ville avec vos autos, parking gratuit et voitures ventouses à toute heure.

Je tiens à préciser que je n'ai touché aucune royalties de la part des initiants qui ont copié le titre de mon postulat.

Le 4 novembre 2024, réponse de la Ville au postulat:

La brouette d'Echallens: Tout doux, tout doucement. Je cite: "On fait un travail important mené sur le long terme qui permet d'améliorer petit à petit la situation." En conclusion, je reprendrai deux mots de la dernière phrase de la réponse: Route et Respect que j'adresse aux rédacteurs de la réponse.

Le postulat n° 114 est ainsi liquidé.

---

**10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 115 (2021-2026) de M. Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier la possibilité de créer une place de stationnement de courte durée pour les camping-cars sur le territoire communal**

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.**

cf. annexe.

Le Conseil communal est d'avis que la demande du postulat n° 115 visant à étudier la possibilité de créer une place de stationnement de courte durée pour les camping-cars sur le territoire communal n'est pas souhaitable à l'heure actuelle pour les raisons suivantes:

- le manque d'emplacements appropriés;
- le manque de ressources pour mener à bien un projet d'installation adéquat et en assurer sa gestion;
- le rapport coûts/bénéfices;
- la pertinence en matière de durabilité qui semble questionnable.

**Wicht Pascal** (UDC). Même si je suis déçu que la mesure proposée n'ait pas pu aboutir à une mise en œuvre effective, je remercie toutefois chaleureusement le Conseil communal et ses services pour la réponse très fouillée, qui a été remise et pour avoir évalué de manière exhaustive en particuliers différents emplacements possibles. Je vois que le travail ait été fait de manière extrêmement sérieuse et on a un tour d'horizon tout à fait large de la réponse à la question.

Il y a un point, en revanche, où je ne partage pas le point de vue du Conseil communal, c'est lorsqu'il juge que cela aurait un intérêt faible pour la ville du point de vue notamment du commerce ou du tourisme. Je pense au contraire que ce tourisme-là, où les gens qui se déplacent en camping-cars, représente aussi un intérêt, c'est une offre qui est complémentaire à ce qui existe. Les gens qui se déplacent en camping-cars, en principe, ne sont pas les mêmes qui viendraient à l'hôtel ou qui se déplaceraient par d'autres moyens. Cela aurait donc été un moyen d'attirer des gens en plus. Eh bien, malheureusement, il semblerait que ce ne soit pas possible, c'est bien dommage. D'autres villes parviennent à le faire. Merci quand même pour la réponse très détaillée.

Le postulat n° 115 est ainsi liquidé.

**Le président.** M. C. Rugo, j'ai vu que vous aviez une demande de parole. Je vous passerai la parole au point des "Divers" si vous avez une remarque à faire à un moment ou à un autre. Il n'y a pas eu de prise à partie personnelle. Vous me l'avez fait remarquer lorsque j'ai été élu, je joue aussi de la guitare. Peut-être que M. H. Bourrier parlait de moi.

---

**11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 116 (2021-2026) de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Marine Jordan, Christoph Allenspach, Samuel Jordan et Pierre-Alain Perritaz (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de revaloriser la classe A de la grille salariale de la Ville de Fribourg**

**Steiert Thierry, syndic.**

cf. annexe.

Le nouveau système salarial, si on peut encore l'appeler nouveau, de la Ville de Fribourg, a été révisé en 2018 et est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le Service des ressources humaines a procédé cette année, donc en 2024, à une analyse des classes inférieures afin de vérifier si ces dernières ne devaient pas être réévaluées. Dans ce contexte, le Service RH a souhaité faire évoluer le système existant de manière à en garder la cohérence, et disposer de simulations sur les incidences financières des changements envisagés.

Le système salarial actuel de la Ville comporte 20 classes, réparties en 5 blocs. Les principes suivants ont été adoptés pour proposer une réévaluation du bloc A du système salarial. Le bloc A, c'est celui qui concerne les fonctions ne nécessitant pas d'avoir un CFC dans le domaine, et le salaire mensuel brut minimum actuel à la Ville de Fribourg dans ces classes est de CHF 3'799.- x 13 pour un taux d'activité à 100%.

Les principes suivants ont donc été adoptés pour proposer une réévaluation de ce bloc A du système salarial:

- les évolutions proposées ne devaient impacter que le bloc A, parce que sinon ça constituait un biais sur tout le système salarial, notamment sur la catégorie B;
- la cohérence du système salarial entier devait être assurée, comme je viens de le dire;
- le salaire minimum de la classe A2 devait être réévalué à CHF 4'000.- bruts.

Trois scénarios ont été étudiés:

- variante 1: le minimum de la classe A2 serait fixé à CHF 4'000.- et l'échelon maintenu au niveau actuel à hauteur de CHF 50.85;
- variante 2: le minimum de la classe A2 serait fixé à CHF 4'000.- et l'échelon diminué de manière à atteindre le maximum de l'ancienne classe A4 à hauteur de CHF 46.20;

- variante 3: le minimum de la classe A2 serait fixé à CHF 4'000.-et l'échelon diminué de manière à atteindre le maximum de l'ancienne classe A2 qui serait à hauteur de CHF 45.20.

Lors de sa séance du 18 juin 2024, le Conseil communal a accepté la variante la plus généreuse, c'est-à-dire la variante 1. Ainsi et dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, sous réserve de l'approbation du budget, le personnel en classe A verra ses conditions salariales revalorisées.

**Vonlanthen Marc (PS).** Vivre avec CHF 4'000.-par mois, soit CHF 23.- de l'heure, c'est vraiment un minimum. En ce sens-là, il est délicat pour les auteurs du postulat d'exprimer leur satisfaction.

Nous relevons néanmoins que la grille salariale du personnel de la Ville de Fribourg sera, dès 2025, étalonnée sur ce minimum, ce qui, en soi, constitue une amélioration par rapport à la situation actuelle. Pour la classe A2, cela représente CHF 2'626.- de revenus annuels supplémentaires, près de CHF 80'000.- sur une activité professionnelle de 30 ans. Selon nos informations, cela concerne 134 collaborateur·rice·s de la Ville, ce qui n'est pas négligeable, nous en remercions le Conseil communal.

Nous relevons aussi que notre postulat demandait au Conseil communal d'aligner sur la grille salariale les revenus du personnel auxiliaire et temporaire. En d'autres termes qu'aucune personne employée de quelque manière que ce soit par la Ville de Fribourg ne gagne moins de CHF 23.- par heure.

Si ce n'est nous rappeler que ce personnel n'est pas soumis au règlement du personnel de la Ville de Fribourg, la réponse du Conseil communal n'en dit rien et nous le regrettons. Nous ne pouvons dès lors que réaffirmer notre volonté à ce sujet.

Le postulat n° 116 est ainsi liquidé.

---

**12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 117 (2021-2026) de Mme et M. Guy-Noël Jelk et Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'aménager et/ou d'adapter des rampes pour poussettes et chaises roulantes à côté d'escaliers déjà existants**

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.**

cf. annexe.

Afin de répondre à ce postulat, le Conseil communal a mené une étude et a répertorié dans un inventaire annexé à la réponse écrite une soixantaine d'escaliers et rampes dans la ville. Cet inventaire a permis de répertorier ces escaliers pour lesquels il y a un intérêt de réaliser une rampe et pour lesquels la réalisation d'un tel ouvrage est possible en fonction de la configuration du lieu.

Toutefois, selon l'inventaire et l'étude menée, les opportunités de mettre en place des rampes pour des poussettes et/ou pour des personnes à mobilité réduite, sans engendrer des travaux conséquents et coûteux, sont faibles. Cependant, certaines opportunités peuvent apparaître par l'intermédiaire de projets plus conséquents pour profiter d'intégrer des rampes aux escaliers existants, rénovés ou reconstruits. La Ville de Fribourg étudiera ces opportunités au cas par cas et en fonction des décisions budgétaires.

**Jelk Guy-Noël (PS).** Je suis satisfait oui et non. Je suis satisfait que grâce à notre postulat, il existe maintenant un inventaire précis des différents tronçons d'escaliers. On comprend également les raisons techniques qui s'appliquent pour la réalisation des rampes pour les poussettes et/ou pour les chaises roulantes. Sur les 58 tronçons répertoriés, sept possèdent déjà une rampe pour les poussettes et sept autres y sont plus ou moins accessibles. Par conséquent, il reste 44 tronçons qui ne possèdent aucune rampe. Le rapport du Conseil communal ne mentionne qu'une seule rampe qui serait susceptible d'être aménagée et quatre qui pourraient l'être mais moyennant d'importants travaux. Cela ne représente que 12% de ce qu'il serait possible de faire, ce qui est très peu.

Dans sa conclusion, le Conseil communal relève quand même que si des opportunités apparaissent lors de futurs autres projets, il en profitera pour y intégrer les rampes aux escaliers existants. Le Conseil communal n'aura plus d'excuses puisqu'il possède dorénavant cet inventaire.

Le postulat n° 117 est ainsi liquidé.

---

**13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 118 (2021-2026) de Mmes Elena-Lavinia Niederhäuser, Leyla Seewer et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'adapter les aires de jeux aux enfants à mobilité réduite**

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.**

cf. annexe.

Le Conseil communal, à l'instar des postulants, est convaincu que les enfants à mobilité réduite doivent pouvoir participer à toutes les manifestations de la vie sociale et être en mesure de partager avec les autres enfants les possibilités qui leur sont offertes d'apprendre et d'acquérir une expérience sans se sentir exclus. En ce sens, les places de jeux constituent des lieux d'action privilégiés pour créer un espace public urbain universellement accessible, inclusif et, de manière générale, hautement qualitatif.

Consciente de l'importance des places de jeux au sein de son territoire, la Ville de Fribourg a pris des mesures récentes, tant au niveau stratégique qu'opérationnel, pour améliorer progressivement la qualité de son réseau de places de jeux. À titre d'exemple, vous le savez, la nouvelle place de jeux du Domino, qui a été inaugurée cet été, propose une conception intégrant des principes

d'aménagement inclusif. Sur cette place de jeux, un carrousel compatible avec les besoins des personnes porteuses de handicap, un revêtement en copeaux, ainsi que des chemins d'accès en gravier praticable pour des poussettes et les personnes à mobilité réduite, ont été intégrés à l'aménagement. Je vous le confirme de première main, tout comme d'autres dans cette salle que j'ai déjà croisés aussi: c'est effectivement très facile, accessible en poussettes, notamment la place de jeu du Domino. Cette amélioration qualitative implique de répondre à une multitude d'enjeux, dont celui de l'inclusivité et de l'accessibilité des places de jeux pour les enfants porteurs de handicap qui est spécifiquement identifié par le postulat n° 118.

Le Conseil communal retient que la stratégie des places de jeux récemment validée, et qui peut être consultée publiquement sur le site de la Ville, est un outil qui permettra d'orienter, de planifier et de coordonner les futurs projets d'aménagement, de rénovation ou d'assainissement des places de jeux à court, moyen et long termes, en répondant parmi d'autres aspects aux préoccupations des postulants.

**Seewer Leyla (PS).** Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse très détaillée. Nous sommes satisfaites d'apprendre que le Conseil communal partage notre vision par rapport au rôle social et l'importance que jouent les places de jeux au sein du territoire communal. Nous nous réjouissons également d'apprendre que la Ville de Fribourg a récemment mis en place et validé une stratégie de place de jeux. Nous suivrons avec enthousiasme et attention la mise en œuvre des mesures qui permettront d'améliorer la qualité du réseau des places de jeux et de favoriser l'inclusivité et l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Nous regrettons cependant que cette stratégie ait été mise en place plus de trois ans après la réalisation de l'inventaire et que les critères listés dans cet inventaire n'aient pas été plus spécifiés. Nous sommes également surprises par le fait que l'installation d'une balançoire et d'un toboggan suffise pour qualifier une place de jeux comme diversifiée et pour considérer que toutes les classes d'âges y sont représentées.

Le postulat n° 118 est ainsi liquidé.

---

**14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 120 (2021-2026) de Mmes et MM. Véronique Grady, Adrienne Salina, Océane Gex, David Aebischer, Raphaël Casazza, Jean-Pierre Wolhauser, Jean-Noël Gex et David Krienbühl (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place un numéro d'urgence contre le harcèlement scolaire**

**Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.**

cf. annexe.

Ce postulat demande au Conseil communal de mener un projet pilote pour un numéro d'urgence qui, en tout temps, permettra de prendre en charge les victimes, ainsi que leurs familles et de dénoncer

les cas de harcèlement scolaire. Il souhaite également que la communication du numéro d'urgence soit systématisée.

Le Conseil communal est conscient de la problématique du harcèlement en milieu scolaire et s'engage dans le cadre de ses compétences contre ce phénomène. Les règles du vivre ensemble dans les établissements scolaires font par contre partie des tâches des directions d'écoles, donc des employés de l'Etat. Les enseignant·e·s sont sensibilisé·e·s et les travailleur·euse·s sociaux·iales de l'Etat sont à leur disposition. La Ville de Fribourg soutient des activités ou projets afin de favoriser la cohésion sociale dans les écoles et est en contact régulier avec les directions. Les infirmières scolaires de la Ville sont également à l'écoute des élèves et sont ainsi une ressource à disposition.

Concrètement pour la ligne téléphonique proposée par les postulants, c'est le n° 147 de Pro Juventute qui existe déjà. Cette ligne est gratuite et confidentielle, disponible 24h/24 et 365 jours par an. Le Conseil communal est d'avis qu'il n'est pas judicieux d'instaurer au niveau de la ville un numéro uniquement pour les élèves de la ville, étant aussi que surtout au niveau des CO il y a beaucoup d'enfants d'autres communes qui fréquentent nos écoles.

Le Grand Conseil a d'ailleurs accepté lors de sa dernière session, le postulat n° 75, déposée par une députée de la ville entre autres, qui demande au Conseil d'Etat de se pencher sur cette question et devra proposer une stratégie globale et transversale jusqu'en octobre 2025. Nous allons attentivement suivre ces travaux.

Nous avons également demandé aux directeur·rice·s des écoles de la ville de Fribourg de rendre plus visible, comme demandé dans le postulat, le numéro existant 147 sur les sites web de leurs écoles et dans leurs bâtiments.

**Grady Véronique** (PLR). Nous tenons en préambule à remercier Mme la conseillère communale et les personnes concernées pour cette réponse circonstanciée.

Le harcèlement scolaire est un sujet délicat et préoccupant. Ce printemps, deux députés du législatif cantonal ont rebondi sur cette problématique et notre proposition via un postulat, dont le dépôt a reçu le soutien du plenum, vous l'avez dit, ce qui est une excellente nouvelle.

Il nous réjouit également de constater que notre Ville a entrepris diverses démarches en vue d'améliorer la communication sur les outils à disposition des enfants, des jeunes et des familles.

Le postulat n° 120 est ainsi liquidé.

---

**15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 148 (2021-2026) de Mmes et M. David Ruffieux, Fabienne Menétrey et Valentine Mauron (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures pour la biodiversité dans les jardins et espaces extérieurs privés**

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.**

cf. annexe.

À l'instar du postulat, le Conseil communal est bien conscient de l'importance des jardins privés pour la biodiversité.

De nombreuses actions de communication ont d'ailleurs été entreprises ces dernières années et la Ville prévoit encore une hausse des actions de sensibilisation en 2025.

Les pratiques et les connaissances de la Ville sont donc en constante évolution afin de s'adapter aux crises climatiques et de la biodiversité. La thématique des jardins privés reste bien présente dans les actions prévues à futur.

Pour le moment, la Ville ne propose pas de subventions à l'intention des jardins privés. Elle travaille en coordination avec le Canton qui propose un portefeuille d'actions et pourra utiliser ce projet pour développer au mieux, à tous les échelons, différentes solutions.

Les objectifs en faveur de la biodiversité, validés le 9 juillet dernier par le Conseil communal et publiés la semaine dernière, ainsi que ses mesures expriment également l'importance qu'accorde le Conseil communal au fait de travailler sur les jardins privés et la gestion des plantes invasives. Ces mesures s'intégreront dans le programme Nature et paysage. Il s'agira maintenant de les hiérarchiser et de les budgétiser.

Le résultat de l'étude du plan de végétalisation devra également proposer un plan d'action pour le domaine privé.

Finalement, il convient encore de relever que la Ville mène actuellement une analyse des missions actuelles et futures du Secteur des parcs et promenades dans une volonté de regrouper toutes les compétences qui sont en rapport avec l'entretien, la gestion et le développement des espaces verts tout en intégrant les nouveaux défis à venir, à savoir la biodiversité, le développement durable, le renforcement de l'économie circulaire, mise en place du plan Nature paysage, etc.

**Ruffieux David** (Vert·e·s). 5<sup>ème</sup> page, chapitre 7, 3<sup>ème</sup> paragraphe: enfin, la réponse à notre postulat. Non, la Ville n'entend pas fournir d'incitation financière ou une aide technique pour des mesures de mise en œuvre en faveur de la biodiversité. Oui, elle estime à ce stade que l'aide cantonale, avec son enveloppe de CHF 50'000.- pour changer les haies de lauriers de tout le canton, suffira.

Jeudi passé, un communiqué de presse nous invitait à aller consulter le rapport finalement mis en ligne qu'en fin de matinée. Ce rapport explicite les 20 mesures validées par le Conseil communal en juillet 2024: qui dit mesure, dit normalement plan d'action indiquant les objectifs chiffrés à atteindre, les compétences qui s'appliquent, le calendrier à suivre ainsi que les coûts induits par la mesure: pour le moment, rien. Les Vert-e-s attendent donc ce plan d'action dès maintenant et suivront attentivement sa mise en œuvre.

Le postulat n° 148 est ainsi liquidé.

---

## 16. Décision quant à la transmission:

**Le président.** Lors de sa séance du 2 octobre 2024, le Bureau a unanimement qualifié les propositions n° 23 et 24, ainsi que les postulats n° 157 à 161, comme tels et les a jugés recevables, en rappelant toutefois que les prises à partie personnelle sont également prohibées dans les postulats écrits que nous déposons.

En premier lieu, je vais demander si la qualification ou la recevabilité de l'un ou l'autre des objets parlementaires figurant à l'ordre du jour est quand même contestée. Le cas échéant, nous procéderons directement au vote sur la recevabilité de l'objet concerné. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question de la transmission en suivant l'ordre du jour.

**Steiert Thierry, syndic.** Sur la recevabilité, le Conseil communal n'a pas de remarques. Il considère, tout comme le Bureau, les propositions et les postulats comme recevables.

**Le président.** La recevabilité des deux propositions figurant à l'ordre du jour n'étant pas contestée, nous traiterons uniquement de la question de leur transmission.

- **des propositions**

- n° 23 de M. Claudio Rugo (PA) demandant l'abrogation de l'article 5 du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique (RSVF; 310.1)

**Steiert Thierry, syndic.** On peut effectivement légitimement se poser la question de la compatibilité de l'article 5 de ce règlement avec le plan comptable MCH2. Cela étant, le Conseil communal avait de toute façon l'intention en vue des révisions partielles qui ont lieu d'être et qui vont encore maintenant être complétées par le résultat de l'initiative populaire qui a eu son issue le 9 juin dernier. Donc, dans le contexte de ces révisions partielles, l'intention du Conseil communal était de toute façon de requestionner aussi les dispositions qui devaient être toilettées comme celle-ci. On peut donc se poser la question de la pertinence d'une transmission d'une proposition telle que celle-ci mais le Conseil communal s'en remet au Conseil général.

**Rugo Claudio** (PA). Il n'existe plus dans la gestion comptable des affaires publiques un lien entre dépenses et produits. Cet article n'a plus lieu d'être. M. le syndic, qui vient de prendre la parole, vient d'être pour une fois d'accord avec moi. C'est une bonne chose.

Par contre, je n'ai pas grand-chose à dire de plus, ce qui me pose des problèmes de timing. Je vais donc m'arrêter là et j'espère que vous soutiendrez cette proposition qui va de soi, ça fait un toilettage à une abrogation. Je vous remercie de soutenir cette abrogation et cette proposition.

**Jordan Marine** (PS). Le groupe socialiste va s'opposer à la transmission des propositions n° 23 et 24. Je ne prends la parole qu'une seule fois. Notre groupe estime que le débat devra avoir lieu une fois que nous serons saisis par l'Exécutif de la question de la mise en œuvre de l'initiative "La première heure de parking gratuite à Fribourg". C'est à ce moment-là que le débat se fera. Cependant, le groupe socialiste profite de l'occasion de demander à l'Exécutif d'avoir des informations sur le calendrier des prochaines étapes par rapport à la mise en œuvre de cette initiative.

**Aebischer David** (PLR). L'initiative communale "La première heure de parking gratuite à Fribourg" a été acceptée en votation populaire le 9 juin 2024. Depuis cette date, le Conseil général dispose de deux années pour élaborer un règlement qui prend en compte la volonté populaire. Il reste donc une année et demie, et cinq jours. Dans ce sens, et comme l'a évoqué M. le syndic lors de la séance du Conseil général du 2 juillet 2024, le Conseil communal sollicitera le Conseil général en 2025 avec un message à ce propos. Le groupe libéral-radical souhaiterait évidemment que ça aille plus vite, mais il respecte le temps des institutions.

Le groupe libéral-radical comprend que les propositions n° 23 et n° 24 visent une mise en application rapide de l'initiative communale précitée. Tout en saisissant le souhait du proposant, le groupe libéral-radical propose de profiter de la future modification du règlement concerné en lien avec le verdict populaire du 9 juin 2024 pour le remettre au goût du jour. Il faut juste savoir que le règlement date de plus de 33 ans.

Aussi, une incohérence entre le contenu de la proposition n° 24 et celui de l'initiative communale du 9 juin a été relevée lors des discussions du groupe. La proposition parle d'une exception "... à 70 mètres au pourtour de la gare CFF". Alors que l'initiative fixe une exception "...faites aux abords de la gare, au maximum de 50 mètres".

Le groupe libéral-radical votera non à la transmission des propositions n° 23 et n° 24.

Je souhaiterais encore dire qu'il faut éviter d'aller plus vite que la musique.

**Yerly-Brault François** (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s a évoqué lors de la séance de groupe les mêmes arguments que ceux mentionnés tout à l'heure par M. le syndic, au nom du Conseil communal. La proposition n° 23, comme la proposition n°24, et je ne prendrai donc pas la parole pour la proposition n° 24, n'auraient aucun effet en tant que telles. Elles sont donc pour nous nulles et non avenues. Nous nous y opposerons.

**Rugo Claudio (PA).** Je suis étonné que vous laissiez déborder le sujet. Nous en sommes à la proposition n° 23. Le groupe socialiste nous parle des n° 23 et 24, tout comme le groupe libéral-radical et le groupe Vert-e-s et vous ne dites rien. Est-ce que l'on est à la foire aux bestiaux ou au Conseil général?

Et je demande un peu d'ordre, d'ordre intellectuel si ... l'abrogation, c'est évident. C'est clair que moi je suis sorti de la salle la dernière fois, comme je sortirai chaque fois parce que je suis un hypersensible. Je suis sorti de la salle la dernière fois sur le cimetière, mais complètement démoralisé. Je suis arrivé chez moi, j'ai eu le message du public qui est venu chez moi et qui m'a dit bravo parce qu'ici il n'y a personne qui dit bravo. Vous ne faites rien. Vous êtes 80, mais personne d'autre que le Parti des Artistes vient dire que ce règlement est faux, qu'il faut le mettre à jour. Si vous en voyez un autre, faites aussi ... Et puis, concernant la date, il y a le problème de date. M. le syndic dit que c'est le Conseil communal qui va proposer une loi. Le législatif, c'est le Conseil général, que l'on veuille oui ou non. Le Conseil communal est l'Exécutif.

Pour tous ces arguments, j'espère que vous me soutiendrez. Là, je ne peux rien faire, c'est vraiment de la bêtise humaine que vous avez dans la tronche. Parce que c'est le Parti des Artistes qui dit une chose, vous répondez systématiquement non. Analysez! Analysez! J'ai dépassé mes deux minutes pour la proposition n° 23.

**Le président.** M. C. Rugo, un tout petit peu de réserve dans vos propos. Je rebondis juste sur la gestion des débats. Du haut de vos neuf ans d'expérience au sein de ce Conseil, vous le savez comme moi que des propositions ont déjà été traitées en commun, notamment s'agissant de l'impôt. Aussi, lorsque ça parle du même règlement, comme c'est le cas des propositions n° 23 et n° 24, il n'y a absolument aucun souci à faire ça. En tant que président, j'ai le droit de décider ainsi. Merci.

Je pensais clore la discussion, mais je vais passer la parole à M. F. Miche.

**Miche François (PS).** Je viens d'entendre quelque chose qui m'a un peu surpris. On me réclamait de l'ordre pour de l'ordre et quand je regardais le papier 23, il m'était reproché d'aimer l'ordre tout comme M. le syndic. Ayant été pris à partie, je m'étais dit que j'étais surpris et je vois que M. C. Rugo de ce côté-là s'est contredit. Voilà, merci.

**Le président.** M. le syndic, souhaitez-vous répondre à la prise de parole de Mme M. Jordan, qui a posé une question? Si ce n'est pas le cas, c'est pas grave.

**Steiert Thierry, syndic.** Si elle peut répéter la question volontiers, oui.

**Jordan Marine (PS).** Avec plaisir. Il s'agissait de connaître les calendriers des prochaines étapes par rapport à la mise en œuvre de l'initiative.

**Steiert Thierry, syndic.** Pour ce qui est du calendrier, cela dépendra bien sûr aussi des débats au Conseil général, mais il est prévu de viser une entrée en vigueur de la révision partielle du règlement sur le stationnement suite à l'acceptation de l'initiative pour le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Le président.** Merci pour cette précision. La discussion est ainsi close.

## Vote

**Le Conseil général refuse, par 70 voix contre 1 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 23 de M. Claudio Rugo.**

**A voté en faveur de la transmission:** 1 Rugo Claudio (PA)

**Ont voté contre la transmission:** 70 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Braut François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Se sont abstenus:** 4 Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC)

**Cette proposition est ainsi rayée du rôle.**

- n° 24 de M. Claudio Rugo (PA) demandant une modification de l'article 3 du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique (RSVF; 310.1)

**Steiert Thierry, syndic.** Pour cette proposition-là, comme pour la précédente, le Conseil communal s'en remettra au Conseil général. Il exprime toutefois sa perplexité par rapport au contenu de cette proposition dont le contenu est tout aussi arbitraire que celui de l'initiative qui n'est encore même pas entrée en vigueur. C'est donc assez surprenant, mais nous nous en remettons donc au Conseil général.

**Rugo Claudio (PA).** Encore une fois, c'est un amateur de la politique qui propose un texte de loi, qui fait le travail à la place des juristes qui sont surchargés, vu qu'il leur faut une année pour pondre une loi, pour respecter la volonté populaire. Je vous rappelle que l'on est 60% à gauche dans cet hémicycle et 40% à droite. La votation c'était 57%. M. E. Moussa s'est exprimé à titre personnel. Je l'ai entendu dire qu'il ne faudra pas tarder trop parce que les élections sont en février 2026. C'est donc un agenda politique qu'il proposait, il en est le premier conscient.

Pour ma part, pourquoi j'aimerais que ce soit le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (sic)? Pour respecter le peuple et pour contredire tous ces faux chiffres que l'on a entendus encore ce soir: CHF 3 millions, CHF 2.6 millions, CHF 2.7 millions. Si on fait en milieu d'année, eh bien on n'aura pas l'élément de comparaison. Alors que si on entre au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (sic), on pourra comparer et puis voir que le Parti des Artistes avait raison au niveau des chiffres parce que ça ne sera jamais une perte de CHF 2.6 millions ou CHF 3 millions. Ce n'est donc que politique, c'est un problème de vision parce que la parole de M. le syndic a énervé beaucoup de personnes lorsqu'il a, au soir de la conférence, dit 2026

à la population. Maintenant on est quelques mois après, on est trois mois après, c'est six mois plus tôt, c'est le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Je m'en réjouis et je félicite le Conseil communal d'avoir fait un petit effort. J'espère que chacun d'entre vous votera oui à cette proposition n° 24. Vous connaissez mon champ d'action, ce n'est pas une menace, je vais le faire, c'est que tous vos votes seront transmis au public et ils sauront qui défend leurs droits. Je vais investir cher là-dessus parce que c'est chaque fois avec mes sous que ces publicités sont faites, excepté, c'est vrai, pour l'initiative.

**Le président.** Je rappelle que nos débats sont publics et accessibles à tout le monde à travers les procès-verbaux.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Dans la mesure où j'ai été pris personnellement à partie dans un dossier que je ne vois vraiment pas en quoi il me concerne personnellement, je me permets de redire une chose qui a été déjà dite par M. le syndic, qui a déjà été dite plusieurs fois, et que toute personne qui comprend les procédures et qui sait que ce soit dans cette commune ou que ce soit dans une autre commune, que ça soit dans un autre canton, lorsqu'il y a un vote populaire, en toute logique, cela prend du temps pour le mettre en œuvre. En effet, ce n'est pas simplement une modification d'un règlement mais derrière, il y a du travail aussi concret. La modification d'un règlement se traduit dans la réalité des choses. Le deuxième élément est que, d'un point de vue juridique, évidemment une rétroactivité d'une loi est l'exception même. On ne peut donc pas faire entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 quelque chose qui a été voté ...

**Rugo Claudio (PA).** 2025

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Vous avez dit 2024, vous n'avez pas dit 2025. Vous irez vérifier dans le procès-verbal, premier élément.

Troisième élément, de toute manière aucun règlement communal ne peut entrer en vigueur avant décision d'approbation par le Canton, qui prend aussi du temps. Vous voyez en toute logique que même pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025, ce n'est tout simplement pas possible. Ceci même avec toute la bonne volonté de la part du Conseil communal. La date la plus proche possible, qui ne dépend évidemment pas que du Conseil communal, mais d'une part du canton et d'autre part évidemment du Conseil général en fonction des débats, est celle du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Ça n'a évidemment aucune autre considération que celle que vous insinuez de manière, je trouve, un peu hasardeuse.

**Le président.** M. C. Rugo, vous allez avoir la parole. Je vous rappelle que vous avez déjà utilisé plus de vos deux minutes pour cette proposition, merci d'être très bref.

**Rugo Claudio (PA).** Oui, je fais 30 secondes pour répondre. Vu que ça prend du temps pour faire avancer les choses, avançons déjà ce soir et votons oui à cette proposition n° 24, merci.

Vote

**Le Conseil général refuse, par 64 voix contre 5 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 24 de M. C. Rugo.**

2021-2026 – Procès-verbal n° 29 de la séance ordinaire du Conseil général  
du 4 novembre 2024

**Ont voté en faveur de la transmission:** 5 Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Liu Baier Ming (UDC), Rugo Claudio (PA), Uldry José (UDC)

**Ont voté contre la transmission:** 64 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoît (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Se sont abstenus:** 6 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

**Cette proposition est ainsi rayée du rôle.**

- **des postulats**
- **n° 157 de Mmes et MM. François Yerly-Brault, Giulia Tognola, Margot Chauderna et Jérémie Stöckli (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réguler ou réglementer les actions de récolte de signatures rémunérées à la signature**

**Steiert Thierry, syndic.** Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat n° 157, ainsi que les suivants jusqu'au n° 161, pour étude.

**Yerly-Brault François (Vert-e-s).** Soutenir une initiative populaire en y apposant sa signature: un geste devenu commun pour de nombreux citoyens et de nombreuses citoyennes en Suisse. Pourtant, suite aux révélations de la fin de l'été, les pratiques douteuses des entreprises rémunérant les récoltes à la signature mettent en péril ce geste simple mais essentiel pour notre démocratie.

Bien plus, c'est la confiance dans les institutions, ce ciment de la démocratie, qui a été ébranlée. Nous sommes tout à fait conscient-e-s que la Ville de Fribourg, en tant qu'autorité communale, ne pourra pas régler le problème seule. D'autant qu'aussi bien le Parlement que la Chancellerie fédérale ont apporté des réactions et des mesures plus ou moins circonstanciées à une pratique commerciale qui gangrène l'expression démocratique de la volonté générale.

Toutefois, de nombreuses zones d'ombre demeurent en ville de Fribourg, et il est essentiel de faire toute la lumière sur ce phénomène. Ainsi, par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'élucider certaines questions laissées en suspens pour les citoyen-ne-s de la Ville de Fribourg:

- Quelles sont les possibilités de régulation et d'encadrement de cette activité dans l'espace public, en particulier si elle est rémunérée à la signature?

- Si je suis domicilié dans la commune, quels sont les risques que ma signature ait été falsifiée, qu'elle ait servi à soutenir un projet politique auquel je ne m'identifie pas? La Ville dispose-t-elle de moyens pour détecter des fraudes soupçonnées?

Les droits démocratiques méritent une attention particulière. Le scandale des signatures falsifiées soulève de nombreuses questions, qu'il nous a paru plus judicieux de réunir dans un postulat pour amener le Conseil communal à faire toute la lumière sur ce phénomène en ville de Fribourg.

Je vous remercie pour votre attention et vous encourage à soutenir notre postulat.

**Rugo Claudio (PA).** J'ai une forte expérience en la matière, étant donné que j'ai déposé trois objets, les deux premières fois seul, sans payer personne, en allant frapper aux portes, en récoltant un nombre de 10% de garantie. Vous êtes novice en politique. La dernière fois que l'on a voté, avant ces trois objets, c'était contre le sens unique de la gare. Le peuple avait dit oui, qu'il était contre le sens unique de la gare et le Conseil communal avait bataillé sur le plan d'aménagement disant que c'était le plan d'aménagement. Je pense que ça fait à peu près 25 ans ou peut-être 30 ans, MM. J.-N. Gex, G. Bourgarel et R. Fessler, les doyens du Conseil général, pourront nous éclairer sur les dates précises. Cependant, il y a tellement peu d'initiatives qui sont faites au niveau communal que c'est superflu.

D'ailleurs, le fait de vouloir maintenant faire voter électroniquement, ça encourage d'autres fraudes. Je vous rappelle, M. F. Yerly-Brault, que toutes les initiatives Vert-e-s fédérales, n'auraient jamais abouti sans l'achat des voix qui se passent entre CHF 1.- et CHF 5.-. J'ai signé, je sais, je les connais, parce que je n'ai pas vu souvent les membres-là, les Vert-e-s ou d'autres, aller récolter des signatures. Je ne les ai pas vu souvent et ça s'est jamais fait. Si vous voulez faire travailler le Conseil communal allez-y, je ne m'opposerai pas.

**Yerly-Brault François (Vert-e-s).** Vu que j'ai été pris à partie, je me permets de répondre. Je passerai sur les insinuations de fraude électorale. Je pense que M. C. Rugo n'a aucune idée de comment les signatures sont récoltées au sein des Vert-e-s et peut-être qu'il insinue que ce sont des initiatives qui n'ont pas été récoltées et soutenues par les Vert-e-s en particulier. Je ne sais pas de quelle initiative il parle. J'aimerais juste préciser à tout le monde qu'à la lecture du postulat, il est clair qu'il ne s'agit pas d'initiatives au niveau communal, il s'agit d'initiatives populaires au niveau fédéral, comme tous les exemples cités le montrent.

Ici, on parle de toutes les récoltes de signatures qui ont été faites au niveau fédéral et que la Commune a authentifiées ou pas. C'est ce que font toutes les communes. C'est sur ces récoltes de signatures-là que l'on souhaite faire toute la lumière.

**Le président.** M. C. Rugo, vous m'avez demandé de l'ordre, vous avez épuisé vos deux minutes de parole tout à l'heure. Je ne vous passerai donc pas la parole, vous n'avez pas été pris à partie.

**Rugo Claudio (PA).** Oui, laissez-moi dire une phrase.

**Le président.** Non, M. C. Rugo.

## Vote

**Le Conseil général décide, par 61 voix contre 5 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 157 de Mmes et MM. François Yerly-Brault, Giulia Tognola, Margot Chauderna et Jérémie Stöckli.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 61 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauer Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Ont voté contre la transmission:** 5 Dick Johan (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC)

**Se sont abstenus:** 9 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 158 de Mme et MM. Claude Schenker (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG-PCS), Véronique Grady (PLR) et David Ruffieux (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de délocaliser la déchetterie des Neigles

**Schenker Claude** (Le Centre/PVL). Le postulat que j'ai déposé avec des cosignataires issus des groupes Vert-e-s, CG-PCS et PLR, signé en outre par 34 autres conseiller-ère-s généraux-ales que je remercie en passant, ne vise pas uniquement une "délocalisation de la déchetterie" comme se limite à l'indiquer le document que nous avons reçu. L'original s'intitule bel et bien "Déménagement de la déchetterie et de l'atelier-garage des Neigles".

La déchetterie d'abord. Son emplacement est unanimement reconnu comme n'étant plus adapté. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le Conseil communal dans son message de 2020 sur la revitalisation de la Sarine. Je ne m'y attarde pas, tant il est patent que la déchetterie est trop excentrée et difficilement accessible. Le même message de 2020 précise que "une fois que le site pourra être libéré de la déchetterie, il restera suffisamment de place pour une revitalisation généreuse de l'embouchure de la Sarine dans le lac de Schiffenen".

L'atelier-garage ensuite: toujours dans le même message, on peut voir très concrètement sur une visualisation que seule la STEP demeure aux Neigles, l'atelier-garage de la voirie ne s'y trouvant plus non plus. Ce qui est logique tant c'est un non-sens en termes de mobilité de rassembler en un lieu si éloigné du centre et si éloigné de la plus grande partie de la ville tous les camions-poubelles, balayeuses, déneigeuses, camions et dizaines d'autres véhicules techniques. Si on ne compte que le trajet supplémentaire Pont de la Poya / Stadtberg / Neigles, ce sont aller-retour 8 km pour chacune des dizaines ou des centaines de courses quotidiennes de nos utilitaires.

Les signataires du postulat demandent donc une délocalisation totale, ou au moins une stratégie d'abandon progressif mais rapide du site, qui concerne non seulement la déchetterie mais aussi les garages. Nous citons plusieurs alternatives, parmi d'autres certainement, qui sont à étudier de manière très approfondie.

**Perritaz Pierre-Alain (PS).** Le Conseil communal n'a pas attendu ce postulat pour entreprendre des recherches pour déplacer la déchetterie. En effet, cela fait déjà plusieurs années qu'il cherche une solution. Du reste, la Commission de l'édilité a été informée par deux fois à ce sujet. Or, deux membres de cette même Commission ont quand même signé ce postulat. Ce dernier aurait dû être une question pour savoir où en était la procédure et non pas un postulat. S'il fallait un exemple d'intervention parlementaire qui enfonce des portes-ouvertes, c'est bien celle-ci. Le groupe socialiste toutefois acceptera à sa majorité la transmission de ce postulat.

**Rugo Claudio (PA).** À 21.55 heures, M. O. Collaud a dit textuellement: tu es un connard. Je tiens à ce que ça soit protocolé dans le procès-verbal, et il y a eu toute cette partie-là qui a entendu. M. M. Vonlanthen, est-ce que vous avez entendu? Non? Personne n'a entendu? OK. Moi j'ai entendu et une plainte sera déposée chez M. Gasser. Cette fois, il y a assez de témoins de ce côté. Vous ne m'avez même pas donné la parole, M. le président. Je me pose la question si vous êtes un bon musicien parce que pour être guitariste, il faut bien écouter.

**Le président.** Ce qui sera protocolé, c'est-ce qui est dit au micro et donc ce que vous venez de dire.

**Ruffieux David (Vert-e-s).** Offrir un espace de revitalisation inondable, annuler le trafic induit par la localisation des garages et de la déchetterie sur la route du Stadtberg qui surplombe le seul biotope de la commune classé dans l'inventaire fédéral, voilà ce qui pousse les Vert-e-s d'un point de vue environnemental à soutenir la transmission.

Aussi, par le large soutien du groupe, nous souhaitons qu'une réflexion plus importante soit menée rapidement sur la manière qu'une ville durable misant sur la mobilité douce a de gérer ses déchets, en partant de la récolte, qui doit être inclusive et équitable, à la mise en valeur la plus efficiente avant élimination.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 71 voix contre 1 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 158 de Mme et MM. Claude Schenker, Simon Jordan, Véronique Grady et David Ruffieux.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 71 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s),

2021-2026 – Procès-verbal n° 29 de la séance ordinaire du Conseil général  
du 4 novembre 2024

Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**A voté contre la transmission:** 1 Fernandes Sofia (CG-PCS)

**Se sont abstenus:** 3 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Rugo Claudio (PA)

**Le président.** Suite à la remarque de M. C. Rugo, je tiens quand même à rappeler à chacun-e les égards à respecter au sein de ce plenum. Personnellement, je n'ai rien entendu mais respectons tou-te-s notre règlement pour le bon déroulement de la fin de cette séance et des séances à venir.

- n° 159 de Mme et M. Thierry Pochon (Vert-e-s) et Fanny Delarze (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'intégrer des citations de textes à caractère poétique dans l'espace public

**Pochon Thierry** (Vert-e-s). C'est avec plaisir que ma collègue Fanny Delarze et moi-même vous soumettons ce postulat n° 159. Apolitique et au-delà des clivages habituels, ne parlant ni d'impôts ni de places de parc, ce postulat entend au contraire donner un peu de sensibilité, voire d'esprit à nos murs et nos rues.

Imaginez. Sur le chemin du travail, soudain être touché par des mots mystérieux qui tous les jours s'éclairent davantage. Se laisser surprendre au début d'une rue par une idée discrètement inscrite sur un muret. A chaque marche d'un escalier, prendre appui sur un vers. S'arrêter à la boutique du coin, intrigué par une citation colorée sur le mur d'à côté. Découvrir la ville et ses quartiers, en suivant un itinéraire insolite et littéraire.

Parer Fribourg d'ornements textuels, c'est lui donner un atout supplémentaire. Un atout en termes touristiques (comme tant de villes ont su le faire, Gatineau, Leyden, Sögel), un atout en termes de cohésion sociale (on sait l'importance fédératrice des mots bien choisis dans un contexte donné), un atout en termes d'image (notre ville si riche en festivals et événements culturels trouvera une réalité permanente).

Alors bien sûr, on rétorquera que ce postulat manquerait de densité, qu'il n'a pas la masse suffisante (faisons-nous fi du poids des mots), ou alors que tout cela est bien joli mais que c'est sans compter sur la mise en œuvre et son suivi. C'est ignorer les associations existantes - ou à créer pour l'occasion - qui peuvent en toute connaissance de cause porter le projet.

On entend déjà qu'il n'y a pas assez d'écrivain-e-s qui parlent, ou sont, de Fribourg. Ceci, qui par ailleurs est faux, montre bien que ce postulat vise juste et permettra de faire connaître des plumes actuelles ou passées, discrètes ou célèbres. Tant d'écrivain-e-s entré-e-s dans l'histoire ont résidé, étudié, aimé dans notre ville et ont écrit sur elle, en témoigne par exemple l'anthologie *Fribourg vu par les écrivains*. Chessex, Bouvier, Cingria, Saint-Exupéry; Nancy Huston, George Sand, Mme de Staël, Marie-Claire Dewarret; Rousseau, Dumas, Butor... Pour ne citer pêle-mêle que quelques grands noms, et francophones. Car il y a tout un pan germanophone à exploiter.

Bref, Fribourg a une existence littéraire, rendons-la matérielle et visible.

Cher-ère-s collègues, nous vous invitons à soutenir la transmission de ce postulat.

Il y a des festivals en tous genres, des manifestations culturelles. Il y a un rayonnement artistique et musical de la ville. Ajoutons-y des mots.

Il y a le golf urbain, il y a les visiteurs de passage pour la cathédrale, et même le tchou-tchou un jour électrique, et il y a des billets de bus offerts pour la clientèle des hôtels! Continuons le développement touristique en leur offrant des mots.

Car si les murs ont des oreilles, ce n'est que la parole qui leur manque. Chaque mot dit, chaque mot lu fera naître une nouvelle idée au passage, ou, au pire, tout bonnement passera inaperçu... comme un simple murmure.

### Vote

**Le Conseil général décide, par 65 voix contre 2 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 159 de Mme et M. Thierry Pochon et Fanny Delarze.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 65 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Ont voté contre la transmission:** 2 Dick Johan (UDC), Papaux David (UDC)

**Se sont abstenus:** 6 Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Rebetez Niels (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC)

- n° 160 de Mmes Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Sonja Gerber (PS), Chantal Wicky Collaud (CG-PCS) et Océane Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre sur pied des "Journées de Fribourg"

**Kohler Valérie** (Le Centre/PVL). Une ville qui vit est une ville qui respire et qui a des projets. Il y a de cela près de 25 ans, Fribourg faisait revivre son passé historique passionnant dans le quartier de l'Auge aux visiteurs et habitants de la Ville de Fribourg. Un cadre idyllique, une page d'histoire médiévale sur la cité des Zaehringen et ses artisans, à travers spectacles et conférences, ont laissé un souvenir mémorable dans l'esprit de l'adolescente que j'étais alors. Initiée et organisée par l'association pour la mise en valeur du patrimoine historique de Fribourg, cette initiative s'inscrit

dans de nombreuses et riches activités qui ont fait et font toujours la singularité et la tradition culturelle de notre chère ville. La Saint-Nicolas, le Carnaval des Bolzes, les 12 Heures de l'Auge, le Festival international du film, les Rencontres folkloriques, les festivals en tous genres, la Fête de la musique, les Schubertiades, bien d'autres encore, et maintenant Nova, ont été et sont des opportunités uniques que nous avons l'immense plaisir de vivre avec le soutien des autorités communales. Nous sommes reconnaissants et nous tenons à marquer notre gratitude à la Ville pour cela.

Afin de poursuivre dans cet esprit, et de continuer à faire vivre la ville, nous aimerions proposer des "Journées de Fribourg".

Maintenant que les travaux de réaménagement de la Ville sont à bout touchant dans plusieurs quartiers, une impulsion nous semble opportune à donner aux usages de ces espaces réhabilités ou améliorés, à travers l'organisation d'un événement annuel ou bisannuel sur deux jours qui contribuerait à attirer les visiteurs et à renforcer l'attractivité de Fribourg comme ville accueillante. Cet événement mobiliserait les atouts identitaires de la ville sur des sites emblématiques tels que le pont de Zaehringen, les places de la Grenette et de l'Hôtel de Ville, des rues à valoriser comme Pierre-Aeby par exemple, en permettant des retombées économiques et sociales positives.

Nous demandons ainsi au Conseil communal de mettre sur pied des "Journées de Fribourg", si nécessaire avec un appel à projets, avec les éléments ou pistes possibles suivantes:

- en identifiant les points forts de l'identité de la ville;
- en intégrant le concept de ville d'atmosphère;
- en mobilisant une stratégie de promotion de lieux clés en partenariat avec les privés, les acteurs locaux, les milieux associatifs, artistiques et commerçants;
- en mettant éventuellement au concours un produit unique de la ville par les artistes ou artisans;
- en incluant l'apport des transports publics spécialement affrétés pour ces journées (anciens bus TPF par exemple);
- en anticipant l'annonce de l'événement et sa communication auprès de canaux efficaces réalisés en amont dudit événement, réseaux sociaux et autres.

Allier culture et tourisme, réinvestir les espaces pour les faire vivre, se réapproprier la ville pour la découvrir, la faire découvrir ou la redécouvrir à l'aide de ce qu'elle a de plus précieux à faire valoir, son identité, son architecture, son histoire, sa géographie, un projet de plus dont, je l'espère, nous pourrions permettre la mise en œuvre pour faire rayonner notre ville et continuer à la faire vivre. Je vous remercie pour votre intention à cette proposition de postulat.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 53 voix contre 0 et 22 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 160 de Mmes Valérie Kohler, Sonja Gerber, Chantal Wicky Collaud et Océane Gex.**

2021-2026 – Procès-verbal n° 29 de la séance ordinaire du Conseil général  
du 4 novembre 2024

**Ont voté en faveur de la transmission: 53** Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

**Ont voté contre la transmission: 0**

**Se sont abstenus: 22** Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Noll Bettina (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

- n° 161 de Mme et M. Laurent Woeffray (PS) et Lea Wattendorff (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'examiner au sein de l'administration communale la proportion de personnes germanophones ou disposant de bonnes connaissances en allemand

**Woeffray Laurent (PS).** In den vergangenen Jahren hat die Stadt Freiburg wichtige Schritte unternommen, um die pragmatischen Zweisprachigkeit in unserer Stadt zu fördern und zu stärken. Neben den französischen Mitteilungen und Dokumenten werden heute viele Informationen auch auf Deutsch veröffentlicht – sei es auf der Website, in den sozialen Medien oder in offiziellen Mitteilungen der Stadt. Diese Fortschritte tragen dazu bei, Freiburg als zweisprachige Stadt zu etablieren und zu fördern und ich glaube nicht ausdrücken zu müssen, wie wertvoll dies für unsere Stadt ist.

Es bleibt jedoch eine Frage offen, die uns beschäftigt: Wie stark ist die deutsche Sprache innerhalb der Stadtverwaltung tatsächlich vertreten? Denn Zweisprachigkeit bedeutet nicht nur das Angebot von Informationen in beiden Sprachen, sondern auch eine Repräsentation der Sprachgruppen innerhalb der Verwaltung selbst.

In diesem Zusammenhang schlägt das vorliegende Postulat vor, eine Erhebung durchzuführen, um den Anteil der deutschsprachigen Angestellten in der Stadtverwaltung zu bestimmen. Ebenso soll der Anteil des französischsprachigen Personals mit guten Deutschkenntnissen erfasst werden. Ziel dieser Erhebung ist es, Klarheit über die sprachliche Zusammensetzung der Verwaltung zu schaffen und die Frage zu beantworten, wie präsent die deutsche Sprache in den verschiedenen Direktionen und Kommissionen des Gemeinderates tatsächlich ist.

Mit einer besseren Datengrundlage könnten weitere Massnahmen zur Förderung der Zweisprachigkeit innerhalb der Stadtverwaltung getroffen werden, um Voraussetzungen für eine Verwaltung zu schaffen, die den Zweisprachigkeitsgedanken nicht nur nach aussen trägt, sondern auch intern lebt.

Ich bitte Sie deshalb, das Postulat zu überweisen, damit die Verwaltung die notwendigen Informationen erheben und dem Generalrat entsprechend Bericht erstatten kann.

Besten Dank für Ihre Unterstützung.

### Vote

**Le Conseil général décide, par 64 voix contre 2 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 161 de Mme et M. Laurent Woeffray et Lea Wattendorff.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 64** Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoît (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

**Ont voté contre la transmission: 2** Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA)

**Se sont abstenus: 9** Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Page Maurice (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

---

## 17. Divers

### A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

### B. Nouvelle proposition

- n° 25 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), David Aebischer (PLR), Christoph Allenspach (PS), Marine Jordan (PS), Gérald Collaud (CG-PCS), David Krienbühl (PLR), Alexandre Sacerdoti (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal l'élaboration d'un règlement communal concernant la taxe sur la plus-value

**Wolhauser Jean-Pierre (PLR).**

### Développement de la proposition

L'historique, le cadre légal et la motivation de cette proposition peuvent être décrits comme suit:

#### Historique

Lors de la sa séance du 27 mai 2014, le Conseil général a décidé de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 11 (législature 2011-2016) demandant l'élaboration d'un règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement. Le Conseil communal a rendu un rapport intermédiaire en date du 24 novembre 2015<sup>1</sup>.

Le 15 septembre 2020, le Conseil général a transmis au Conseil communal, pour examen, la proposition n° 23 (législature 2016-2021) demandant l'élaboration d'un règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement.

Le 10 octobre 2023, le Conseil communal a répondu à la question n° 185 concernant l'état d'avancement du règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement.

#### Cadre légal et motivation

L'article 113a alinéa 1a LATeC permet aux communes qui ont adopté un règlement dans le délai de deux ans dès le 01.10.2023 de prélever sur les taxations cantonales, qui s'élèvent à 20 % de la plus-value, une taxe de maximum un quart ou 5 % qui est déduite de la taxe cantonale.

Pour rappel, trois catégories de mesures d'aménagement peuvent donner lieu à la perception de la taxe cantonale pour autant qu'elles procurent une augmentation de la valeur d'un bien-fonds (plus de CHF 20'000.-):

- a) le classement d'un terrain avec ou sans immeuble en zone à bâtir;
- b) le changement d'affectation notable de la zone dans laquelle il est situé;
- c) l'augmentation des possibilités de construire d'un bien-fonds situé en zone à bâtir lorsque cette augmentation représente au minimum le 50 % des surfaces de plancher au potentiel initial.

Voir l'article 113a alinéa 2 LATeC.

---

<sup>1</sup> Ndr: Selon les recherches dans les archives effectuées par le secrétariat du Conseil général, M. le syndic Pierre-Alain Clément a présenté le rapport intermédiaire du Conseil communal lors de la séance du Conseil général du 16 février 2016, celui-ci n'ayant pas pu être traité lors de la séance des 14 et 15 décembre 2015.

La part prélevée par la Commune doit être affectée, selon l'article 113e alinéa 5 LATeC, à des mesures d'aménagement du territoire comme:

- l'aménagement d'espaces publics;
- l'acquisition de terrains nécessaires à l'aménagement d'espaces publics;
- l'organisation de concours et de MEP ayant un intérêt public prépondérant.

Le règlement-type n° 790.4 sur le site Internet de l'Etat de Fribourg comporte six articles. Les conseils généraux de Villars-sur-Glâne et de Marly ont adopté le mois dernier un tel règlement.

Vu les projets d'aménagement en gestation en ville, la perception d'une taxe communale par déduction de la taxe cantonale serait utile à la Commune.

Pour ces raisons, nous vous prions de soutenir la transmission de cette proposition au Conseil communal.

**La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.**

### **C. Nouveaux postulats**

- n° 162 de Mmes Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Chantal Wicky Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer et de monitorer la réponse aux besoins de logements estudiantins

**Butty Revaz Anne** (Le Centre/PVL).

#### Développement du postulat

##### *Contexte*

Fribourg se positionne comme une ville universitaire de premier plan en Suisse, notamment grâce à ses institutions académiques renommées telles que l'Université de Fribourg, l'une des rares universités bilingues du pays, et la HES-SO Fribourg, offrant des programmes variés en gestion, ingénierie et arts appliqués. Cette diversité académique, combinée à une vie étudiante dynamique marquée par des événements, des associations et des infrastructures culturelles et sportives, renforce l'attrait de la ville pour la population estudiantine.

La ville se distingue également par sa qualité de vie, ses transports publics efficaces et son environnement naturel, rendant le quotidien des étudiant·e·s à la fois agréable et accessible. De plus, Fribourg s'inscrit dans un réseau de recherche et d'innovation national et international, avec un fort engagement vers des projets liés à la durabilité et à l'entrepreneuriat. Ces atouts, combinés à son cadre accueillant et à son ambition de s'adapter aux besoins de la communauté académique, font de Fribourg une ville universitaire en pleine évolution.

Face à cet attrait d'une population étudiante et aux dynamiques immobilières locales, la Ville de Fribourg doit s'assurer que l'offre de logements pour étudiant-e-s réponde aux besoins des étudiants. Plusieurs résidences universitaires et options de colocation proposent des offres. Cependant, les données disponibles sur cette offre sont souvent limitées et incomplètes, ce qui complique une gestion proactive et adaptée de la situation. Dès lors, ce postulat demande à la Ville de Fribourg d'étudier la manière adéquate dont elle peut répondre à cette demande croissante tout en améliorant le monitoring de cette offre afin de garantir une allocation efficace et transparente des ressources.

#### *Pistes de réflexion*

1. Comparer l'offre et la demande de logement estudiantins:
  - Dresser un état complet au niveau de l'offre totale de logements disponibles spécifiquement pour les étudiants: tels que les foyers universitaires, mais aussi les appartements privés loués aux étudiants et les colocations, qui sont généralement absents du segment de marché des logements d'étudiants. Cette piste inclut la collaboration avec des régies immobilières locales pour obtenir des données sur le nombre de locations pour étudiants et comprendre les dynamiques du marché. Il s'agit aussi de vérifier les projets en cours ou planifiés dans la ville en termes de construction de nouveaux logements pour étudiants, ainsi que la rénovation ou la conversion de bâtiments existants pour répondre à cette demande.
  - Dresser un état de la demande des étudiants pour un logement en ville de Fribourg: à l'aide d'un sondage auprès des étudiants inscrits auprès des établissements d'enseignement supérieur à Fribourg (Université de Fribourg, HES-SO, etc.) pour comprendre leurs besoins à disposer d'un logement en ville de Fribourg, mais aussi de leur perception sur la disponibilité des logements, les difficultés éventuelles à en trouver, et des délais d'attente pour obtenir un logement.
2. Confirmer cette comparaison en analysant la tendance actuelle au travers de l'évolution du taux de logements estudiantins disponibles ou l'évolution des loyers bruts pour identifier les éventuels déséquilibres observés.
3. Etablir un benchmark avec la situation des logements estudiantins dans d'autres villes similaires pour voir si les problématiques et les solutions diffèrent.
4. Proposer des recommandations pour l'amélioration d'un monitoring destinés aux logements d'étudiants.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 163 de Mmes et M. François Yerly-Brault (Vert·e·s), Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'élaborer un concept d'inclusion et d'égalité pour les personnes en situation de handicap en ville de Fribourg

**Yerly-Brault François** (Vert·e·s).

#### Développement du postulat

En 2014, la Suisse a signé la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). En adhérant à cette convention, elle s'est engagée à éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap, à les protéger contre les discriminations et à promouvoir leur inclusion et leur égalité dans la société. Dans son rapport initial, la Suisse a présenté à l'ONU l'état de la mise en œuvre. Dans ses observations finales sur le rapport suisse, le Comité des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées a signalé le 30 janvier 2023 de graves lacunes, également au niveau communal, et a formulé des recommandations.

De même, le 5 septembre 2024, une coalition d'organisations de la société civile a déposé l'initiative pour l'inclusion, qui n'est autre qu'une demande de mise en œuvre des engagements pris par la Suisse lors de la signature de la CDPH.

L'inclusion des personnes en situation de handicap est ponctuellement prise en compte dans l'administration communale. Elle est notamment abordée dans le domaine de la formation et de la construction sans obstacles. Cependant, des obstacles et des inégalités de traitement existent dans de nombreux autres domaines thématiques et organisationnels tels que la culture, le sport, le travail, le logement, la mobilité, la communication, la participation politique, etc. Des connaissances spécialisées sont nécessaires pour identifier et supprimer ces obstacles et promouvoir ainsi l'inclusion et l'égalité des personnes en situation de handicap.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal de dresser un état des lieux systématique et transversal des mesures déjà mises en œuvre ou prévues par la Ville qui ont un effet favorable sur l'inclusion et l'égalité des personnes en situation de handicap et pour une ville sans barrières. Dans le même temps, il est également demandé d'énumérer les différentes actions et mesures et/ou les différents projets organisés en collaboration avec le Canton, puis de renseigner sur la marge de manœuvre de la Ville quant à leur mise en œuvre.

Enfin, le postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de clarifier son ambition en matière de politique du handicap et de réalisation des objectifs de la CDPH. Ceci pourrait passer par l'élaboration d'objectifs stratégiques et la formulation d'un catalogue de mesures, concrétisées financièrement dans la planification financière de la Ville.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 164 de MM. François Yerly-Brault (Vert·e·s), Jérémie Stöckli (Vert·e·s) et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un catalogue de mesures visant à développer des services de coursières et coursiers à vélo en ville de Fribourg

**Yerly-Brault François** (Vert·e·s).

#### Développement du postulat

##### *Antécédents*

La Ville de Fribourg soutient, en collaboration avec le Service public de l'emploi, ORS, Caritas et les commerces de la Galerie/Fribourg-Centre et Manor, le service Cabamobil. Ce service, qui vise la réinsertion de personnes en recherche d'emploi, permet aux habitantes et habitants de la commune de Fribourg de se faire livrer leurs courses à domicile à vélo électrique. L'accès aux commerces peut ainsi se faire en bus, à vélo ou à pied, sans se soucier du poids des cabas. Ce service est disponible six jours par semaine et est gratuit.

Par ailleurs, comme précisé dans la réponse au postulat n° 58 de la législature 2016-2021 ("Demande d'étudier la mise en place d'un réseau de partage de vélos-cargo électrique en ville de Fribourg"), la Ville de Fribourg a instauré depuis 2018 un réseau de vélos-cargo électriques en libre-service par l'intermédiaire de carvelo2go.

Malgré ces initiatives, la logistique urbaine liée aux commerces à Fribourg peine à amorcer sa bifurcation vers des véhicules de livraison peu gourmands en énergies fossiles et en espace. Une cause repose sur le fait que Cabamobil n'est présent qu'à La Galerie/Fribourg-Centre et Manor et n'est proposé que pour les habitantes et habitants de la commune de Fribourg. Il n'existe pas de collaboration homogène et étendue sur les commerces intéressés de la ville et de l'agglomération. Une autre cause est l'absence de plateformes de transbordement multimodales qui permettent une gestion des flux de marchandises selon le principe du "premier/dernier kilomètre à vélo"<sup>1</sup>. Il serait en ce sens judicieux d'envisager un encouragement à l'universalisation des services de livraison "B2C" (business to consumer) à l'ensemble du territoire communal.

L'exemple peut se trouver auprès de nombreuses villes romandes qui soutiennent les livraisons de commissions sous l'appellation Dring Dring, gérées par des services de cyclomessagerie. Le concept et l'appellation peuvent être implémentés sans franchise. La Ville de Fribourg comporte déjà les différentes parties nécessaires à la mise en place d'une telle offre, ce qui pourrait rapidement profiter aux habitantes et habitants et aux commerçantes et commerçants.

---

<sup>1</sup> Ce point est traité dans le [Postulat n° 140 \(2021-2026\) - Demande d'étudier la possibilité d'instaurer un concept de logistique du premier/dernier kilomètre à vélo | Ville de Fribourg](#)

### *But*

Le présent postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un programme d'encouragement au développement de services de livraison à vélo entre commerces et consommatrices et consommateurs. Ce programme pourrait être inclus dans un concept global de logistique urbaine.

### *Contenu*

Plus précisément, le postulat demande au Conseil communal d'étudier un catalogue de mesures visant à encourager le développement de services de livraison par vélo (ou autre véhicule léger peu gourmand en énergies fossiles et en espace) aux consommatrices et consommateurs. Ces mesures pourraient être incluses dans un concept global de logistique urbaine et comprendraient des clarifications sur les points suivants:

1. Appel à projet pour une couverture générale du territoire communal par des services de livraison par coursières et coursiers à vélo.
2. Soutien financier aux porteuses et porteurs de projet durant une période définie, dans le but de permettre la viabilité économique du service lors de sa phase d'initialisation.
3. Mise en place d'incitatifs visant à encourager les commerçantes et commerçants de la ville à faire appel à de tels services (prise en charge d'une partie des coûts par la Ville, labels pour les entreprises qui font appel à la mobilité douce pour l'acheminement de leurs marchandises, public-cible élargi, par exemple personnes à mobilité réduite, personnes âgées, etc.).

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 165 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'interpréter de manière plus souple la réglementation concernant les amendes d'ordre relatives au dépôt des sacs à ordures de couleur bleue, spécifiquement envers les contrevenant·e·s âgé·e·s

**Rugo Claudio (PA).**

### Développement du postulat

Le postulant demande au Conseil communal une interprétation\* plus souple de la réglementation concernant les amendes d'ordre, spécifiquement envers les contrevenant·e·s âgé·e·s (plus de 65 ans), appliquant une marge de tolérance relative au dépôt des sacs à ordures de couleur bleue.

La loi actuelle permet une amende de CHF 20.- à 1'000.- au cas où l'habitant·e déposerait ledit sac à un moment inoportun. Or, actuellement, l'infraction est régulièrement sanctionnée à hauteur de CHF 140.-.

Les personnes âgées, bon gré mal gré, confondent facilement les jours de la semaine. Elles ont parfois, voire souvent, une confusion et une capacité de discernement (conscience plus volonté) légèrement altérée, sinon plus.

Par ce postulat, le parti-club des artistes voudrait que dans de tels cas les autorités fassent preuve de compréhension et d'humanité (inclusion) dans leur appréciation.

Le budget restreint lié aux conditions précaires (AVS, minimum vital, etc.) affecte nos aîné-e-s de façon péremptoire. Ils-elles seraient contraint-e-s de limiter leur budget nourriture et/ou sortie(s) pour s'acquitter de dite amende.

Merci de soutenir ce postulat qui nous concernera aussi, pour les plus chanceux-chanceuses d'entre nous.

\*Marge de tolérance envers nos aîné-e-s concernant les amendes d'ordre ménagères (par exemple: trois avertissements, première amende effective CHF 20.-, deuxième CHF 40.-)

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 166 de Mme et M. Benoît Dietrich (PS) et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser une liaison de mobilité douce entre la Basse-Ville et le quartier du Schoenberg

**Cardoso de Matos-Berger Denise (PS).**

#### Développement du postulat

Cela a déjà été relevé plusieurs fois, pour une personne à mobilité réduite, le bus est la seule porte de sortie de la Basse-Ville. Les rues sont raides, escarpées et l'accès au funiculaire comporte des marches. Le chemin des Zigszags ne manque pas à la règle. Pour créer un lien manquant à la porosité urbaine dans cette zone, nous proposons donc au Conseil Communal d'étudier la possibilité de créer une liaison de mobilité douce, entre les arrêts de bus "Auge Sous-Pont" et "Pont-Zaehringen". Si une solution verticale, comme un ascenseur contre le pont ou contre la pente, paraît être la solution la plus simple, d'autres solutions de liaisons devraient être étudiées.

Cette réalisation permettrait de lier rapidement et pour toutes et tous les quartiers de l'Auge et du Schoenberg. En termes de transports publics, rappelons que le Schoenberg, qui représente un tiers des logements de la ville n'en est relié qu'avec quartier du Bourg. Toujours d'un point de vue des transports publics, cette liaison mettrait aussi fin au principe d'impasse de la Basse-Ville. De plus, cela profiterait aux personnes en provenance de la Singine (habitants, comme touristes) vers la Vieille-Ville et vis-versa.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 167 de Mmes et MM. Margot Chauderna (Vert·e·s), Jérémie Stöckli (Vert·e·s), Giulia Tognola (Vert·e·s), Chloé Zainal (Vert·e·s) et François Yerly-Brault (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de subventionner des abonnements de paniers de fruits et légumes locaux et durables destinés aux bénéficiaires de prestations complémentaires et de la CarteCulture de Caritas, sur le modèle de l'agriculture contractuelle de proximité

**Tognola Giulia** (Vert·e·s).

#### Développement du postulat

Avec la hausse des coûts de la vie et l'augmentation des prix des denrées alimentaires pratiquée par la grande distribution, de nombreux ménages peinent à accéder à une alimentation saine et de saison. Parallèlement, nos agriculteur·trice·s locaux·ales font face à des défis économiques considérables, notamment en raison des marges parfois extrêmes dégagées par la grande distribution<sup>1</sup>, de la concurrence des produits importés à bas prix et des conditions climatiques changeantes qui affectent leurs récoltes.

Ce postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de subventionner des abonnements de paniers de fruits et légumes, issus d'une agriculture locale et durable pour les bénéficiaires de prestations complémentaires (PC et CarteCulture de Caritas)/ sur le modèle de l'agriculture contractuelle de proximité (ACP). Cette subvention permettrait d'améliorer la sécurité alimentaire des personnes vulnérables, tout en soutenant les agriculteur·trice·s locaux·ales et en renforçant l'économie de proximité.

L'agriculture contractuelle de proximité est définie par sa fédération romande comme un regroupement d'initiatives "de paniers contractuels pour une agriculture locale, écologique, sociale, solidaire et à taille humaine pour assurer la souveraineté alimentaire"<sup>2</sup>. Le but central est de garantir un prix juste en limitant les intermédiaires entre les consommateur·rices et les producteur·rices. Les modèles ACP permettent aux consommateur·rices de s'abonner à l'année pour recevoir un panier de légumes chaque semaine et aux producteur·rices de pouvoir prévoir leur production et leurs dépenses pour l'année. L'abonnement à un panier de légumes contribue également à une sensibilisation aux produits de saison variés et parfois inconnus.

Toutefois, cette solution n'est bien souvent pas accessible économiquement. En effet, l'achat d'un abonnement à l'année à un panier de légumes implique de verser une somme d'argent conséquente en une fois, ce qui représente un frein pour un grand nombre de personnes. Or, manger sainement et soutenir la production locale ne devrait pas être un luxe.

---

<sup>1</sup> Fédération romande des consommateurs | Décryptage des marges: la rentabilité avant tout  
<https://enquetes.frc.ch/marges>

Monsieur Prix soupçonne les distributeurs de se sucrer sur le bio - Le Temps  
<https://www.letemps.ch/suisse/monsieur-prix-soupconne-distributeurs-se-sucrer-bio>

<sup>2</sup> FRACP <https://www.fracp.ch/>

Ainsi, les bénéficiaires de PC et de CarteCulture de Caritas sont de plus en plus nombreux-ses à se trouver en situation de précarité alimentaire. Or, le but des PC est de couvrir les besoins vitaux - l'alimentation équilibrée et durable doit en faire partie intégrante. Les études montrent que l'accès à une alimentation saine est essentiel pour la santé physique et mentale, et que les coûts de santé liés à la malnutrition sont considérables pour la société.

En parallèle, les agriculteur-riche-s subissent une pression économique accrue. Selon les données récentes d'Agroscope, les revenus agricoles par exploitation ont connu une baisse annuelle moyenne de 1,3% en 2023<sup>1</sup>.

Ce postulat s'inscrit dans la "Charte de durabilité de la Ville de Fribourg" qui met l'accent sur le soutien à l'agriculture locale et durable, ainsi que sur l'importance de garantir l'accès à une alimentation saine pour tous-tes tes citoyen-ne-s. Elle s'aligne également avec le "Programme de soutien en faveur de la transition énergétique de la Ville de Fribourg" qui encourage les circuits courts et la réduction de l'empreinte écologique.

En somme, il s'agit d'une mesure sociale, économique et environnementale bénéfique pour notre commune. Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier sa faisabilité administrative et financière, de prendre les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre et de mener une communication accrue et proactive auprès des personnes concernées.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 168 de MM. Laurent Woeffray (PS), François Miche (PS) et Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer la situation des enfants et des jeunes vivant dans la précarité

**Woeffray Laurent (PS).**

#### Développement du postulat

In einer von der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK, en français CDAS), der Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe (SKOS, en français CSIAS) und der Städteinitiative Sozialpolitik in Auftrag gegebenen und vom Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien (BASS) durchgeführten und kürzlich publizierten Studie<sup>2</sup>, wurde ein umfassendes Bild der Kinder in der Sozialhilfe gezeichnet.

---

<sup>1</sup> Revenus dans l'agriculture suisse - Agroscope  
<https://www.agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home/themes/economie-technique/economiedentreprise/dccta/statistique-des-revenus.html>

<sup>2</sup> FR: <https://www.sodk.ch/fr/documentation/communiquede-presse/la-cdas-la-csias-et-linitiative-des-ville-ont-decide-dameliorer-ensemble-la-situation-des-enfants-vivant-dans-la-pauvrete/>  
DE: <https://www.sodk.ch/de/dokumentation/medienmitteilungen/sodk-skos-und-stadte-wollen-gemeinsam-die-situation-von-kindern-in-armut-verbessern/>

Diese zeigt, dass die Sozialhilfequote bei Kindern und Jugendlichen unter 18 Jahren so hoch wie bei keiner anderen Altersgruppe ist und beziffert die von Sozialhilfe abhängigen Kinder und Jugendlichen auf 4.8 Prozent. Weiter konnte in der Studie aufgezeigt werden, dass die Höhe und Ausgestaltung der Sozialhilfeleistungen für Kinder und Jugendliche unzureichend sind, um einen angemessenen Lebensstandard zu sichern. Die materiellen Mängel lassen sich auf zwei Ursachen in der aktuellen Sozialhilfepolitik zurückführen: Erstens wird der Grundbedarf für jedes zusätzliche Kind in einem Haushalt nicht ausreichend erhöht, was insbesondere Familien mit mehreren Kindern belastet. Zweitens erhalten Kleinkinder die gleiche Unterstützung wie Jugendliche, was bedeutet, dass der Grundbedarf in Familienhaushalten insgesamt zu niedrig angesetzt ist, um eine Existenzsicherung zu gewährleisten. Zudem gebe es in der Beratung und Begleitung von Kindern in der Sozialhilfe grosse Mängel.

Les enfants et les jeunes de familles bénéficiaires de l'aide sociale subissent souvent des restrictions, notamment en matière de participation sociale, d'accès aux offres de soutien scolaire et de possibilités de formation, ce qui complique fortement leur sortie de la pauvreté et influence fortement leur avenir. De plus, l'étude souligne d'importantes différences entre les communes en ce qui concerne la pratique en matière de versement de prestations spécifiques aux enfants, telles que les cours de musique, le sport ou tout simplement la prise en charge des frais de participation à un camp de ski.

Afin d'améliorer la situation des enfants et des jeunes à l'aide sociale et de mettre en place des prestations d'aide sociale qui permettraient d'assurer un niveau de vie décent qui couvrirait leurs besoins spécifiques, les auteurs et autrices de l'étude ont élaboré 14 recommandations. Celles-ci ont été approuvées dans leur principe par la CDAS, la CSIAS et l'Initiative des villes pour la politique sociale.

Pour assurer le bien-être des enfants et des jeunes touchés par la pauvreté, garantir une couverture adéquate de leurs besoins spécifiques, et leur permettre de sortir de la pauvreté, un soutien ciblé et efficace de la part de la Ville de Fribourg est indispensable. Le Conseil communal est donc prié de rédiger un rapport sur la pauvreté des enfants et des jeunes dans la ville de Fribourg. Ce rapport devra aborder les points suivants:

- quel est le pourcentage d'enfants et de jeunes touchés par la pauvreté en ville de Fribourg;
- quelles lacunes et problèmes de la politique d'aide sociale identifiés dans l'étude peuvent également être observés en ville de Fribourg;
- quelles recommandations formulées par le Bureau pour les études en matière de travail et de politique sociale (BASS) peuvent être mises en œuvre au niveau communal;
- comment et dans quel délai le Conseil communal prévoit-il de mettre en œuvre ces recommandations;
- quelles autres possibilités le Conseil communal identifie dans son domaine de compétence pour contribuer à une lutte efficace contre la pauvreté des enfants.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 169 de MM. François Miche (PS) et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la pertinence d'un partenariat-délégation avec l'Inspectorat chantiers Fribourg en vue d'un contrôle renforcé des normes de sécurité et de propreté sur les chantiers et leurs abords

**Miche François (PS).**

Développement du postulat

Par la présente, nous demandons au Conseil communal d'étudier la pertinence d'un Partenariat-délégation avec l'Inspectorat des chantiers fribourgeois (ICF).

Dans le canton, l'Inspectorat des chantiers fribourgeois est chargé de faire respecter l'application correcte de la loi au nom du Service public de l'emploi (SPE) et des conventions collectives de travail (CCT) et au nom des commissions paritaires, ses pouvoirs sont étendus quand il s'agit de surveiller la propreté et la sécurité de chantiers. Cet organe effectue des patrouilles sur de nombreux sites et serait également adéquat pour renforcer les contrôles pour le compte de la commune. En effet, le respect de la sécurité sur les chantiers est du ressort de la Commune et le Conseiller d'Etat Olivier Curty l'a encore brillamment martelé le 11 octobre de cette année. Notre règlement de police énonce par ailleurs que notre commune doit prendre "toutes les mesures de sécurité, salubrité et propreté en fonction des circonstances". Or, lors des derniers échanges au sein de notre Conseil nous ont appris que les moyens déployés par notre Ville ne permettent pas de répondre au cadre légal actuel. Et les derniers drames qui ont endeuillés la Suisse romande et Fribourg nous incitent à améliorer la supervision des chantiers.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 170 de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Hervé Bourrier (PS), Sophie Delaloye (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), Véronique Grady (PLR), Immaculée Mosoba (PS), Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Charles de Reyff (Le Centre/PVL), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'évaluer la desserte du quartier du Schoenberg par les transports publics et, le cas échéant, de soumettre des propositions à l'Agglomération

**Allenspach Christoph (PS).**

Développement du postulat

Le quartier du Schoenberg est desservi par les lignes de bus 2 et 6. Les riverains de la ligne 2, qui passe par le pont de Zaehringen pour arriver à Henri-Dunant, sont bien desservis avec une cadence de sept à huit minutes. La ligne 6 relie le pont de Zaehringen au Windig/ Les-Hauts-des-Schiffenen et à Jean-Marie-Musy avec une cadence de 15 minutes. Cette disposition actuelle n'est pas satisfaisante. D'une part, la boucle vers Windig n'est pas attractive pour les habitant-e-s du Musy, ce qui se répercute sur le taux d'occupation des bus. D'autre part, la cadence actuelle est insuffisante. En outre, deux lignes de bus régionales avec deux arrêts à la route de Berne et à la route de Tafers traversent encore le quartier, mais avec seulement une course par heure.

L'Agglomération est responsable de la planification des prestations des transports publics. Celle-ci prévoyait encore dans le projet d'agglo 4 une nouvelle ligne reliant Saint-Léonard au Schoenberg via le pont de la Poya. Celle-ci est désormais supprimée dans le projet d'agglo 5. De plus, il est envisagé qu'après 2032, la ligne 6 ne desserve plus Jean-Marie-Musy.

La situation actuelle doit être clarifiée et dans la mesure du possible améliorée. Au sein de l'Agglomération, l'initiative en la matière doit venir de la commune concernée, qui soumet ensuite des propositions.

Les signataires du postulat suggèrent d'examiner les questions suivantes dans le cadre d'une évaluation approfondie:

1. La ligne 2 doit-elle circuler sans changement par le Schoenberg ou est-il judicieux de la faire passer par Jean-Marie-Musy en direction du centre-ville?
2. Quelle est la conséquence si la ligne 6 circule seulement jusqu'au Windig?
3. Peut-il être judicieux de faire passer une nouvelle ligne urbaine à une cadence élevée du centre-ville à travers Saint-Léonard et le pont de la Poya à Tifers ou, comme variante, en partie seulement jusqu'à Jean-Marie-Musy?

Das Quartier Schoenberg wird durch die Buslinien 2 und 6 erschlossen. Die Anwohner-innen der Linie 2, die über die Zaehringerbrücke bis ins Henri-Dunant führt, sind mit einem Takt von 7-8 Minuten gut bedient. Die Linie 6 führt mit einem Takt von 15 Minuten von der Zaehringerbrücke ins Windig / Les-Hauts-des-Schiffenen und ins Jean-Marie-Musy. Diese heutige Regelung ist unbefriedigend. Einerseits ist die Schleife ins Windig für die Bewohner-innen des Musy unattraktiv, was sich auf die Belegung der Busse auswirkt. Andererseits ist der heutige Takt ungenügend. Ausserdem führen noch zwei regionale Buslinien mit zwei Haltestellen an der Bern- und der Tifersstrasse durch das Quartier, allerdings nur mit je einem Kurs pro Stunde.

Verantwortlich für die Planung der Leistungen des öffentlichen Verkehrs ist die Agglomeration. Diese sah im Agglo-Programm 4 noch eine neue Linie vom Saint-Léonard über die Poyabrücke in den Schoenberg vor. Im Agglo-Programm 5 ist diese nun gestrichen. Ausserdem wird in Aussicht gestellt, dass nach 2032 die Linie 6 das Jean-Marie-Musy nicht mehr bedient.

Die heutige Situation bedarf einer Klärung und einer Verbesserung. Innerhalb der Agglomeration muss die Initiative dafür von der betroffenen Gemeinde ausgehen, welche dann Vorschläge unterbreitet.

Die Unterzeichnenden des Postulats regen an, in einer vertieften Evaluation folgende Fragen zu prüfen:

1. Soll die Linie 2 im Schoenberg unverändert verkehren oder macht es Sinn, sie Richtung Stadtzentrum durch das Jean-Marie-Musy zu führen?
2. Was ist die Folge, wenn die Linie 6 nur noch bis ins Windig verkehrt?

3. Kann es sinnvoll sein, eine neue städtische Linie vom Bahnhof über das Saint-Leonhard und die Poyabrücke in einem hohen Minuten-Takt teilweise bis Tifers und teilweise nur bis Jean-Marie-Musy zu führen?

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

**D. Réponse aux questions**

- n° 255 de M. Pascal Wicht (UDC) relative au rapport final au postulat n° 104 concernant les critères appliqués pour l'octroi de subventions aux acteurs culturels

**Dietrich Laurent, directeur de la Culture.** M. P. Wicht a demandé quels sont les critères d'attribution des subventions culturelles, au sens de l'article 4 du règlement régissant la promotion des activités culturelles communales et la Commission culturelle de la Ville de Fribourg, telles qu'utilisés par la Commission culturelle dans sa grille d'évaluation des demandes. Le Conseil communal répond de la manière suivante. Le travail actuel concernant l'harmonisation des subventions de manière générale se fait via l'élaboration d'un règlement sur les subventions tous services confondus. Concernant les affaires culturelles, les critères d'exclusion sont définis d'un côté par la loi cantonale et son annexe en termes de répartition des tâches entre des subventionneurs et, de l'autre côté, par le respect tant des procédures que des délais fixés aux articles 6 à 7 du règlement communal.

Dans la pratique, les communes sont la première instance de subventionnement. La volonté est donc de fixer le moins possible des critères formels, afin d'être accessibles au plus grand nombre. Une fois qu'un projet passe ces critères, le Services de la culture entre en matière et propose les projets à l'évaluation de la Commission culturelle. Formée d'experts, elle est amenée à juger de manière qualitative, par exemple, l'envergure de l'événement, le réalisme de financement, l'insertion dans l'écosystème culturel local, la qualité artistique ou encore l'équité de traitement. Cette manière de faire est largement pratiquée dans le domaine artistique, par exemple lors de concours ou d'appels à projets pour lesquels les jurys ou les experts statuent.

Concernant les montants accordés, la Commission les attribue selon des valeurs d'expérience, avec l'objectif d'être le plus équitable possible.

**Wicht Pascal (UDC).** Ma réponse sera brève, mais vraisemblablement pas aussi brève que la réponse du Conseil communal, qui pourrait se résumer par "Circulez, il n'y a rien à voir". La réponse mentionne certes quelques critères, mais ces critères restent assez vagues et, en tout cas, ils ne suffisent pas à me convaincre que l'octroi des subventions se fait bien sur des critères objectifs, respectivement que la manière dont ces critères sont évalués est objective et respecte le principe de l'égalité de traitement. Tant au vu de l'importance de ces subventions pour la richesse de la vie culturelle dans notre ville que de la nécessaire transparence que l'on peut légitimement attendre dans l'utilisation des deniers publics, c'est particulièrement important que cette transparence soit mise en œuvre. C'est d'autant plus important que l'échelon communal dans le mécanisme des subventions culturelles est le premier domino qui déclenche ensuite les financements du Canton et de la Loterie Romande. Je pense que l'on peut raisonnablement attendre davantage de transparence de la part du Conseil communal et de la Commission culturelle sur la manière dont ces subventions

sont octroyées. Les acteurs culturels qui bénéficient de ces subventions, ou qui peuvent être appelés à demander des subventions, sont en droit de savoir à quelle sauce ils vont être mangés et sur quelle base ils vont être évalués. Je crois que c'est la moindre des choses. Je ne suis donc pas satisfait de la réponse.

- n° 256 de M. Pascal Wicht (UDC) relative aux normes sécuritaires des installations de la place de jeux du Domino

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

#### Résumé de la question

En séance du Conseil général du 10 juin 2024, M. P. Wicht a interrogé le Conseil communal au sujet des normes sécuritaires des installations de la place de jeux du Domino.

Il a posé quatre questions qui portent sur la place de jeux en cours de construction au parc du Domino. En voyant ce qui est construit, plusieurs personnes, dont lui, ont manifestés des inquiétudes en voyant les deux toboggans, très hauts et très pentus, qui ont été installés. Cela a suscité des craintes quant à la sécurité des enfants qui utiliseront ces installations.

#### Réponse du Conseil communal

##### **1. Sur la base de quelles normes de sécurité ces toboggans ont-ils été construits?**

Les deux toboggans et les équipements de la place de jeux sont construits selon la norme "SN EN 1176 Equipement et sols d'aires de jeux". La place a également été contrôlée par un organe externe et certifiée le 28 juin 2024. De plus, deux collaborateurs du Secteur des parcs et promenades, qui suit le chantier, sont délégués au BPA pour l'entretien et la réalisation des places de jeux. Pour le reste des constructions, la Ville suit les normes SIA et VSS.

##### **2. Quelles mesures vont être prises pour éviter des accidents?**

Toutes les mesures ont été mises en place (respect des normes en vigueur) afin d'éviter au maximum les accidents tout en sachant que le risque zéro n'existe pas.

En outre, la Ville rappelle que les parents ont un devoir de surveillance et de vigilance, qui varie en fonction de l'âge de l'enfant notamment. Par conséquent, les enfants qui jouent sur une place de jeux demeurent sous la responsabilité de leurs parents, qui doivent adapter l'intensité de la surveillance en fonction de l'âge de leur enfant. Une place de jeux est aussi un endroit où les enfants peuvent tester leurs limites.

Voici un extrait de la norme SN EN 1176.2020 "Équipements et sols d'aires de jeux":

*"Les aires de jeux ont pour but d'offrir aux enfants la possibilité de se confronter à des risques acceptables comme faisant partie d'un environnement d'apprentissage stimulant, source de défis et maîtrisé. Il convient que les aires de jeux visent à gérer l'équilibre entre la nécessité d'offrir une prise de risque et l'impératif de protéger les enfants contre des préjudices graves.*

*Les principes de gestion de la sécurité s'appliquent autant aux lieux de travail de manière générale qu'aux aires de jeux. Il est cependant probable que l'équilibre entre sécurité et bénéfices sera différent dans les deux environnements. Sur les aires de jeux, l'exposition à un certain niveau de risque peut être bénéfique car elle répond à un besoin humain fondamental et donne aux enfants l'opportunité d'appréhender les risques et leurs conséquences dans un environnement maîtrisé.*

*Pour ce qui concerne les caractéristiques de jeu des enfants et la manière dont ils tirent avantage de leurs activités sur les aires de jeux, en termes de développement, les enfants doivent apprendre à gérer le risque, ce qui peut entraîner des chocs et des contusions, voire occasionnellement la fracture d'un membre. L'objectif de la présente norme est en premier lieu et surtout de prévenir les accidents qui peuvent avoir pour conséquence un handicap ou une issue fatale, et en second lieu d'atténuer les conséquences graves dues à d'éventuels accidents, qui sont inévitables lorsque des enfants cherchent à étendre leur niveau de compétences, qu'elles soient sociales, intellectuelles ou physiques."*

### **3. A partir de quel âge un enfant peut-il sans risque utiliser ces installations?**

L'utilisation de la place de jeux s'adresse à un public de tout âge. Les engins de jeux peuvent être utilisés en fonction des capacités de chacun.

La première moitié de la place est divisée en trois secteurs. Le premier secteur est un carré de sable avec un jeu d'eau. Un second secteur est composé de jeux sur ressort, d'un petit toboggan et de balançoires (y compris un nid pour PMR). Une troisième partie avec des jeux d'équilibre et les plus grands toboggans. A ceci vient s'ajouter trois "mini trampolines" et un carrousel pour PMR.

La seconde moitié de la place est un secteur plus calme, proposant des hamacs, des tables de ping-pong, un jeu d'échec ainsi qu'une tyrolienne.  
Ceci répond à la demande de la population.

Voici un extrait de la norme 1176 (EN 1176-1, Edition 2018-02):

*"Par ailleurs, il est quasiment certain que des utilisateurs d'une tranche d'âge autre que la tranche prévue utiliseront les équipements d'aires de jeux."*

### **4. Est-il prévu de construire également un toboggan destiné aux plus jeunes enfants?**

Oui, la place est équipée de trois toboggans: 1 toboggan de 650 cm, 1 toboggan de 350 cm et 1 toboggan de 150 cm pour les plus jeunes.

**Wicht Pascal** (UDC). Je remercie le Conseil communal pour la réponse qui a été donnée. Apparemment, tout a été fait dans les normes, c'est très bien. Je croise les doigts pour qu'il n'y ait pas de problèmes.

- n° 277 de M. Simon Jordan (CG-PCS) relative à l'état de la statue "Chute d'une météorite" située à la rue de Locarno

**Moussa Elias, directeur de l'édilité.** La question était de savoir si la Ville avait l'intention de mettre la statue en valeur en lui donnant un petit toilettage et en ajoutant de la végétation à sa base.

Je vous rappelle que je n'ai pas pu y répondre lors de la dernière séance, car il fallait investir davantage. On a dû se renseigner auprès des Archives de la Ville pour avoir certaines informations concernant cette sculpture, qui a été réalisée par l'artiste Denis Guelpa en 1991, et qui a été commandée par la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident (CNA) de Lucerne.

Il semblerait que cette œuvre n'a depuis lors jamais fait l'objet de travaux d'entretien de la part de la Ville. Nous ne sommes aujourd'hui toujours pas encore au clair de savoir qui est propriétaire de cette œuvre, ce qui fait que des investigations sont toujours en cours. En fonction de la réponse, nous saurons à qui incombe la charge d'entretien. Depuis 1991, l'entretien ne s'est apparemment pas fait par les services de la Ville. Cela peut présumer certaines choses, mais nous sommes en train d'examiner la question. A propos de la possibilité de végétation à la base, il faut savoir que l'œuvre réalisée se compose d'un élément constitué de pierre sculptée, qui est située en surface, mais également d'une ellipse gravée dans le sol, qui symbolise la déformation de la zone d'impact de la météorite dans la rue de Locarno. Sur cette base-là et vu que cela fait partie intégrante de l'œuvre artistique, vous comprendrez que la Ville n'a pas l'intention d'intervenir sur cette œuvre artistique et de prévoir une végétalisation au sol de cette sculpture.

**Jordan Simon** (CG-PCS). Je suis satisfait de la réponse.

#### **E. Nouvelles questions**

- n° 279 de Mme Valérie Kohler (Le Centre/PVL) relative aux dispositifs prévus ou mis en place en cas de phénomènes météorologiques extrêmes ou de catastrophes naturelles

**Kohler Valérie** (Le Centre/PVL). Ma question est la suivante : Quels sont les dispositifs prévus ou mis en place en cas de phénomènes météorologiques extrêmes ou de catastrophes naturelles en ville de Fribourg?

Cette question est consécutive évidemment au phénomène que l'on a connu justement ces derniers jours et qui ont eu lieu maintenant à Barcelone. Ces derniers jours, les régions de Valence en Espagne ont vécu un phénomène météorologique extrême de pluies diluviennes soudaines et violentes dues à une goutte froide, une dépression isolée d'altitude, provoquant l'équivalent d'une année de précipitations tombée en l'espace de quelques heures et faisant plus de 200 morts dans les zones habitées de cette région densément peuplée.

Toute proportion gardée, cet événement d'ampleur n'est pas sans rappeler les précipitations importantes puis les inondations du 15 novembre 2023 dues à la crue centennale de la Sarine qui était alors sortie de son lit et qui avait causé de nombreux dégâts en Basse-Ville, à Fribourg.

L'humidité dans les masses d'air étant globalement plus importante avec le réchauffement, les scientifiques avertissent sur la fréquence et l'intensité plus élevées de ce genre de phénomènes météorologiques extrêmes à l'avenir.

Ceci nous rappelle notre vulnérabilité face aux éléments. En prévision de ce type d'événements extrêmes, je souhaiterais poser les questions suivantes:

- Existe-t-il des scénarii de catastrophes naturelles établis sur la base des données à disposition (carte des dangers naturels, bulletins météorologiques, sites vulnérables, plans d'aménagement) pour la ville de Fribourg?
- En cas de tempête ou d'orages violents, avec ou sans inondations consécutives, quelle est la procédure ou le plan d'intervention prévu par la Ville, le Canton et même la Confédération, pour protéger ou porter secours à des habitant·e·s touché·e·s par un tel phénomène en ville?
- Une alerte ou une information sur une marche à suivre particulière ou un comportement à adopter (avant, pendant ou après l'événement) serait-elle transmise aux habitant·e·s de la ville? Par quel canal? Une alerte SMS ou via une application est-elle prévue à cet effet?
- Quels moyens de sécurisation de la population sont-ils prévus dans de tels cas? Y a-t-il des lieux spécifiques prévus pour accueillir des personnes sinistrées qui ne pourraient plus rentrer chez elles ou répondre à leurs besoins de base en cas de dégâts particulièrement importants?
- Quels seraient aussi les moyens déployés pour sécuriser les infrastructures essentielles dans un tel cas en ville? Et comment s'établirait la coordination aussi entre Ville et Canton en cas de nécessité dans de tels cas?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 280 de Mme Bettina Noll (Vert·e·s) relative au projet d'élargissement de la route du Stadtberg

**Noll Bettina** (Vert·e·s). A la page 39 du rapport de gestion 2023 est mentionné le point suivant: "Elargissement de l'épingle du Stadtberg (avant-projet)". Je n'ai pas trouvé plus d'informations sur le projet et sa portée.

L'élargissement de la route du Stadtberg ou de son accès comporte le risque d'une incitation supplémentaire à utiliser la Basse-Ville, déjà fortement encombrée par des véhicules motorisés, comme axe de transit. Ces travaux iraient alors à l'encontre des efforts de modération du trafic prévus par les réaménagements de la place du Pertuis et de la place du Petit-Saint-Jean. Par ailleurs, élargir l'accès d'une vieille ville historique pour le trafic motorisé me semble anachronique.

D'où mon intérêt pour ce projet et les questions suivantes:

1. Sur quel tronçon précis du Stadtberg porteront ses travaux?
2. Quels sont les buts et les objectifs de ce projet?
3. Le projet prévoit-il également le prolongement de la piste cyclable et/ou un chemin piétonnier le long de la route?
4. Pour quand la présentation au Conseil général, la mise à l'enquête et le début des travaux sont-ils prévus?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Je réponds comme suit:

***1. Sur quel tronçon précis porteront ces travaux?***

Sur la partie amont depuis le débouché sur la route de Berne jusqu'à l'entrée du bâtiment 5B. Pour rappel, cela a fait l'objet d'une validation à l'interne par les services techniques de la ville en mars 2024.

***2. Quels sont les objectifs et le but de ce projet ?***

D'un point de vue technique du côté de la Ville, ce n'est pas un projet, mais ce sont des travaux d'entretien de chaussée. En outre, la largeur de la courbe est inférieure à la valeur en alignement. Cette configuration s'avère problématique d'un point de vue de sécurité lors des croisements.

***3. Le projet prévoit-il également le prolongement de la piste cyclable et/ou un chemin piétonnier le long de la route ?***

Oui, les travaux d'entretien prévoient un marquage pour les cycles. Ceci est possible avec la nouvelle configuration qui va un tout petit peu élargir aussi cette courbe au Stadtberg.

***4. Pour quand la présentation en Conseil général, la mise à l'enquête et le début des travaux sont-ils prévus ?***

Vous savez qu'une rubrique spécifique est prévue dans chaque budget, en catégorie 2, pour les travaux d'entretien pour un montant d'environ un million. Ceci fait qu'il n'y a pas de présentation spécifique ou de validation par le Conseil général de ces éléments-là puisque ce ne sont pas des projets mais des travaux d'entretien.

Je précise qu'un montant de CHF 230'000.- avait été voté à la rubrique 520.5010.128 réfection route, 2024<sup>1</sup>. Ce montant est réservé pour l'avant-projet et suite au début estimatif du projet des emprises qui seront prévues, il y aura un montant qui sera demandé dans le cadre du processus budgétaire 2026.

Le cas échéant, la question se reposera. Concernant la procédure, je peux vous informer qu'il est prévu de débiter la procédure d'examen préalable à partir du mois de décembre de cette année, ce qui fait que l'on peut envisager une mise à l'enquête au plus tôt au courant 2025 ainsi qu'une réalisation au plus tôt, toujours en fonction des aléas des procédures, entre fin 2025 et début 2026. Comme déjà évoqué, ces travaux sont intégralement pris en charge sous le compte d'investissement en lien avec l'entretien des routes.

**Noll Bettina** (Vert·e·s). Ich danke für die Antwort. Ich finde jedoch, dass es sich um eine Vergrößerung des Zugangs zum historischen Teil der Unterstadt handelt und als "entretien" verkleidet ist.

- n° 281 de Mme Bettina Noll (Vert·e·s) relative aux compétences en matière de fixation et de contrôle de la vitesse sur les routes présentes sur le territoire communal

**Noll Bettina** (Vert·e·s). Comme nous le savons toutes et tous la vitesse maximale autorisée sur une partie de notre commune est de 30 km/h, voire 20 km/h, dans quelques quartiers, comme celui de l'Auge, par exemple. Pour pouvoir contrôler et faire respecter ces vitesses maximales, il faut des contrôles de vitesse. La compétence en la matière appartient au Canton, bien qu'il serait beaucoup plus pratique et probablement plus efficace que la Commune puisse effectuer elle-même de tels contrôles sur son territoire.

De même, les limitations à 30 km/h sont publiées dans la Feuille officielle par la DIME, donc le Canton, qui est l'autorité compétente pour décider et publier des limitations de vitesse, la Ville de Fribourg n'étant pas au bénéfice d'une délégation de compétences dans ce domaine.

Mes questions sont les suivantes:

- Quelles démarches la Ville a-t-elle déjà entreprises jusqu'à présent pour se voir transférer par le Canton la compétence en matière de fixation et de contrôle de vitesse sur son territoire et quelles sont les démarches encore prévues?
- Quelles sont les raisons pour lesquelles la compétence en la matière est toujours détenue par le Canton?
- Quand est-il prévu de transférer ces compétences à la Commune et que faudrait-il pour qu'une telle délégation puisse avoir lieu?

---

<sup>1</sup> Ndr.: Le montant voté à la rubrique 520.5010.128 chaque année depuis plusieurs budgets est une enveloppe budgétaire relative à l'entretien des chaussées et trottoirs. A l'intérieur de cette enveloppe, chaque année, le Service génie civil, environnement et énergie, planifie les interventions et les montant qui s'y réfèrent. Le montant de CHF 230'000.- fait donc partie intégrante du montant de CHF 1'450'000.-.

- Avez-vous connaissance de communes en Suisse ou même dans notre canton qui détiennent déjà ces compétences?

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.** Je remercie la conseillère générale Noll qui m'a envoyé ses questions auparavant. Cela m'a permis de faire quelques petites recherches qui ne sont, je dois le dire, pas exhaustives.

Vous avez posé au Conseil communal deux questions, l'une concerne les délégations de de compétences permettant à la Ville de Fribourg d'amender des dépassements de vitesse. Vous avez posé une autre question liée à la compétence qui permettrait au Conseil communal de publier des limitations de vitesse sur les axes routiers.

A la première question, j'ai trouvé un premier courrier, daté du 24 mai 2013, dans lequel le directeur de la Mobilité de l'époque, notre syndic actuel, avait fait une demande à la DSJS.

Il y a eu de nombreux autres courriers qui ont émané. J'en ai d'ailleurs écrit un. Ce que je peux vous donner, c'est l'épilogue. Le Conseil communal a reçu la dernière réponse le 8 novembre 2022 du président du Conseil d'Etat de l'époque, M. Olivier Curty. Le conseiller d'Etat, dans une réponse assez circonstanciée, conclut qu'il souhaite continuer de laisser cette compétence à la Police cantonale.

Pour répondre à votre question: "Que faut-il faire?", le Conseil communal a depuis 2013 régulièrement demandé cette compétence. Je pense qu'aujourd'hui, il n'y a d'autre à faire, si ce n'est espérer qu'un jour il y ait au Conseil d'Etat des sensibilités différentes.

A propos de votre question: "Avez-vous connaissance en Suisse de villes qui ont cette compétence?" J'ai retrouvé un comparatif des villes que le Service de la police locale et de la mobilité avait établi en 2011. Certes, il date un peu, mais ce que je peux dire, c'est que le fédéralisme donne des raisons multiples et variées aux cantons d'allouer aux villes ce type de compétence. En effet, il y a probablement, aujourd'hui encore, plusieurs dizaines de villes en Suisse qui disposent de ces compétences qui, de manière plutôt générale, sont déléguées, en effet, par les cantons respectifs aux villes. Pour ce qui est de la deuxième partie de votre question liée à la délégation de compétence, qui permettrait à la Ville de publier des restrictions de circulation, des limitations de vitesse qui serviraient par exemple à créer des zones 20 km/h, des zones piétonnes, des zones 30 km/h, des limitations de vitesse, j'ai retrouvé différents courriers. Honnêtement, ça fait certainement très longtemps que les directeurs de la Mobilité qui se sont succédés ont écrit ce genre de courrier. Je vous citerai les deux derniers. Le 15 décembre 2022, le Conseil communal écrivait au directeur de la DIME, notamment pour renouveler des compétences en matière de mobilité. Dans le courrier en question, il demandait de pouvoir disposer pour la Ville d'une délégation de compétence permettant de publier des limitations de vitesse. Ce courrier n'a pas reçu de réponse. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal, en date du 22 novembre 2023, réitérait la même demande et sollicitait des nouvelles. A ce jour, il n'y a toujours pas de réponse.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Je souhaite compléter les propos de mon collègue avec un élément. Il faut savoir qu'en 2021, le Grand Conseil a été saisi d'une révision de loi, à savoir la loi cantonale sur les amendes d'ordre. Dans ce cadre-là, certaines personnes ici présentes sont intervenues au Grand Conseil pour modifier cette loi, pour donner cette assise légale, pour permettre une délégation de compétence aux communes si certaines conditions sont remplies pour

le contrôle de la vitesse et donc infliger aussi les amendes d'ordre qui vont avec en cas d'infraction. J'ai été revoir le bulletin du Grand Conseil parce que ma mémoire me trahissait un petit peu. Je siégeais dans cette Commission et j'étais l'auteur de cet amendement, qui a été refusé par 7 voix contre 4 en Commission et par 50 voix contre 35 au Grand Conseil.

Ce n'est pas seulement, si j'ose dire, le Conseil d'État qui a maintenu cette position ferme, mais le Grand Conseil, également, à sa majorité.

**Noll Bettina** (Vert-e-s). Je suis moyennement satisfaite de la réponse. Je me demande si le Conseil communal est satisfait des réponses de l'Etat.

- n° 282 de M. Benoît Dietrich (PS) relative aux aménagements futurs aux abords de l'Ancienne gare

**Dietrich Benoît** (PS). Le nouveau passage sous-voie de la gare a ouvert le mois dernier et offre une connexion essentielle pour les déplacements piétons au centre-ville.

Cette étape étant terminée, qu'advient-il du quai Julien-Schaller, ainsi que de l'espace entre le passage et la route des Arsenaux ? Est-ce que des bâtiments et des rails seront détruits ? Quelles seront les nouvelles infrastructures ? Quel est le niveau d'avancement du projet des CFF ?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité**. Le périmètre, qui est l'objet de la question, se situe un peu à côté de l'Ancienne Gare, donc dans le périmètre du plan d'aménagement de détail Ancienne Gare. Vous vous rappelez, il prévoyait initialement la Tour de l'esplanade, projet que les CFF ont finalement abandonné. Actuellement, des discussions avec CFF Immobilier sont en cours. Il s'agit bien de CFF Immobilier, pas Infrastructures, puisque le projet de développement du PAD Ancienne Gare est de son ressort. Par contre, vu que c'est un projet privé des CFF, entièrement sur leur terrain, il appartiendra également aux CFF de dévoiler leur nouveau projet en temps voulu. Évidemment, on ne peut pas le faire ici, étant toutefois précisé que les parties prenantes, notamment les voisins directs, à savoir les exploitants, ont également connaissance de l'état d'avancement des discussions.

A propos de la deuxième question: "Est-ce que des bâtiments et des rails seront détruits ?", la direction d'Infrastructures ferroviaires a donné l'accord de réduire la longueur des rails existants, appelés voies de garage, pour bénéficier d'une requalification de l'espace entre la Banque Cantonale et le bâtiment de l'Ancienne Gare. Par contre, la matérialisation concrète se fera d'abord avec un PAD remodifié et approuvé. Par rapport aux nouvelles infrastructures, on a au programme de deuxième génération une mesure inscrite de vélostation de l'Ancienne Gare. Cette vélostation est prévue devant le bâtiment de l'Ancienne Gare, donc sous l'esplanade de l'Ancienne Gare, en souterrain, formant ainsi une esplanade devant le bâtiment. Sauf erreur, le projet avait aussi déjà été présenté en Commission d'aménagement du territoire.

Les CFF prévoient de réaliser avec la Ville et l'Agglo cette vélostation avec une entrée directe et pratiquement horizontale dans le passage inférieur depuis la route des Arsenaux, évitant ainsi de monter le quai Julien-Schaller pour redescendre l'escalier à côté du bâtiment de l'Ancienne Gare. C'est aussi pour cette raison que les CFF ont réalisé un escalier en métal du côté de l'Ancienne Gare, un escalier provisoire pour sortir sur le quai Julien-Schaller.

Le projet prévoit également d'intégrer un arrêt de bus devant l'Ancienne Gare, sur la route des Arsenaux, et quelques surfaces commerciales, en dessous de la nouvelle esplanade, devant le bâtiment Ancienne Gare. Pour conclure, j'en viens à l'état d'avancement des discussions avec les CFF. Les CFF sont maîtres et propriétaires de leurs terrains et de leurs projets. La Ville et l'Agglo n'étant pas propriétaires, on doit s'adapter à leur rythme. Des conventions sont en cours d'élaboration pour entrer en phase d'avant-projet selon la SIA (phase 31) en 2025. Il faut environ quatre ans pour développer et réaliser un projet de cette envergure, sans compter les éventuelles procédures judiciaires.

**Dietrich Benoît (PS).** Je vous remercie pour cette réponse complète et me réjouis de voir l'avenir de cet endroit stratégique

- n° 283 de M. Benoît Dietrich (PS) relative à la suppression de la participation fédérale au soutien de l'accueil extrafamilial

**Dietrich Benoît (PS).** Fin septembre, le Conseil fédéral annonçait supprimer sa participation au soutien de l'accueil extrafamilial. En supprimant ce projet et son débat essentiel pour le soutien aux familles dans le futur, la Confédération se félicite d'économies de CHF 811 millions en 2027 et CHF 896 millions en 2030. La droite gouvernementale continue de frapper la politique sociale déjà bien à terre. Aucun changement pour les plus aisés. Les familles de classe moyenne et celles aux plus faibles revenus en feront les frais.

C'est une attaque directe:

- à un droit humain fondamental pour toutes et tous, celui de fonder une famille;
- contre l'écrasante majorité des parents qui ne peuvent pas se permettre de vivre sur l'équivalent d'un seul salaire;
- contre les familles monoparentales;
- contre les familles qui ne peuvent pas faire appel aux grands-parents pour la garde de leurs enfants.

Vous l'aurez compris, ces suppressions de nouvelles aides auront des conséquences. Quel en sera l'impact pour la Ville et que fera le Conseil communal pour éviter toutes répercussions sur les personnes bénéficiaires de la Commune?

**Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.** J'aborde d'abord sur le contexte fédéral. Le Conseil national a effectivement transmis au Conseil des États, en mars 2023, un projet de loi ambitieux pour l'accueil extrafamilial, avec participation fédérale jusqu'à 20% des frais pour une place et des conventions-programmes. La Commission du Conseil des États, au contraire, propose de modifier ce projet et d'introduire un financement par des allocations de garde, je crois, aussi sur le modèle des allocations familiales.

Au sujet de vos questions concrètes. En novembre, le groupe d'experts de la Confédération a effectivement proposé des mesures d'économie qui pourraient influencer les aides financières, que la Confédération a prévu d'allouer à l'accueil extrafamilial. Ces montants ont été budgétisés par le Conseil fédéral sans qu'un projet de loi ne soit encore accepté par les deux Chambres. Ces économies de CHF 800 millions sont pour le moment hypothétiques. Le Conseil des États discutera encore de sa proposition et doit également prendre position sur un contre-projet à l'initiative des crèches et pourrait ainsi remettre l'un ou l'autre projet au budget. La discussion détaillée aura probablement lieu demain ou en tout cas bientôt au sein de la Commission du Conseil des États. La suppression de ce projet par le Conseil fédéral est, pour le moment, surtout un signal politique que le Gouvernement ne veut pas investir dans ce domaine et laisse la responsabilité aux cantons et aux communes. Si ces économies sont mises en œuvre, il n'y aura pas d'amélioration pour les familles.

Au niveau cantonal, une étude a démontré récemment le besoin en places supplémentaires. Si le Canton veut être attractif pour les familles, les subventions en places consistent en une participation forfaitaire de l'Etat de 10%, à coût effectif moyen des structures subventionnées, de la contribution des employeurs et se limite aux enfants jusqu'à la 2H. Ceci est la situation actuelle du soutien par le Canton. Le Canton soutient également la création de places, un soutien que nous avons activé à chaque création de places ces dernières années au niveau de la ville de Fribourg. Comme indiqué déjà, la Ville prévoit d'augmenter progressivement l'offre en places d'accueil extrascolaire, jusqu'en 2040, pour répondre à une fréquentation estimée entre 50 et 70% des élèves de la ville de Fribourg. Cependant, il est clair, sans le soutien plus large de la Confédération et/ou du Canton, les communes se heurteront à des limites financières.

Vu l'état des discussions, il n'y a aujourd'hui pas de mesures à prendre afin d'éviter des répercussions sur la population de la ville. Le programme actuel finance ponctuellement des nouvelles places, c'est ce qui est aujourd'hui en place. Le projet de loi, qui n'a pas encore été approuvé, permettrait de baisser à l'avenir de manière significative les coûts pour les parents, mais n'est pas encore traité par les deux Chambres.

Le Conseil communal s'engage par contre au niveau des réseaux des villes, par exemple à l'Union des villes suisses, ou à l'Initiative des villes pour la politique sociale, ainsi qu'au niveau de la Confédération, avec les moyens qu'il a à disposition, pour une meilleure prise en considération de ce sujet.

**Dietrich Benoît (PS).** Je vous remercie pour cette réponse complète. Je vous remercie également de garder la vigilance sur ces sujets-là, traités par les organes supérieurs, vu les conséquences qu'ils peuvent avoir sur nos politiques d'accueil extrafamilial. J'espère que ces engagements pourront être tenus.

- n° 284 de Mme Diana Andrea (Vert-e-s) relative au plan d'aménagement de la place Tivoli qui prévoit la plantation de trois essences non-indigènes

**Andrea Diana (Vert-e-s).** Lors de la consultation des plans d'aménagement de la place Tivoli, j'ai constaté que trois essences d'arbres non-indigènes avaient été prévues.

Les trois arbres sont:

- le Févier d'Amérique (Gleditsia triacanthos)
- le Sophora du Japon (Sophora japonica)
- le Chêne chevelu (Quercus cerris).

L'implantation de nouvelles essences sur le territoire de la Ville est soumise à la liste proposée par le Service cantonal des forêts et de la nature. Cependant, une de ces essences, le Gleditsia triacanthos ne figure pas dans cette liste.

Ma question est la suivante : est-il prévu de remplacer cette essence par un arbre figurant dans la liste ou même de planter des essences régionales à cet endroit, ainsi qu'aux prochains projets d'aménagement sur le territoire communal ?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 285 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à la suppression de la branche chauffage-sanitaire-ferblanterie de SINEF SA

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). Je déclare mes liens d'intérêt, je suis secrétaire patronal de Suissetec Fribourg, soit l'association professionnelle de la technique du bâtiment.

En 2018, SINEF, société dans laquelle la Ville de Fribourg est la seule et unique actionnaire, rachetait l'entreprise Michel Brulhart SA, active dans les domaines du chauffage, de la ventilation et du sanitaire. Acquisée en 2019, on apprend cet automne 2024, par une rapide communication dans notre journal régional, que SINEF se sépare de cette branche, arguant un domaine "fortement concurrentiel", qui entraînerait "une pression croissante sur les collaborateurs et menaçait la formation et la relève au sein de l'entreprise". J'avoue avoir été quelque peu étonné à la lecture de cet article.

Comment expliquer que SINEF, pouvant compter sur un financement étatique, soit autant en difficulté dans une branche en plein essor en raison de la transition énergétique?

Que devraient dire les entreprises travaillant dans la branche en lisant que cette forte pression pèse sur la formation au sein de l'entreprise, alors qu'elles sont nombreuses à s'investir corps et âmes pour la formation de leurs apprentis et collaborateurs en assumant tous les risques?

Je souhaiterais maintenant savoir:

- Quel a été le coût pour les contribuables de notre cité de ces opérations financières (rachat de l'entreprise Michel Brulhart SA, investissements effectués depuis, ...)?
- Quels sont les résultats des boucléments annuels entre 2018 et 2024 de la partie "Michel Brulhart SA" de SINEF?
- Qu'est-ce qui a amené le Conseil communal, par le biais de SINEF, à s'engager sur cette voie ?
- Quelles conclusions le Conseil communal tire-t-il de cet échec?

- Est-ce qu'à la suite de cet échec et de la fermeture du département, la stratégie de vouloir concurrencer le marché libre a été revue ?
- Est-ce que le Conseil communal envisage de s'aventurer dans d'autres domaines économiques que celui d'administrer la Ville?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 286 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à l'état des sanitaires des salles de gymnastique de l'école de la Heitera

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). Ich erkläre hiermit meine Interessenslage. Als Mitglied des Elternforums der Heiteraschule vertrete ich gemeinsam mit meiner Kollegin Denise Cardoso de Matos-Berger die Anliegen der Elternschaft, insbesondere in Bezug auf die sanitären Einrichtungen. Es scheint, dass dieses Thema heute Abend zentral ist und ich möchte daher die Aufmerksamkeit des Gemeinderats auf den Zustand der Toiletten und Duschen in den Turnhallen der Heiteraschule lenken.

Der Zustand der sanitären Anlagen ist äusserst besorgniserregend. Die Kinder beklagen sich über unhygienische Kalk- und Urinsteinablagerungen, die oft dazu führen, dass sie sich vor der Benutzung ekeln. Zudem fehlen teilweise Toilettensitze, was die Hemmschwelle der Kinder, die Toiletten zu benutzen, noch weiter erhöht.

Auch die Duschen sind nicht einwandfrei. Die Wassertemperatur lässt sich nicht regulieren, sodass das Wasser entweder eiskalt oder viel zu heiss ist. Unter solchen Umständen kann man von den Kindern kaum erwarten, dass sie sich nach dem Sportunterricht duschen.

Das Gebäude der Heiteraschule ist 54 Jahre alt und seitdem wurden anscheinend keine umfassenden Renovierungen vorgenommen. Die Sanierungsarbeiten wurden in der Vergangenheit mehrfach als prioritär eingestuft, dann jedoch immer wieder verschoben. Diese Arbeiten sind dringend erforderlich und die Elternschaft möchte wissen, wann die Gemeinde plant, diese umzusetzen.

Gibt es darüber hinaus andere schulische Infrastrukturen, die sich in einem ähnlich schlechten Zustand befinden? Wenn ja, wann plant die Gemeinde auch diese zu renovieren? In den Toiletten hängen oft kleine Hinweise wie "Bitte hinterlassen Sie die Toiletten so, wie sie sie vorgefunden haben" oder "Sie werden gebeten, usw.". Nun, wenn der Gemeinderat die sanitären Anlagen so renovieren könnte, wie er sie selbst gerne vorfinden würde, bin ich sicher, dass die Schüler·innen, das Personal und die Eltern sehr zufrieden wären. In dieser Schule gibt es noch zu renovieren und es müssen Massnahmen ergriffen werden. Vielen Dank für die Aufmerksamkeit, die sie diesem wichtigen Anliegen schenken.

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Die Frage umfasst nebst den Fragen verschiedene Feststellungen, die entsprechend zwischen mindestens zwei Direktionen vorher abgeglichen werden müssen.

Wir werden höchstwahrscheinlich noch eine Diskussion in der Budgetdebatte und Finanzplanung zu führen haben. Sie haben in der letzten Aktualisierung des Finanzplanes 24-28 gesehen, dass ein Betrag festgehalten wurde für die Renovation des Heitergebäudes und dass der Gemeinderat vorsieht, Arbeiten ab 2027 durchzuführen. Sollten sich diesbezüglich Änderungen ergeben haben, werden wir diese sicherlich im Rahmen der bald anstehenden Debatte vertieft führen können. Auf die verschiedenen anderen Elemente der Frage werden wir das nächste Mal antworten.

Grundsätzlich finden sie im Finanzplan, wann der Gemeinderat in welchem Gebäude zu intervenieren gedenkt. Zur Erinnerung: diese Elemente des Finanzplans sind zusammen mit dem Richtplan der schulischen Infrastrukturen zu lesen und diese Unterhaltsarbeiten sind immer "Stratus" gebunden.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 287 de M. Jérémie Stöckli (Vert.e-s) relative aux mesures prises pour diminuer la consommation énergétique des bâtiments communaux

**Stöckli Jérémie** (Vert.e-s). Ma question concerne les mesures prises au niveau des bâtiments communaux, afin de diminuer leur consommation énergétique, principalement pour le chauffage.

1. Existe-t-il un planning pour la rénovation des bâtiments communaux, autant au niveau de l'enveloppe (isolation) que de la production de chaleur et quels en sont les objectifs ou résultats attendus à moyen et long termes ?
2. En attendant ces rénovations qui peuvent prendre de nombreuses années, notamment pour des raisons de ressources autant financières qu'humaines, est-ce que des mesures d'optimisation sont mises en place, par exemple avec des partenaires présents dans l'agglomération de Fribourg, comme NRG York ou Ecco2 Solutions?
  - Si ce n'est pas le cas, pourquoi?
  - Si tel est le cas, est-ce que tous les bâtiments en sont équipés?
  - Si non, pourquoi?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** L'assainissement énergétique des bâtiments fait partie de la politique énergétique de la Ville et est donc un enjeu majeur pour le Conseil communal. Un objectif spécifique ambitieux y a d'ailleurs été dédié dans le cadre des objectifs climatiques communiqués récemment. La volonté en effet est de décarboner le parc immobilier à l'horizon 2037. Pour y arriver, un plan d'assainissement des producteurs de chaleur des bâtiments communaux a été établi et suivi dès 2017 déjà. À l'heure actuelle, près de la moitié du chemin a été parcouru. Une nouvelle étape importante sera d'ailleurs prochainement franchie avec les raccordements au chauffage à distance de l'Hôpital des Bourgeois et du bâtiment de l'Edilité. Il est prévu que d'ici quelques années déjà, le recours au réseau de gaz pour le chauffage des bâtiments communaux passe en dessous des 20%, avant d'atteindre la décarbonation complète en 2037 au plus tard. Pour réaliser ces travaux, un spécialiste CVCE, donc chauffage, ventilation sanitaire et électricité, a été engagé en 2021. La rubrique d'investissements en catégorie 2 "Assainissements énergétiques, installations techniques CVS" demandée chaque année au budget permet, quant à elle, de financer ces travaux.

Concernant l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments, vous le savez, nous avons justement la stratégie Stratus qui a été mise en place et qui fait ses preuves. Sa mise en œuvre s'opère progressivement, mais elle prendra encore du temps jusqu'à ce que la totalité des bâtiments soit assainie. Je vous fais grâce d'expliquer en détail comment fonctionne Stratus. Les principaux bâtiments communaux apparaissent néanmoins déjà dans la planification intentionnelle, notamment la planification financière. De plus, les études de faisabilité qui touchent des bâtiments communaux, administratifs ou scolaires importants sont actuellement en cours ou vont être lancées prochainement.

Finalement, afin d'obtenir une vision d'ensemble de la consommation des bâtiments, divers outils ont été mis en place depuis plusieurs années déjà. Il s'agit notamment du logiciel Energo, qui permet de monitorer individuellement les principaux bâtiments de la Ville et de l'outil Ecospeed, qui permet d'obtenir une vue agrégée, laquelle est notamment nécessaire dans le cadre du suivi du label "Cité de l'énergie". Vous le savez, nous sommes au bénéfice d'un label gold. Parallèlement, la solution Yord a été déployée dans la Maison de Ville, afin de tester son efficacité. Les premiers résultats sont concluants et il est prévu de déployer progressivement cette solution dans d'autres bâtiments de la Ville.

**Stöckli Jérémie** (Vert-e-s). J'aurais bien aimé savoir ce que ça veut dire "progressivement déployé", mais j'imagine que j'aurai ma réponse une autre fois.

- n° 288 de M. Simon Jordan (CG-PCS) relative à la procédure de vente du Gîte d'Allières

**Jordan Simon** (CG-PCS). Lorsque l'on se verra, en décembre, il y aura j'espère déjà de la neige qui saupoudrera les Préalpes. Qu'en est-il de la vente du Gîte d'Allières? Sera-t-il un hiver de plus? Est-il plus rentable fermé qu'ouvert?

**Dietrich Laurent, directeur des Finances**. Je ne peux évidemment pas dévoiler tous les dessous de l'état du dossier. Cela dit, on est au début novembre et il est évident que du moment où il n'est pas ouvert actuellement, il ne sera pas réouvert cet hiver. Quant à votre deuxième question, un Gîte d'Allières fermé cause en tout cas moins de pertes qu'un Gîte d'Allières ouvert. Mais ce n'est pas satisfaisant, parce qu'il ne faut de loin pas considérer uniquement les aspects financiers dans ce dossier.

**Jordan Simon** (CG-PCS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 289 de M. Jérémie Stöckli (Vert-e-s) relative à la campagne pour une bonne cohabitation des usagères et usagers de l'espace public "Route = Respect"

**Stöckli Jérémie** (Vert-e-s). Vous en avez probablement entendu parler, un cycliste a été écrasé volontairement la semaine dernière à Paris par un automobiliste et en est décédé. Bien qu'il s'agisse d'un événement extrême et heureusement extrêmement rare, il permet de mettre en lumière une cohabitation qui peut parfois être compliquée entre les différents usagers et usagères de l'espace public, que ce soient les automobilistes, cyclistes, piétons et piétonnes, bus, etc. La réponse au postulat n°114 propose une nouvelle édition de la campagne "Route = Respect". J'en viens à ma

question : est-ce que des situations concrètes sont évoquées dans cette campagne, est-ce que des mesures ciblées sont également prévues? Si non, pourquoi ?

Je pense par exemple aux situations suivantes qui peuvent être problématiques:

- non-respect des distances latérales de sécurité lors de dépassements;
- cohabitation dans les zones piétonnes;
- véhicules arrêtés sur les bandes cyclables lorsqu'il y a des bouchons;
- respect des feux de signalisation;
- trottinettes électriques.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité.** Le Conseil communal, comme il le dit dans sa réponse au postulat n° 114, souhaite plutôt réitérer la campagne "Route = Respect". Pourquoi ? J'ai ressorti le communiqué de presse qui avait été publié le 7 septembre 2021. Son titre était "Partager la route avec le sourire", avec comme objectif justement de ne pas stigmatiser tel ou tel conducteur en fonction du type de véhicule conduit, mais plutôt d'appeler au fair-play, à la courtoisie. Il fallait faire en sorte que l'on ne soit pas dans l'accusation, mais dans le partage. C'était plutôt une campagne positive. Certaines de vos propositions, qui ont du sens bien entendu, sont certainement plus des sujets de campagne, par exemple, pour le BPA ou pour des autorités cantonales, des campagnes qui ont peut-être davantage de sens dans un territoire plus grand que simplement celui de la ville. Par contre, une de vos propositions "Cohabitation dans les zones piétonnes (des panneaux pourraient être ajoutés aux entrées des zones piétonnes pour demander aux cyclistes de ralentir" est presque déjà réalisée. On peut dire en tout cas que dans les chemins partagés piétons-cyclables, on a ces macarons verts "Priorité au respect" que le Conseil communal a déjà mis la législature précédente. J'aimerais ajouter que le Conseil communal bien sûr déplore ce type d'accident, que l'on peut appeler non seulement de drame, mais probablement de crime. Bien entendu, il ne souhaite pas que ce type de comportement se déroule où que ce soit. Le Conseil communal préfère agir, notamment dans sa stratégie, en invitant à la cohabitation. Pourquoi ? Parce que la Ville de Fribourg, de par sa typologie, de par son histoire, ne se prête pas véritablement à la segmentation des voies de circulation. C'est pour cela que vous avez vu que, depuis de nombreuses années, il s'engage dans des aménagements, dans des requalifications qui prônent la cohabitation, notamment dans sa stratégie de développement cyclable ou d'espaces partagés ou pourquoi pas, et encore comme on l'a fait récemment, avec l'introduction du 30 km/h, qui permet d'apaiser le trafic et de mieux cohabiter.

A la suite à ce drame, le sociologue de la mobilité, M. Vincent Kaufmann, a écrit le 25 octobre 2024 une tribune dans le journal français "Le Monde". Bien sûr que, dans sa tribune, il appelle à la pacification de la mobilité. Dans un des éléments qu'il avance, il dit "Pourtant, à bien des égards, les enjeux soulevés par la mort de Paul Varry sont ailleurs. Il ne s'agit dans ce cas pas d'un accident, mais de l'usage intentionnel d'un véhicule pour tuer. Face à de telles intentions, les aménagements (une fois encore nécessaires) ne changeront pas grand-chose". Je ne peux que vous inviter à lire sa tribune, qui finalement pourrait presque faire office de réponse circonstanciée à votre question.

**Stöckli Jérémie (Vert·e·s).** Je suis plus ou moins satisfait de la réponse. Le but était justement de ne pas stigmatiser en proposant un certain nombre de situations qui peuvent être problématiques pour tous types d'utilisateurs ou d'utilisatrices de la route et de l'espace public. Vous avez parlé de mesures à prendre par le Canton, alors qu'il s'agit vraiment de problématiques particulières à la ville,

que l'on ne retrouve pas à l'extérieur ou alors peut-être dans l'agglomération. Je pense qu'il y a encore des choses à faire et suis donc moyennement satisfait.

- n° 290 de M. Thierry Pochon (Vert-e-s) relative à la requalification de la place de la Gare et la lutte contre les îlots de chaleur

**Pochon Thierry** (Vert-e-s). Ma question concerne le réaménagement de la gare. A l'heure où la Ville s'active pour lutter contre le problème des îlots de chaleur, alors que l'heure est à l'arrachage du goudron et à la végétalisation des espaces publics, on ne peut qu'être échaudé de voir les centaines de m<sup>2</sup> de tôle noire en plein cœur de la ville, les nouvelles (et nécessaires) marquises et autres toitures d'une superficie bien supérieure à celle d'un terrain de football. Ceci est l'affaire des CFF et pas de la compétence de la Ville. Mais quand même, nous sommes ici au cœur même du territoire communal, en son centre névralgique. La Ville est directement concernée.

Oui, les CFF ont leur charte, oui, des questions techniques et juridiques sont en jeu. Est-ce que la Ville doit vraiment rester dans un rôle si passif, qui voit ses efforts d'un côté anéantis de l'autre? La douzaine d'arbrisseaux en pots perdus sur l'esplanade de l'Ancienne Gare est-elle une compensation, un susucre de greenwashing? Cette décoration paraît bien maigre eu égard à l'archipel de chaleur qu'est notre gare.

Ma question est la suivante : la Ville va-t-elle défendre ses intérêts et sa politique contre les îlots de chaleur et mettre sur pied une collaboration active avec les CFF en cette matière précise, ou non?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Vous le savez, la Ville collabore d'ores et déjà avec les CFF sur les projets, notamment sur la question de l'aménagement provisoire auquel vous faites référence. Si je ne me trompe pas, vous parlez plutôt de l'esplanade "Ancienne Gare". C'est un aménagement provisoire. C'est un projet des CFF sur le domaine privé des CFF, qui a notamment été discuté avec les personnes directement concernées. L'Ancienne Gare et la Ville ont pu s'exprimer. La Ville a pu le faire en tant qu'autorité, mais sans pouvoir directement influencer le choix d'un propriétaire privé. On continue en grande intelligence de le faire. A un moment donné, je n'étais pas sûr si votre question portait plutôt sur les quais. Là, vous avez une spécificité. En effet, il y a CFF Infrastructures qui s'occupe de l'entité, de tout ce qui concerne les rails et ce qui va avec. Il y a, croyez-moi, des procédures juridiques plus que pointues, un processus plus que pointu, applicable dans toute la Suisse. Il n'y a donc pas une spécificité fribourgeoise ici. CFF Immobilier gère ici ce qui est devant l'Ancienne Gare, pour le côté du domaine privé. Ça peut être une spécificité fribourgeoise. Je me permets de souligner que nous avons une excellente collaboration avec les CFF et que cela n'est pas le cas dans toutes les villes ou toutes les communes. Effectivement, on essaie, pour les CFF comme pour les autres acteurs privés qui peuvent avoir un terrain important, d'imprégner la politique de la ville en termes d'aménagement public, mais dans la mesure des possibilités qui sont données. Là où on a un levier direct pour le faire, on le fait, avant tout dans le domaine propriété de la Ville. D'ailleurs, à cet égard, vous avez pu constater que le fameux arbre devant la Schweizerhalle a été planté. Il s'agit d'un exemple typique que la Ville peut directement agir en bonne intelligence avec les privés. On le fait dans la mesure du possible.

**Pochon Thierry** (Vert·e·s). Je suis moyennement satisfait de la réponse. Vous mentionnez le toit de la sortie, mais je parlais vraiment de toutes les marquises, de cette longueur de quai. Je pense que la Ville ne peut rien faire, mais quand même. C'est compliqué et dommage, mais il serait souhaitable qu'il y ait quelque chose.

- n° 291 de M. Oliver Collaud (Vert·e·s) relative à l'hypothèse du Conseil communal selon laquelle il n'y avait pas de place pour un règlement de portée générale concernant la mise en application du futur plan climat

**Collaud Oliver** (Vert·e·s). Lors de la séance d'information sur le futur plan climat de la ville, le Conseil communal a émis l'hypothèse selon laquelle il ne semblait pas, en la matière, y avoir de place pour un règlement de portée générale adopté par le Conseil général, si ce n'est à propos de la création et du fonctionnement d'éventuels "fonds climat". Sur quel raisonnement juridique détaillé s'appuie cette hypothèse?

**Moussa Elias, directeur de l'Edilité.** Il y a effectivement peut-être eu une imprécision lors de la séance d'information au Conseil général. En réalité, ce que j'aurais dû dire, c'est le Conseil communal et le Conseil général sont a priori d'avis qu'il n'y a pas de matière pour un règlement de portée générale. Pourquoi ? Vous savez que ce plan climat est notamment aussi issu du postulat n° 124, déposé lors de la législature précédente. Je cite le postulat de l'époque, un postulat qui a été signé par tous les groupes, y compris le Parti des Artistes, à l'exception du groupe UDC: "Les auteurs du postulat demandent au Conseil communal de définir les lignes de sa politique pour lutter contre le changement climatique et de s'y adapter. En particulier, cette esquisse devra comprendre:

- un objectif chiffré de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'horizon 2030 avec la neutralité carbone comme ligne directrice;
- un plan climat permettant d'atteindre cet objectif avec un catalogue de mesures ;
- une identification des principaux défis liés au réchauffement climatique (par exemple îlots de chaleurs urbains, problèmes sanitaires, personnes à risques, mesures de mitigation, nature en ville et biodiversité)
- un plan global permettant de répondre aux défis identifiés ci-dessus".

Pourquoi je dis le Conseil communal et le Conseil général? Puisque si le Conseil général était d'avis que les éléments que je viens de citer, notamment les objectifs de diminution de gaz à effet de serre, étaient de la compétence matérielle du Conseil général, c'est évidemment une proposition que le Conseil général aurait dû déposer à l'époque et transmettre au Conseil communal, et non pas un postulat.

Ce sont donc ces éléments-là qui font que les éléments qui figurent dans ce que le Conseil communal appelle le plan climat, sont dans la grande majorité, notamment en ce qui concerne les objectifs, de la compétence du Conseil communal. Je relativise tout de suite ce que je viens de dire puisque vous avez aussi très bien compris que le plan climat du Conseil communal n'est pas une nouvelle stratégie, un nouveau plan en tant que tel, mais c'est une coordination de différentes stratégies.

La question de l'électrification de la flotte des véhicules fait partie du plan climat. En fait, le Conseil général a la compétence. Vous votez à chaque demande de crédit en lien avec la mise en œuvre, la mesure qui découle directement de cette stratégie, mais pour ça, il n'y a pas un règlement de portée générale sur lequel le Conseil général vote encore. Je confirme ce que j'ai dit lors de sa séance d'information, mais avec les nuances apportées ce soir.

**Collaud Oliver** (Vert-e-s). Je ne suis pas satisfait de la réponse, qui n'a en fait rien de juridique pour l'instant. Ce n'est qu'une réponse factuelle, qui repose sur une appréciation qui a pu être faite par le Conseil communal à un moment donné. Il y a d'autres exemples où il n'y a pas une compétence spécifique qui est donnée ni au Conseil général, ni au Conseil communal, et où pourtant les deux coexistent. Il y a par exemple un règlement général de police et on a pourtant aussi un directeur de la police au Conseil communal. Il y a un règlement sur le cimetière et il y a un conseiller communal qui est en charge des questions du cimetière. Il y a donc parfois des compétences partagées et matérielles qui peuvent amener le Conseil général à éditer des règlements de portée générale et le Conseil communal a fait son travail d'application et de mise en œuvre de ces règlements. A mon avis, il n'a pas été répondu à la question.

- n° 292 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à l'attribution d'une parcelle de terrain par Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) à un groupe d'investisseurs

**Vonlanthen Marc** (PS). C'est une question que je vais poser au nom du groupe socialiste dans son entier. Le groupe socialiste a pris connaissance du fait que Bluefactory SA a décidé de céder une part importante du site à un groupe d'investisseurs Blue Invest Innovation SA réunis autour de l'agence immobilière Bulliard SA à Granges-Paccot et du promoteur immobilier Urban Project SA à Genève, le même promoteur qui menace la Ville de Fribourg d'indemnisations à hauteur de millions de francs au sujet du PAD des Hauts de Schiffenen.

Le projet prévoit la construction d'un complexe d'immeubles. Les informations contenues dans un communiqué de BFF SA du 25 septembre dernier étaient toutefois extrêmement succinctes. Etant donné que la Ville est propriétaire de la moitié du terrain, qu'elle a déjà investi plusieurs millions en capital et qu'elle s'est engagée à contribuer à la création d'un nouveau quartier de qualité, le Conseil général et la population de la ville ont le droit d'être informés.

Le groupe socialiste a les questions suivantes :

1. Qui est exactement le groupe d'investisseurs Urban Project SA et sur quels critères a-t-il été choisi?
2. Comment le Conseil communal justifie-t-il l'intérêt de la Ville et de sa population dans ce choix, également au regard du conflit qui l'oppose à Urban Project SA sur les Hauts de Schiffenen?
3. Une charte d'utilisation du site a été signée par l'Etat de Fribourg et la Ville en 2014. Elle fixe notamment des contraintes en matière énergétique "zéro carbone" et d'intégration urbaine. Comment Urban Project SA entend-il répondre à ces contraintes au niveau du logement? Un concept énergétique "zéro carbone" a-t-il été fourni? Si oui, est-il possible de le rendre public? Si non, pourquoi n'a-t-il pas été effectué ?

4. Le groupe socialiste avait déposé un postulat en 2021 sur la question du logement à blueFACTORY. La réponse du Conseil communal est restée en grande partie sans engagement, mais il a été précisé que seuls des logements locatifs étaient prévus. Est-ce toujours le cas ?
5. Selon les directives, le terrain en question doit être cédé en droit de superficie. Quelles en sont les conditions? Qui décide de ce droit de superficie ? Est-il correct de supposer que seront les propriétaires, la Ville et le Canton? Est-il également exact que, pour la Ville, c'est le Conseil général qui décidera en dernier ressort de ce droit de superficie?
6. Au niveau des bâtiments prévus, quelle est la procédure pour l'élaboration du projet de construction ? Un concours est-il prévu pour l'architecture des bâtiments?
7. Qu'advient-il du bâtiment A? Bluefactory SA part du principe qu'une partie sera démolie, bien que la quasi-totalité du bâtiment soit classée monument historique. Le postulat n° 176 du groupe socialiste, transmis en janvier 2021, demande de clarifier si la Ville reprendrait le bâtiment A et le silo à malt en droit de superficie. Pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas encore répondu à ce postulat ?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 293 de M. François Miche (PS) relative à la politique de La Poste Suisse

**Miche François (PS).** Comme certains l'ont remarqué, la politique de La Poste va droit dans le mur. Il y a quelques années, on nous promettait l'ouverture de nouvelles succursales et, en quelques années, patatras. Je voudrais savoir comment le Conseil communal se positionne face au démantèlement des succursales locales et comment il agit pour contrer cette politique de La Poste qui, à mes yeux, va droit dans le mur.

**Steiert Thierry, syndic.** Je rappelle que le Conseil communal avait été abordé à l'époque par La Poste pour lui signifier la prochaine fermeture de l'office de poste du Bourg, qui se situait derrière la cathédrale, ainsi que l'office de la Neuville. Le Conseil communal s'était évidemment prononcé de manière négative par rapport à cette fermeture. Ce qu'il y a lieu de dire dans ce contexte-là, c'est que bien sûr on peut faire le choix de s'opposer publiquement et de tenter d'exercer une pression politique quelle qu'elle soit pour empêcher, voire pour critiquer, les décisions de La Poste. Cependant, ces décisions-là, indépendamment du fait que la Communication de La Poste Suisse tente malheureusement parfois de prendre à partie les communes, ne relèvent que de La Poste elle-même. C'est elle qui décide quand elle veut fermer, ou pas, ou transformer en agence un bureau postal. Les communes sont bien sûr informées, mais elles n'ont pas leur mot à dire. Ce que nous avons fait vis-à-vis de La Poste dans les discussions qui ont eu lieu depuis un certain nombre d'années, et qui ont heureusement conduit quand même à une prolongation de la vie de l'agence du Bourg jusqu'à ce jour, c'est que nous avons fait opposition à la première décision qui avait été prise par rapport à cette agence. La Poste Communication avait admis cette opposition, puisqu'elle avait considéré que l'agence, qui était prévue dans un commerce du quartier, ne répondait pas aux exigences, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Cela a eu pour effet positif de prolonger de quelques années l'activité de La Poste dans le quartier du Bourg. Ce que nous avons toujours évoqué comme critère, également vis-à-vis de La Poste, c'était que nous entendons bien les messages par rapport à une réduction du chiffre et du volume des affaires et des dossiers traités au

guichet. Cependant, nous avons rendu attentive La Poste que la présence de ce bureau-là dans le quartier du Bourg contribuait à la vie et à la vitalisation de ce quartier, une vitalisation que nous sommes précisément en train de promouvoir maintenant alors que nous avons pu requalifier tout le secteur autour de la Cathédrale. Nous regrettons fortement que La Poste ne soit pas très attentive à ces arguments-là.

**Miche François (PS).** Je suis satisfait de la réponse et remercie le Conseil communal pour son travail au quotidien.

#### **F. Autres interventions**

**Rugo Claudio (PA).** Je trouve dommage d'avoir été interpellé à deux reprises par M. H. Bourrier. Le joueur de cor des Alpes a trop soufflé dans le biniou et cela a altéré sa capacité cognitive, en particulier sur la date à laquelle il se référait, qui était le 9 juin et non le 4 juin.

Pour terminer, je fais aussi mon mea culpa. Lorsqu'il a fait la définition du mot perfidie, c'était un commentaire, qui ne devait pas être dans le point "Approbation du procès-verbal". J'ai aussi procédé de la même manière à diverses reprises. Par contre, M. le président, vous devez aussi le rappeler à l'ordre. Vous l'avez assez souvent fait avec moi et vous devez utiliser les mêmes règles pour tout le monde.

**Le président.** Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas. Profitez bien de votre mardi soir. Je vous souhaite une excellente rentrée et à bientôt.

La séance est levée à 23.33 heures.

Fribourg, le 25 novembre 2024  
MM/nm/ib/jf

#### **AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le président:

Simon Murith



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor

**Annexes mentionnées.**